

(1)

(N° 107.)

—  
CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(Séance du 27 Février 1867.)

—  
SITUATION GÉNÉRALE

DU

TRÉSOR PUBLIC,

AU 1<sup>er</sup> JANVIER 1867,

DÉPOSÉE PAR M. LE MINISTRE DES FINANCES.



BRUXELLES,

IMPRIMERIE DE M. HAYEZ, RUE DE L'ORANGERIE, 16.

—  
1867

## SITUATION GÉNÉRALE DU TRÉSOR PUBLIC,

AU 1<sup>er</sup> JANVIER 1867.

## EXPOSÉ.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous présenter l'exposé de la situation du Trésor au 1<sup>er</sup> janvier 1867.

La Chambre me dispensera de remettre sous ses yeux le tableau des réformes économiques qui ont été accomplies dans l'intervalle de 1858 à 1865, ainsi que des grands travaux et des mesures importantes qui ont été exécutés; je me réfère, à cet égard, à l'exposé que je lui ai soumis au début de la dernière session.

Je ne m'arrêterai aux exercices 1850 à 1857 que pour rappeler qu'ils ont laissé, dans leur ensemble, un déficit de fr. 7,412,621 65 c. C'est un chiffre sur lequel je reviendrai tout à l'heure.

Les exercices de 1858 à 1865 nous offrent une situation bien différente : je parlerai d'abord des Budgets, c'est-à-dire des services ordinaires. En voici les résultats, que l'on peut considérer comme définitifs :

EXERCICES.	RECETTES. ( <sup>1</sup> )	DÉPENSES. ( <sup>1</sup> )	EXCÉDANT des recettes sur les dépenses.
1858 . . .	155,154,108 22½	159,134,509 70	16,019,598 52½
1859 . . .	156,628,276 70	148,574,184 93	8,254,091 77
1860 . . .	155,612,571 17½	142,880,769 90	12,731,801 27½
1861 . . .	156,771,924 87	145,774,861 55	10,997,065 54
1862 . . .	161,116,539 51½	149,551,221 29	11,785,118 22½
1865 . . .	165,241,641 14	151,096,577 15	12,145,265 99
1864 . . .	164,249,550 74½	153,715,678 89	10,535,651 85½
1865 . . .	168,640,521 61	156,741,911 70	11,898,409 91
ENSEMBLE . . . fr.			94,564,997 80

(<sup>1</sup>) Voir les développements à la page suivante.

C'est donc une somme de près de 94 millions et demi qui, dans l'espace de ces huit années, a été économisée sur les Budgets ordinaires. Ce boni, qui dépasse de plus de 4,600,000 francs celui que j'avais prévu dans la situation du Trésor au 1<sup>er</sup> septembre 1865, est loin d'être demeuré stérile entre les mains de l'État; il a servi, concurremment avec le produit des emprunts de 1860 et de 1865, et avec d'autres ressources exceptionnelles qui ont été mises à la disposition du Gouvernement, à accroître la richesse nationale, par le développement que nous avons surtout imprimé aux travaux d'utilité publique, et à affranchir notre commerce de toute entrave, par l'abolition du péage de l'Escaut.

Ces ressources exceptionnelles, de même que les dépenses extraordinaires au paiement desquelles elles sont assignées, constituent, sous la dénomination de services spéciaux, des articles distincts et indépendants des Budgets dans les comptes de l'Administration des Finances. C'est sur ces services spéciaux que j'ai à fixer votre attention.

(<sup>1</sup>) Les recettes se divisent, par branches principales de revenus, ainsi qu'il suit :

EXERCICES.	IMPÔTS. (Contributions directes, douanes, accises, enregistrement.)	PÉAGES. (Rivières et canaux, routes, postes.)	CAPITAUX ET REVENUS. (Librairie de fer, télégraphes, domaines, services divers.)	REMBOURSEMENTS. (Recouvrements d'avances et réalisations de toute nature.)	Total des ressources ordinaires.	RESSOURCES	TOTAL GÉNÉRAL.
						EXTRAORDINAIRES, sans n'ayant aucune affectation spéciale. (Produit de la vente de domaines et réalisation de titres et valeurs.)	
1858 .	110,168,142 06	0,020,251 28	32,258,872 74	2,474,275 ½	154,511,541 08½	642,507 14	155,154,108 22½
1859 .	110,458,400 72	0,952,182 11	32,864,527 14	2,698,020 10	155,954,048 07	074,228 05	156,028,276 70
1860 .	100,074,801 37	8,620,152 52	35,547,080 95½	2,335,060 56	155,507,074 58½	505,496 70	155,612,571 17½
1861 .	107,372,403 85	7,420,052 11	30,090,165 87	2,507,725 42	156,460,225 25	511,701 04	156,771,024 87
1862 .	110,020,851 12	7,726,546 92	39,752,512 55	2,514,096 00½	160,014,480 68½	201,849 85	161,116,359 51½
1863 .	111,600,799 87	7,888,721 47	40,950,297 50	2,731,474 71	163,177,295 55	04,547 59	163,241,641 14
1864 .	112,543,487 09	8,058,522 52	40,600,685 06½	3,146,554 87	164,449,228 74½	100,102 "	164,240,550 74½
1865 .	114,007,880 02	8,195,190 86	45,554,740 72	2,186,590 60	168,624,417 20	15,904 41	168,640,321 61

Quant aux dépenses, elles se répartissent, par Département et service, comme il suit :

MINISTÈRES et SERVICES.	EXERCICES							
	1858.	1859.	1860.	1861.	1862.	1863.	1864.	1865.
Dettes publiques . . . . .	58,856,028 25	58,514,415 88	40,727,208 44	40,806,828 27	40,572,194 92	40,266,246 10	40,424,754 14	45,204,767 11
Dotations . . . . .	4,560,051 69	4,454,005 05	4,118,289 96	4,002,585 70	4,180,558 17	44,065,227 05	4,256,578 58	4,241,559 47
Justice . . . . .	13,055,180 28	12,906,249 05	15,529,516 55	15,688,525 83	15,855,055 02	14,026,595 28	15,066,501 27	15,050,289 06
Affaires Étrangères . . . . .	2,521,040 45	2,708,609 54	2,611,509 54	2,679,553 47	3,280,469 48	3,019,778 26	3,555,506 16	3,269,762 88
Intérieur . . . . .	7,804,270 65	9,657,545 90	9,945,352 32	9,461,424 35	10,165,805 81	10,450,505 96	11,054,171 87	11,710,187 88
Travaux publics . . . . .	24,628,585 86	24,540,980 54	24,085,615 22	25,105,710 41	26,227,857 04	26,517,456 65	27,992,647 01	30,625,445 69
Guerre . . . . .	33,553,214 61	41,069,225 80	55,276,875 75	54,525,074 66	55,688,249 "	57,203,517 72	57,060,791 28	55,126,792 86
Finances . . . . .	11,564,745 01	11,750,274 42	12,955,058 86	12,405,585 60	12,766,011 05	13,406,889 29	13,131,458 67	12,657,597 43
Remboursements et Non- Valeurs . . . . .	2,711,574 04	2,852,029 71	2,755,065 28	3,015,075 24	2,791,054 80	2,070,585 85	786,480 31	875,911 72
TOTAUX . . . fr.	150,154,509 70	148,574,184 93	142,880,700 90	143,774,861 55	149,551,221 20	151,096,377 15	153,713,078 80	156,741,011 70

Au 1<sup>er</sup> janvier 1858, il restait encore disponible, sur le produit de l'emprunt de 26 millions autorisé par la loi du 20 décembre 1854, une somme de . . . . . fr. 4,035,008 13

De 1858 à 1865, le Gouvernement a contracté deux emprunts, entièrement applicables à de grands travaux, l'un de 45 millions, en vertu de la loi du 8 septembre 1859, ci . . . . . 45,000,000 »  
l'autre de 60 millions de capital effectif, autorisé par la loi du 28 mai 1865, mais sur lequel il n'avait encore été versé, au 31 décembre 1865, que . . . . . 44,630,170 »

Le Trésor a encaissé, en outre :

Pour la quote-part des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut, en 1863 . . . . . fr. 850,920 »  
en 1864 . . . . . 7,504,805 42  
en 1865 . . . . . 5,851,845 22  

---

14,207,570 64

et pour la part de la ville d'Anvers dans les travaux de son agrandissement. . . . . 5,000,000 »

Si, à ces diverses ressources, qui s'élèvent à . . . . . 112,872,748 77  
l'on réunit les excédants des exercices de 1858 à 1865 . . . . . 94,364,998 89

Nous trouvons que, à la fin de 1865, les moyens extraordinaires dont l'État a pu disposer pour subvenir aux services spéciaux, ont été de . . . . . fr. 207,237,747 66

Voyons maintenant ce que ces services ont réellement absorbé, toujours dans l'intervalle de 1858 à 1865, et, bien entendu, sans y comprendre les dépenses qui ont été rattachées au service ordinaire.

Il a été appliqué :

Au chemin de fer. (Construction, installations, matériel) . fr. 39,814,636 18  
A l'établissement des télégraphes électriques . . . . . 901,530 67  
Aux rivières, canaux, ports et côtes . . . . . 34,380,003 25  
A la construction ou à l'acquisition d'édifices, etc. . . . . 6,647,797 44  
Aux travaux d'Anvers . . . . . 53,032,139 94  
A la voirie vicinale et à l'hygiène publique, aux raccordements de routes, à des travaux d'utilité communale, etc. . . . . 1,685,600 93  
A la construction et à l'ameublement de maisons d'école . . . . . 4,208,888 94  
Au rachat du péage de l'Escaut . . . . . 30,037,883 01  
A l'acquisition, etc., de paquebots à vapeur pour le service entre Ostende et Douvres . . . . . 718,435 69  
Et enfin, à diverses autres dépenses . . . . . 776,969 53

Soit. . . . . fr. (1) 172,203,885 58

(1) Voir la note (1) à la page suivante.

REPORT. . . . fr. 172,203,885 58

Si, en regard de ces dépenses, nous plaçons les ressources extraordinaires dont je viens de parler . . . . . 207,237,702 67

nous constaterons que, au 1<sup>er</sup> janvier 1866, le Trésor, pour subvenir à des dépenses nouvelles, possédait, en dehors du Budget, une réserve de . . . . . fr. 55,033,817 09

Telle est, Messieurs, pour les services ordinaires et pour les services spéciaux, la situation des exercices 1850 à 1865; elle peut être regardée, à très-peu de chose près, comme irrévocable.

L'exercice 1866 n'est pas absolument dans les mêmes conditions. Si, pour les services spéciaux, dont les comptes sont arrêtés au 31 décembre de chaque année, je puis vous présenter des résultats définitifs, il en est autrement des Budgets ordinaires qui ne se fermeront que le 31 octobre 1867. Sous ce rapport, les données sur lesquelles mon Département peut s'appuyer sont essentiellement approximatives.

L'année 1866 a, sous plusieurs rapports, été une année des plus calamiteuses. Sous le coup des événements de guerre dont elle nous a offert le triste spectacle, sous le coup d'une épidémie qui a frappé cruellement nos populations, la production et la consommation ont été paralysées, les transactions se sont arrêtées et, comme conséquence inévitable du marasme de l'industrie et du commerce, la plupart des branches du revenu public ont subi une dépression sensible. Aussi, notre Budget des Voies et Moyens qui, d'année en année, depuis 1858, nous donnait, en moyenne, une plus value de plusieurs millions, ne se réalisera-t-il probablement, pour 1866, qu'avec un faible excédant sur l'exercice précédent. D'après les évaluations, les recettes seront d'environ de fr. 168,840,883 61 c.

Quant aux dépenses, et je ne parle, pour le moment, que des dépenses autorisées par les Budgets ainsi que de celles qui font ou feront encore l'objet de crédits

(<sup>1</sup>) Voici la décomposition de ce chiffre, année par année .

PRODUITS.	EXERCICES.							
	1858.	1859.	1860.	1861.	1862.	1863.	1864.	1865.
Chemin de fer. . . . .	5,216,752 83	1,067,425 16	2,292,466 81	4,576,680 59	5,816,412 31	6,554,615 "	6,083,758 23	10,424,525 25
Télégraphes . . . . .	53,718 80	104,605 74	76,080 77	62,219 17	56,982 96	205,266 55	162,971 45	199,595 25
Rivières, canaux, ports et côtes . . . . .	2,102,149 25	2,872,047 07	2,210,785 02	5,625,484 95	5,176,887 42	5,709,790 85	5,825,405 98	6,861,454 71
Édifices, bâtiments, etc. . . . .	206,695 84	40,446 71	607,024 60	472,323 42	929,889 49	1,307,772 83	1,923,958 55	1,159,685 91
Travaux d'Anvers. . . . .	"	589,251 59	10,390,061 67	8,216,309 09	14,843,854 43	8,595,180 81	7,744,141 55	2,855,541 "
Voirie vicinale, hygiène, etc. . . . .	"	8,975 65	252,586 50	175,121 31	518,926 01	538,720 27	99,925 84	111,549 57
Maisons d'école . . . . .	51,178 94	52,654 79	555,603 96	588,864 72	182,289 90	1,026,596 82	645,947 "	1,565,752 81
Rachat du péage de l'Escaut. . . . .	"	"	"	"	"	12,092,867 72	9,238,150 55	8,706,864 76
Bateaux à vapeur et autres dépenses. . . . .	"	"	"	142,004 53	245,816 79	157,134 19	783,195 76	167,255 95
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>fr. 5,610,495 66</b>	<b>4,515,494 69</b>	<b>16,144,607 42</b>	<b>17,657,007 78</b>	<b>27,751,059 31</b>	<b>35,065,945 02</b>	<b>52,507,450 60</b>	<b>52,051,825 01</b>

supplémentaires ou extraordinaires, elles sont présumées devoir s'élever à 166,340,000 francs.

C'est 9 millions et demi de plus que les Budgets de 1865.

Les dépenses véritablement temporaires y entrent pour plus de quatre millions ; elles sont dues, principalement, aux circonstances que nous venons de traverser. Le surplus porte sur les crédits pour les intérêts et l'amortissement du dernier emprunt et pour la garantie de *minimum* d'intérêt, sur les dépenses relatives à l'instruction publique et, enfin et surtout, sur les nombreux services ressortissant au Département des Travaux publics.

Nonobstant ces causes, d'une part, d'affaiblissement de nos revenus et, d'autre part, d'accroissement extraordinaire de nos dépenses, le Budget de 1866 se fermera encore avec un boni, mais bien inférieur à celui des années précédentes. Ce boni sera de . . . . . fr. 2,500,885 61

En ajoutant à ces 2,500,000 francs la réserve dont j'ai parlé tout à l'heure . . . . . 35,053,817 09

Les versements complémentaires effectués, en 1866, sur l'emprunt de 1865 . . . . . 15,369,875 »  
et puis encore les quotes-parts versées par les États maritimes pour le rachat du péage de l'Escaut . . . . . 1,049,486 45

Nous aurons réuni toutes les ressources applicables, en 1866, aux services spéciaux, soit . . . . . 55,954,062 15

Mais il y a lieu d'en retrancher . . . . . 7,412,621 63

qui, comme je l'ai déjà dit, représentent le déficit des exercices de 1850 à 1857, et dont la régularisation a été opérée en 1866.

Il nous resterait donc . . . . . 46,541,440 50

Par suite de l'active impulsion qui a été donnée à la plupart des travaux publics en voie d'exécution, les services spéciaux ont absorbé, en 1866, une somme de . . . . . 37,724,704 85

Dont voici la décomposition :

Chemin de fer. . . . .	fr. 15,221,925 12
Télégraphes . . . . .	529,905 21
Rivières, canaux, ports et côtes . . . . .	6,558,057 80
Édifices, bâtiments, etc. . . . .	1,936,569 64
Travaux d'Anvers. . . . .	717,361 68
Voirie vicinale, hygiène. . . . .	2,226,954 30
Maisons d'école . . . . .	1,554,713 »
Rachat du péage de l'Escaut . . . . .	8,584,510 09
Bateaux à vapeur. . . . .	304,500 »
Autres dépenses . . . . .	690,207 99

TOTAL. . . . . fr. 57,724,704 85

Le Trésor ne possédait donc plus, au 1<sup>er</sup> janvier 1867, qu'une réserve de . . . . . 8,816,735 67

Or, les engagements résultant de crédits spéciaux encore ouverts, s'élevaient, à la même époque, à fr. 70,784,892 26 c<sup>(1)</sup>.

Il s'agit là de dépenses éventuelles, à opérer en plusieurs années, et qui peuvent être ralenties, dans une certaine mesure, selon la situation des ressources disponibles. Mais le chiffre même de ces engagements indique qu'ils ne peuvent être augmentés sans une absolue nécessité, après la crise que nous venons de traverser, et avant d'avoir constaté, surtout, l'influence que doivent exercer sur nos excédants de recettes les expériences qui se font en ce moment sur les tarifs des chemins de fer.

Nos ressources, au surplus, ne sont pas limitées, pour l'année courante, à la réserve de fr. 8,816,735 67 c<sup>e</sup> que je viens d'indiquer. Sans parler du recours à la dette flottante, au moyen d'émissions de bons du Trésor déjà autorisées par diverses lois de crédit, nous avons à recevoir de la ville d'Anvers, au mois de septembre prochain, la somme de cinq millions de francs, et, de quelques États maritimes, leur quote-part dans le rachat du péage de l'Escaut; nous pouvons espérer enfin que les Budgets ordinaires nous laisseront encore, dès cet exercice, un boni satisfaisant.

Mais, parmi ces ressources, il en est d'incertaines, et elles seraient, d'ailleurs, rapidement épuisées si les travaux auxquels elles sont affectées étaient poussés avec une trop grande activité, ou si de nouvelles dépenses, non urgentes et indispensables, étaient décrétées. Jusqu'à ce que les causes qui ont agi sur nos recettes aient cessé ou soient neutralisées, un temps d'arrêt, commandé par la prudence, est donc nécessaire. Le bilan que je viens de mettre sous vos yeux permet d'espérer qu'il sera de courte durée. Il établit, en effet, que, dans le cours des neuf années dernières, après avoir abandonné des ressources notables pour abolir les octrois et les barrières, et pour réformer notre tarif douanier; après avoir accru nos dépenses ordinaires de plusieurs millions, pour améliorer la position de tous les fonctionnaires de l'État, et pour doubler presque les crédits destinés à l'enseignement, nous avons pu en outre racheter le péage de l'Escaut et consacrer 175 millions à des travaux publics, grâce à des excédants de recettes qui, nonobstant toutes les réductions de charges qui ont été opérées, se sont traduits par un chiffre pour ainsi dire régulier de 10 à 12 millions de francs. Si nous pouvons conserver les éléments de nos ressources, et maintenir nos dépenses dans de sages limites, les Budgets ultérieurs nous donneront encore des excédants qui serviront à des réformes nouvelles ou à l'extension de ces travaux publics qui diminuent les charges du travail et contribuent puissamment au développement du commerce et de l'industrie du

(<sup>1</sup>) Savoir :

Chemin de fer . . . . .	fr. 28,774,974 02
Télégraphes . . . . .	448,114 64
Rivières, canaux, ports et côtes . . . . .	26,582,809 32
Édifices, bâtiments, etc. . . . .	5,659,654 59
Travaux d'Anvers . . . . .	750,498 38
Voirie vicinale . . . . .	1,652,971 74
Maisons d'école . . . . .	3,267,577 »
Bateaux à vapeur . . . . .	550,500 »
Autres services . . . . .	3,337,292 77
TOTAL. . . . .	<u>fr. 70,784,392 26</u>

pays. Mais il faut éteindre les obligations contractées, pour pouvoir disposer ensuite des excédants de recettes que l'avenir nous réserve.

Il me reste, pour terminer, à vous présenter le tableau de la dette constituée.

Notre dette se divise en dette non amortissable et en dette dotée d'un fonds d'amortissement. Ce fonds, qui est de 1 p. % pour les dettes à 4 p. %, à 3 p. % et à 4 1/2 p. %, 1<sup>re</sup> série, et de 1/2 p. % pour les quatre autres emprunts à 4 1/2 p. %, s'accroît des intérêts des capitaux successivement amortis.

La dette non amortissable est le 2 1/2 p. %, transféré du grand-livre des Pays-Bas au grand-livre de la Belgique, à la suite des traités du 19 avril 1839 et du 5 novembre 1842. Le capital primitif en était de fr. 389,417,631 74 c<sup>s</sup>; mais il a été réduit, en 1844, à fr. 220,105,631 74 c<sup>s</sup>, au moyen du produit de l'emprunt contracté à cette époque.

Les autres dettes se composent des éléments suivants :

4 p. % . . . . .	fr.	30,000,000	»				
3 p. % . . . . .		58,474,800	»				
4 1/2 p. %.	{ 1 <sup>re</sup> série . . . . . fr. 95,442,832 » 2 <sup>e</sup> — . . . . . 84,656,000 » 3 <sup>e</sup> — . . . . . 157,615,300 » 4 <sup>e</sup> — . . . . . 69,582,000 » 5 <sup>e</sup> — . . . . . 59,325,000 »	} 466,421,152	»				
				<hr/>			
				TOTAL. . . . .	fr.	554,895,932	»
				De ce capital il a été racheté. . . . .		126,161,749	78
				<hr/>			
De sorte qu'il reste encore à amortir . . . . .		428,734,182	22				
<hr/>							

Les emprunts à 4 ou 3 p. % ainsi que la dette à 4 1/2 p. %, 1<sup>re</sup> série, qui, à eux seuls, grèvent le Budget d'une charge annuelle de plus de 9 millions, sont compris dans ces fr. 428,734,182 22 c<sup>s</sup>, savoir :

Le 4 p. % pour . . . . .	fr.	10,172,000	»
Le 3 p. % — . . . . .		20,571,000	»
Le 4 1/2 p. % pour . . . . .		59,379,682	22

Depuis l'émission de ces emprunts, la caisse d'amortissement a racheté 19,828,000 francs de titres 4 p. %, 37,905,800 francs de titres 3 p. % et fr. 36,063,149 78 c<sup>s</sup> de titres 4 1/2 p. %, 1<sup>re</sup> série.

Grâce à la puissance de l'amortissement, le terme de l'extinction de ces trois dettes, et spécialement du 4 et du 3 p. %, est maintenant très-rapproché.

*Le Ministre des Finances,*

FRÈRE-ORBAN.

# **TABLEAU**

DE

**LA SITUATION GÉNÉRALE DU TRÉSOR,**

AU 1<sup>er</sup> JANVIER 1867.



## TABLEAU de la situation générale

## RECET

EXERCICES.	PRODUITS ET REVENUS ORDINAIRES.			
	PRÉVISIONS.			RÉSULTATS.
	ÉVALUATIONS du BUDGET des Voies et Moyens	AUGMENTATIONS prévues dans les lois spéciales.	TOTAL.	RECouvreMENTS effectifs ou probables
1864. . . . .	135,282,790 »	800,000 »	136,082,790 »	164,240,550 74½
1865. . . . .	157,111,790 »	800,000 »	157,911,790 »	168,640,521 61
1866. . . . .	164,089,400 »	»	164,089,400 »	168,840,885 61
TOTAUX. . . . .	476,484,070 »	1,600,000 »	478,084,070 »	501,750,535 96½

du Trésor, au 1<sup>er</sup> janvier 1867.

**TES.**

RESSOURCES EXTRAORDINAIRES OU SPÉCIALES.			RÉSULTAT GÉNÉRAL.	POUR MÉMOIRE.		Observations.
RÉSULTATS.				EXCÉDANT		
RESSOURCES RÉALISÉES en dehors du MOUVANT.	FONDS SPÉCIAUX affectés à des dépenses de même nature.	TOTAL.	PRODUITS ORDINAIRES et RESSOURCES ORDINAIRES ou spéciales	des RECETTES ORDINAIRES sur les évaluations.	DES ÉVALUATIONS sur les recettes ordinaires.	
15,526,557 09	5,958,586 54	17,264,994 25	181,514,254 97½	8,160,540 74½	»	
5,851,845 22	5,180,055 64	9,051,878 86	177,672,200 47	10,715,119 58	»	
1,049,490 42	17,150,886 58	18,200,377 »	187,047,260 61	4,751,595 61	»	
20,227,673 55	24,275,506 76	44,503,180 09	546,255,716 05½	25,051,055 95½	»	

## Suite du TABLEAU de la situation générale

**DÉPEN**

EXERCICES.	SERVICE ORDINAIRE.						
	PRÉVISIONS.						
	CRÉDITS ALLOUÉS par les lois de Budgets.	CRÉDITS supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, déduction faite des crédits annulés.	CRÉDITS complémentaires, à réclamer pour couvrir des dépenses faites au delà des crédits non limitatifs.	CRÉDITS transférés d'exercices antérieurs, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	TOTAL.	A RETRANCHER : Crédits transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	RESTE ou CRÉDITS RATTACHÉS définitivement à l'exercice.
1864.	151,885,210 43	5,808,095 52	516,879 75	1,009,590 64	159,017,574 12	1,051,910 64	157,985,654 48
1865.	154,244,540 16	7,278,051 55	506,865 51	1,051,919 64	162,862,054 64	1,609,960 51	161,162,094 35
1866.	158,579,256 91	9,911,510 81	"	1,609,960 51	170,190,728 05	1,750,728 05	168,440,000 "
TOTAUX.	464,706,807 50	22,098,555 66	625,745 04	3,741,270 59	492,070,556 79	4,482,607 98	487,587,748 81

du Trésor, au 1<sup>er</sup> janvier 1867.

**SÉS.**

DÉPENSES effectives OU PROBABLES.	SERVICES SPÉCIAUX en dehors des budgets. — DÉPENSES EFFECTIVES et dépenses probables.	DÉPENSE GÉNÉRALE. — SERVICE ORDINAIRE et services spéciaux.	POUR MÉMOIRE. — EXCÉDANT, à annuler, DES CRÉDITS ALLOUÉS pour le service ordinaire sur les dépenses du même service.	OBSERVATIONS.
155,715,678 89	52,507,450 69	180,225,129 58	4,269,975 59	
150,741,011 70	52,051,825 01	188,795,736 71	4,420,182 65	
160,340,000 "	57,724,704 83	204,064,704 85	2,100,000 "	
476,797,590 50	102,285,980 55	570,081,571 12	10,790,158 22	

## Suite du TABLEAU de la situation générale

## RÉSULTATS

	BUDGETS ORDINAIRES.		SERVICES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIAUX.		BUDGETS ET	
	RECETTES.	DÉPENSES.	RECETTES.	DÉPENSES.	RECETTES.	
1850 à 1857 incl.						
1858 . . . . .	135,154,108 22½	139,154,509 70	726,651 15	5,610,495 66	135,880,759 57½	
1859 . . . . .	136,628,276 70	148,574,184 95	1,721,569 15	4,315,404 69	138,349,645 85	
1860 . . . . .	135,612,371 17½	142,880,769 90	14,096,647 44	16,144,607 42	169,709,218 61½	
Exercices clos. (résultats définitifs)	1861 . . . . .	156,771,924 87	143,774,861 55	15,462,486 97	17,637,007 78	172,254,411 84
1862 . . . . .	161,116,559 51½	140,331,221 29	5,421,375 01	27,751,039 51	164,537,714 52½	
1865 . . . . .	163,241,641 14	151,096,577 15	5,685,679 55	55,965,945 02	168,925,520 49	
1864 . . . . .	164,249,550 74½	155,715,678 89	17,264,924 25	52,507,450 69	181,514,254 97½	
1865 . . . . .	168,640,521 61	156,741,911 70	9,051,878 86	52,051,825 01	177,672,200 47	
Exercice en cours d'exécution. (résultats probables.)	1866 . . . . .	168,840,885 61	166,540,000 "	18,206,577 "	57,724,704 85	187,047,260 61

du Trésor, au 1<sup>er</sup> janvier 1867.

**GÉNÉRAUX.**

SERVICES RÉUNIS.		EXCÉDANTS					
		SUR LES BUDGETS ORDINAIRES :		SUR LES SERVICES EXTRAORDINAIRES et spéciaux :		SUR LES BUDGETS ET SERVICES RÉUNIS :	
		DÉPENSES.	de recette.	de dépense.	de recette.	de dépense.	de recette.
							7,412,621 65
	144,745,005 50	16,019,598 52½	"	"	4,885,864 51	11,135,734 01½	
	152,889,679 62	8,254,091 77	"	"	2,794,125 54	5,459,966 25	
	159,925,577 52	12,751,801 27½	"	"	2,047,959 98	10,685,841 29½	
	105,451,869 51	10,997,065 54	"	"	2,194,520 81	8,802,542 55	
	177,082,280 60	11,785,118 22½	"	"	24,529,484 50	"	12,544,566 07½
	187,062,522 17	12,145,265 09	"	"	50,282,265 67	"	18,157,001 08
	186,225,129 58	10,555,651 85½	"	"	15,242,526 46	"	4,708,874 60½
	188,795,756 71	11,898,409 01	"	"	25,019,946 15	"	11,121,556 94
	204,064,704 85	2,500,885 61	"	"	19,518,527 85	"	17,017,444 22
						56,082,084 07	65,529,222 81½
						27,447,158 74	

Il y aurait par conséquent une insuffisance de ressources sur l'ensemble des opérations des années 1858 à 1866, de  
(Cette insuffisance est provisoirement couverte par les fonds libres sur le produit des emprunts.)

(16)

ANNEXE N° 1.



ÉTAT DE LA SITUATION

DU

BUDGET GÉNÉRAL DES RECETTES DE L'EXERCICE 1865,

AU 31 OCTOBRE 1866.



## ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.
<b>RESSOURCES ORDINAIRES.</b>	
—	
<b>IMPÔTS.</b>	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	
Foncier . . . . .	18,886,290 "
Personnel . . . . .	10,845,000 "
Patentes . . . . .	4,125,300 "
Droit de débit des boissons alcooliques . . . . .	1,520,000 "
— des tabacs . . . . .	215,000 "
Redevances sur les mines . . . . .	400,000 "
Douanes . . . . .	13,065,000 "
Accises . . . . .	5,400,000 "
Sel . . . . .	2,080,000 "
Vins étrangers . . . . .	20,000 "
Eau-de-vie étrangère . . . . .	6,500,000 "
— indigène . . . . .	8,580,000 "
Bières et vinaigres . . . . .	5,020,000 "
Sucres . . . . .	250,000 "
Garantie . — Droits de marque des matières d'or et d'argent . . . . .	200,000 "
Recettes di- ( Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État . . . . .	25,000 "
verses . . ( Recettes extraordinaires et accidentelles, etc. . . . .	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Enregistrement . . . . .	14,000,000 "
Greffe . . . . .	275,000 "
Hypothèques . . . . .	2,600,000 "
Successions . . . . .	9,240,000 "
Droits de mutation en ligne directe . . . . .	1,600,000 "
Droits dus par les époux survivants . . . . .	160,000 "
Timbres . . . . .	5,750,000 "
Naturalisations . . . . .	5,000 "
Amendes en matière d'impôts . . . . .	150,000 "
— de condamnation en matières diverses . . . . .	140,000 "
À REPORTER. . . . . fr.	107,757,290 "

recettes de l'exercice 1865, au 31 octobre 1866.

DROITS CONSTATÉS.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE à RECOURER.	COMPARAISON des évaluations avec les droits constatés.		Observations.
	EN 1865.	EN 1866.	TOTAL.		EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS.	
18,886,292 09	18,271,878 "	614,414 09	18,886,292 60	"	"	2 00	
11,008,589 99	10,425,205 54	673,384 45	11,008,589 90	"	"	253,589 90	
4,955,500 09	3,864,265 80	369,124 20	4,955,500 09	"	"	108,500 09	
1,575,245 "	1,282,006 55	90,058 45	1,575,245 "	"	"	55,245 "	
225,856 50	212,260 80	13,595 70	225,856 50	"	"	10,856 50	
459,770 76	455,137 36	4,633 40	459,770 76	"	"	59,770 76	
15,057,745 25	15,057,745 25	"	15,057,745 25	"	"	392,745 25	
5,553,454 40	5,553,454 40	"	5,553,454 40	"	"	155,454 40	
2,070,147 92	2,070,147 92	"	2,070,147 92	"	852 08	"	
9,810 09	9,810 09	"	9,810 09	"	16,180 51	"	
8,189,677 18	8,065,471 28	120,205 90	8,189,677 18	"	"	1,689,677 18	
9,414,102 82	9,414,005 60	7 22	9,414,102 82	"	"	854,102 82	
5,880,209 20	5,580,055 05	500,215 27	5,880,209 20	"	30,750 80	"	
292,000 48	292,000 48	"	292,000 48	"	"	42,000 48	
42,075 83	42,191 26	784 57	42,075 83	"	157,024 17	"	
41,515 59	41,515 59	"	41,515 59	"	"	16,515 59	
15,479,252 64	15,479,252 64	"	15,479,252 64	"	"	1,479,252 64	
294,770 61	294,770 61	"	294,770 61	"	"	19,770 61	
2,000,450 42	2,000,450 42	"	2,000,450 42	"	"	500,450 42	
10,198,522 10	10,154,554 48	63,987 62	10,198,522 10	"	"	958,522 10	
1,904,525 19	1,959,567 66	4,055 55	1,904,525 19	"	"	564,525 19	
186,950 04	186,142 06	794 88	186,950 04	"	"	26,956 04	
4,076,122 50	3,941,407 85	134,624 45	4,076,122 50	"	"	526,122 50	
7,500 "	7,500 "	"	7,500 "	"	"	2,500 "	
217,874 80	216,912 05	962 84	217,874 80	"	"	67,874 80	
164,658 14	164,658 14	"	164,658 14	"	"	24,658 14	
114,907,880 02	112,300,562 36	2,598,320 66	114,907,880 02	"	215,787 56	7,564,586 38	

## Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.
REPORT. . . . .	107,757,290 "
<b>PÉAGES.</b>	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Rivières et canaux . . . . .	2,706,000 "
Routes appartenant à l'État . . . . .	1,550,000 "
TRAVAUX PUBLICS.	
Produits des postes. . . . .	3,560,000 "
MARINE.	
Produits du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres . . . . .	225,000 "
<b>CAPITAUX ET REVENUS.</b>	
TRAVAUX PUBLICS.	
Chemins de fer. . . . .	53,000,000 "
Télégraphes électriques . . . . .	700,000 "
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Domaines (valeurs capitales). . . . .	900,000 "
Forêts. . . . .	1,050,000 "
Dépendances des chemins de fer . . . . .	75,000 "
Établissements et services régis par l'État. . . . .	200,000 "
Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires . . . . .	900,000 "
Revenus des domaines. . . . .	275,000 "
TRAVAUX PUBLICS.	
Abonnements au <i>Moniteur</i> , etc., perçus par l'administration des postes . . . . .	24,000 "
TRÉSOR PUBLIC.	
Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets) . . . . .	150,000 "
— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations . . . . .	950,000 "
— des actes des commissariats maritimes . . . . .	55,000 "
— des droits de chancellerie . . . . .	4,000 "
— des droits de pilotage . . . . .	700,000 "
— des droits de fanal . . . . .	125,000 "
— de la fabrication de monnaies de nickel . . . . .	" }
— — — de cuivre . . . . .	" (1)
Chemin de fer rhénan. — Dividendes. . . . .	252,500 "
Part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque nationale . . . . .	550,000 "
A REPORTER. . . . .	155,262,790 "

## recettes de l'exercice 1865, au 31 octobre 1866.

DROITS CONSTATÉS.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE à RECOUVRER.	COMPARAISON des évaluations avec les droits constatés.		Observations.
	EN 1865.	EN 1866.	TOTAL.		EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS.	
114,907,880 02	112,309,362 56	2,598,526 66	114,907,880 02	"	215,787 56	7,304,586 58	(1) et (2) Voir les observations à la page 91.
2,440,368 70	2,425,072 01	14,506 69	2,440,368 70	"	259,451 50	"	
1,634,880 84	1,631,704 86	3,094 98	1,634,880 84	"	"	84,880 84	
3,661,746 20	3,320,973 87	154,772 33	3,661,746 20	"	"	301,746 20	
457,992 12	457,992 12	"	457,992 12	"	"	332,992 12	
35,008,087 78	33,714,008 25	1,804,679 53	35,008,087 78	"	"	2,008,987 78	
870,380 95	622,740 23	256,040 72	870,380 95	"	"	179,580 95	
993,114 02	980,953 88	12,181 04	993,114 02	"	"	93,114 02	
967,352 63	938,247 15	29,085 50	967,352 63	"	82,667 37	"	
88,897 27	88,721 13	176 14	88,897 27	"	"	15,897 27	
354,126 05	190,231 57	157,894 48	354,126 05	"	"	154,126 05	
1,341,039 12	1,320,114 38	11,024 74	1,341,039 12	"	"	441,039 12	
506,065 66	303,000 52	3,056 34	506,065 66	"	"	51,065 66	
29,154 81	29,154 81	"	29,154 81	"	"	3,154 81	
101,781 66	74,076 12	27,105 54	101,781 66	"	28,218 34	"	
1,029,457 10	1,029,457 10	"	1,029,457 10	"	"	79,457 10	
55,096 06	55,096 06	"	55,096 06	"	"	96 06	
3,711 75	3,371 75	340 "	3,711 75	"	288 25	"	
705,641 41	705,641 41	"	705,641 41	"	"	5,641 41	
167,344 10	167,344 10	"	167,344 10	"	"	42,344 10	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
250,000 "	"	250,000 "	250,000 "	"	"	26,500 "	
(*) 446,000 45	"	446,000 45	446,000 45	"	"	96,900 45	
160,437,826 00	100,588,042 46	5,849,784 14	160,437,826 00	"	584,302 02	11,759,429 22	

## Suite de l'état de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.
<b>REPORT.</b> . . . . .	155,202,790 "
<b>REMBOURSEMENTS.</b>	
<i>CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.</i>	
Prix d'instruments fournis par l'administration des contributions directes, etc. . . . .	"
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux. . . . .	150,000 "
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle. . . . .	20,000 "
<i>ENREGISTREMENT ET DOMAINES.</i>	
Reliquats de comptes arrêtés par la Cour des comptes. — Déficit des comptables . . . . .	15,000 "
Recouvrement d'avances faites par les divers Départements . . . . .	525,000 "
<i>TRÉSOR PUBLIC.</i>	
Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières . . . . . (2)	1,570,000 "
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle. . . . .	25,000 "
Recettes accidentelles . . . . .	100,000 "
Abonnement des provinces pour le service des ponts et chaussées. . . . .	80,000 "
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier . . . . .	25,000 "
Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances . . . . . (3)	"
Recette du chef d'ordonnances prescrites . . . . .	50,000 "
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances . . . . .	9,000 "
<b>TOTAUX.</b> . . . . . fr.	157,811,790 "
<b>RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.</b>	
Produit des ventes de biens domaniaux autorisées par la loi du 5 février 1845 . . . . .	100,000 "
Produit de la réalisation de titres de la Dette publique à 2 1/2 p. 100 appartenant au Trésor . . . . .	15,524 50
Partie du produit de l'emprunt de 45 millions de francs, à 4 1/2 p. 100, autorisé par la loi du 8 septembre 1859, correspondant aux dépenses spéciales que cet emprunt est destiné à couvrir, et qui sont rattachées au présent exercice, savoir :	
Loi du 8 septembre 1859. . . . .	255,526 66
Loi du 2 juin 1861. . . . .	103,917 51
Partie du produit de l'emprunt de 60 millions de francs à 4 1/2 p. 100, autorisé par la loi du 28 mai 1865, correspondant aux dépenses spéciales que cet emprunt est destiné à couvrir (loi du 8 juillet 1865), et qui sont rattachées au présent exercice. . . . .	2,706,856 22
Somme réalisée en plus que le capital nominal de cet emprunt, laquelle est attribuée au Trésor . . . . .	87 55
Quotes-parts payés par les États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut, en vertu des traités conclus en exécution de la loi du 15 juin 1865 . . . . .	5,851,845 22
<b>REPORT A L'EXERCICE 1866 :</b>	
Des fonds affectés à des dépenses spéciales restés disponibles au 31 décembre 1864. (Partie du produit de l'emprunt du 20 décembre 1851, fr. 441,203 75 c'), déduction faite de la somme de fr. 307,450 50 c, non employée au 31 décembre 1865, et reportée à l'exercice 1866. (Article 51 de la loi sur la comptabilité de l'État) . . . . .	153,755 45
	9,147,290 89
	157,811,790 "
<b>TOTAUX GÉNÉRAUX</b> . . . . . fr.	166,959,080 89

recettes de l'exercice 1865, au 31 octobre 1866.

DROITS CONSTATÉS.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE à RECOUVRER.	COMPARAISON des évaluations avec les droits constatés.		Observations.
	EN 1865.	EN 1866.	TOTAL.		EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS.	
166,457,826 60	160,588,042 46	5,849,784 14	166,457,826 60	"	584,592 62	11,759,429 22	(1), (4) et (5) Voir les observations à la page 24.
"	"	"	"	"	"	"	
171,418 42	162,415 "	9,003 42	171,418 42	"	"	21,418 42	
21,542 69	21,542 69	"	21,542 69	"	"	1,542 69	
14,867 93	14,867 93	"	14,867 93	"	152,07	"	
629,095 15	604,899 15	24,195 98	629,095 13	"	"	104,095 15	
792,811 41	550,787 61	242,023 80	792,811 41	"	777,188 50	"	
18,046 67	18,046 67	"	18,046 67	"	6,955 53	"	
555,874 81	555,874 81	"	555,874 81	"	"	255,874 81	
85,611 15	55,082 84	48,528 31	85,611 15	"	"	5,611 15	
21,808 "	10,924 "	10,884 "	21,808 "	"	5,192 "	"	
"	"	"	"	"	"	"	
68,514 59	68,514 59	"	68,514 59	"	"	"	
9,000 "	9,000 "	"	9,000 "	"	"	58,514 59	
168,024,417 20	162,450,097 55	5,574,319 65	168,024,417 20	"	1,571,858 61	12,184,425 81	
492 58	492 58	"	492 58	"	99,507 62	"	
15,524 50	15,524 50	"	15,524 50	"	"	"	
255,526 66	255,526 66	"	255,526 66	"	"	"	
103,917 51	103,917 51	"	103,917 51	"	"	"	
2,706,856 22	2,706,856 22	"	2,706,856 22	"	"	"	
87 55	87 55	"	87 55	"	"	"	
(5) 5,851,845 22	5,851,845 22	"	5,851,845 22	"	"	"	
155,753 45	155,753 45	"	155,753 45	"	"	"	
9,047,785 27	9,047,785 27	"	9,047,785 27	"	99,507 62	"	
168,624,417 20	162,450,097 55	6,184,419 65	168,624,417 20	"	1,571,858 61	12,184,485 81	
177,672,200 47	171,487,780 82	6,184,419 65	177,672,200 47	"	1,471,566 25	12,184,485 81	
					10,713,119 58		

## OBSERVATIONS.

(<sup>1</sup>) La loi du Budget des Voies et Moyens portait une évaluation de 2,400,000 francs pour le produit de la fabrication de monnaies de nickel, et 100,000 francs pour les monnaies de cuivre; on n'a pas cru devoir porter ici ces évaluations, attendu qu'il n'a point été fabriqué de ces monnaies dans le cours de l'exercice 1865.

(<sup>2</sup>) Y compris la somme de fr. 47,315 95 c<sup>s</sup>, pour le bénéfice attribué au Trésor par l'article 5 de la loi du 5 mai 1863, du chef des escomptes effectués à un taux supérieur à 6 p. 0/0.

(<sup>3</sup>) L'évaluation primitive était de 700,000 francs. Elle a été augmentée :

1° De 300,000 francs par la loi du 7 juillet 1865, allouant un crédit supplémentaire de pareille somme, pour subvenir à l'insuffisance du crédit alloué au Budget.

2° De 500,000 francs par la loi du 28 août 1865, qui alloue un crédit de la même somme à l'effet de poursuivre dans les prisons le travail pour l'exportation.

(<sup>4</sup>) Ce produit, qui s'élève à fr. 305 51 c<sup>s</sup> pour 1865, n'a été recouvré qu'en 1867. Il sera rattaché à cet exercice, conformément à la loi sur la comptabilité de l'État.

(<sup>5</sup>) Les sommes payées par les puissances, en 1865, sont celles qui suivent :

Amérique, 1 <sup>re</sup> annuité . . . . .	fr.	542,650	19
Autriche, 2 <sup>e</sup> moitié . . . . .		274,680	»
Espagne, la totalité de sa quote-part . . . . .		417,263	17
France, 2 <sup>e</sup> annuité . . . . .		340,005	21
Grande-Bretagne, 2 <sup>e</sup> moitié . . . . .		4,395,524	96
Grèce, 2 <sup>e</sup> annuité . . . . .		2,096	64
Italie, 2 <sup>e</sup> annuité . . . . .		58,825	05
Oldenbourg, idem . . . . .		20,800	»

TOTAL . . . . . fr. 5,851,845 22

ANNEXE N° 2

ÉTAT DE LA SITUATION

DU

BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1865,

AU 31 OCTOBRE 1866,

COMPRENANT LES TRANSFERTS DES EXERCICES 1861 A 1864.



## ÉTAT de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1865,

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS VOTÉS PAR LA LÉGISLATURE.					RESTE.
	BUDGET primitif.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	Art. 50 de la loi de comptabilité et 205 de l'arrêté royal du 18 novembre 1849.		
				SOMMES TRANSFÉRÉES des exercices 1861, 1862, 1863 et 1864.	SOMMES TRANSFÉRÉES à l'exercice 1865.	
<b>SOMMES TRANSFÉRÉES</b>						
Département des travaux publics . . . . .				2,232 48	"	2,232 48
<b>SOMMES TRANSFÉRÉES</b>						
Département des Travaux publics . . . . .	"	"	"	45,405 58	156 25	45,247 53
— de la Justice . . . . .	"	"	"	7,558 12	7,558 12	"
— des Affaires Étrangères.	"	"	"	10,156 25	"	10,156 25
	"	"	"	63,117 95	7,714 57	55,405 58
<b>SOMMES TRANSFÉRÉES</b>						
Département des Travaux publics . . . . .	"	"	"	71,565 85	40,960 41	50,005 44
— de l'Intérieur . . . . .	"	"	"	28,206 82	25,051 82	5,265 "
— de la Justice . . . . .	"	"	"	2,000 "	"	2,000 "
	"	"	"	101,860 07	65,002 25	55,868 44
<b>SOMMES TRANSFÉRÉES</b>						
Dette publique. . . . .	"	"	"	145,521 02	"	145,521 02
Département des Travaux publics . . . . .	"	"	"	520,114 17	115,980 52	415,155 85
— de la Guerre . . . . .	"	"	"	10,000 "	"	10,000 "
— des Finances . . . . .	"	"	"	8,000 "	"	8,000 "
— de la Justice . . . . .	"	"	"	156,762 61	1,041 11	155,721 50
— de l'Intérieur. . . . .	"	"	"	17,509 84	"	17,509 84
	"	"	"	804,708 54	117,021 45	747,687 11

au 31 octobre 1866, comprenant les transferts des exercices 1861 à 1864.

DÉPENSES AUTORISÉES par la Trésorerie.			CRÉDITS excédant LES DÉPENSES à payer définitivement.	SOMMES régularisées par la Cour des comptes en 1865 et en 1866.	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		Observations.
EN 1865.	EN 1866.	TOTAL.			Sur ordonnances en circulation au 31 octobre 1866.	Sur ordonnances d'ouverture de crédits.	
<b>DE L'EXERCICE 1861.</b>							
107 00	2,14 58	2,252 48	»	2,252 48	»	»	
<b>DE L'EXERCICE 1862.</b>							
10,867 40	34,511 16	45,178 56	08 77	45,027 84	150 72	»	
»	»	»	»	»	»	»	
»	9,092 50	9,092 50	163 75	9,092 50	»	»	
10,867 40	44,505 66	55,171 06	252 52	55,020 51	150 72	»	
<b>DE L'EXERCICE 1863.</b>							
»	50,605 44	50,605 44	»	17,798 70	12,804 65	»	
»	5,055 58	5,055 58	251 42	5,055 58	»	»	
»	»	»	2,000 »	»	»	»	
»	55,657 02	55,657 02	2,251 42	20,852 57	12,804 65	»	
<b>DE L'EXERCICE 1864.</b>							
145,210 44	»	145,210 44	111 48	145,210 44	»	»	
185,551 24	211,001 78	596,555 02	16,600 85	596,248 99	284 05	»	
»	10,000 »	10,000 »	»	»	10,000 »	»	
»	7,208 56	7,208 56	791 64	7,208 56	»	»	
27,752 42	127,969 08	155,721 50	»	155,721 50	»	»	
»	17,509 84	17,509 84	»	17,509 84	»	»	
550,494 10	575,689 06	750,183 16	17,595 95	719,899 15	10,284 05	»	

## Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1865,

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS VOTÉS PAR LA LÉGISLATURE.				SOMMES TRANSFÉRÉES à l'exercice 1866. — Art. 50 de la loi de comptabilité.	RESTE.
	BUDGET primitif	AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
<b>BUDGETS DE</b>						
Dette publique . . . . .	40,911,746 94	2,487,587 71	"	245,561 96	45,105,772 69	
Dotations. — Liste civile. . . . .	2,751,522 75	"	"	"	2,751,522 75	
— Dotation de l'héritier présomptif du Roi . . . . .	500,000 "	"	"	"	500,000 "	
— Dotation de S. A. R. le comte de Flandre . . . . .	150,000 "	"	"	"	150,000 "	
— Sénat . . . . .	60,000 "	"	"	"	60,000 "	
— Chambre des Représentants . . . . .	615,497 25	"	"	"	615,497 25	
— Cour des Comptes . . . . .	184,570 "	"	"	"	184,570 "	
Ministère de la Justice . . . . .	14,858,168 "	1,056,000 "	"	189,196 52	15,684,971 48	
— des Affaires Étrangères . . . . .	5,170,702 50	66,048 50	65,051 74	"	5,174,700 55	
— de l'Intérieur . . . . .	11,596,715 90	460,880 25	"	120,747 09	11,956,858 04	
— des Travaux publics . . . . .	29,670,456 82	1,185,609 48	"	491,941 65	50,504,124 05	
— de la Guerre . . . . .	54,004,050 "	2,028,565 82	"	455,088 09	56,480,245 75	
— des Finances . . . . .	13,015,120 "	126,764 44	"	8,016 97	14,052,067 47	
Non-Valeurs et Remboursements . . . . .	975,200 "	"	"	"	975,200 "	
<b>TOTAUX. . . . . fr.</b>	<b>154,244,540 16</b>	<b>7,341,005 27</b>	<b>65 051 74</b>	<b>1,509,232 28</b>	<b>160,014,059 41</b>	
Excédants des dépenses sur les crédits non limitatifs :						
1° Sur les articles 9, 14 <sup>bis</sup> et 18 du Budget de la Dette publique . . . . .				100,480 35		
2° Sur les articles 37 et 41 du Budget des Affaires Étrangères . . . . .				119,376 90		
3° Sur les articles 17 et 50 du Budget des Finances . . . . .				61,509 60		
4° Sur les articles 5, 5, 8, 10, 11 et 12 du Budget des Non-Valeurs et Remboursements . . . . .				106,650 15		
Il y a donc lieu d'ouvrir des crédits pour . . . . .					387,797 "	
<b>ENSEMBLE. . . . . fr.</b>					<b>160,401,856 41</b>	
<b>RÉCAPITU</b>						
Dépenses arriérées de l'exercice 1861. . . . .					2,252 48	
— — 1862. . . . .					55,405 58	
— — 1863. . . . .					55,868 44	
— — 1864. . . . .					747,687 11	
Budgets de l'exercice 1865 . . . . .					160,401,856 41	
<b>TOTAUX GÉNÉRAUX. . . . . fr.</b>					<b>161,245,028 02</b>	

au 31 octobre 1866, comprenant les transferts des exercices 1861 à 1864.

DÉPENSES AUTORISÉES par la Trésorerie.			CRÉDITS excédant LES DÉPENSES à annuler définitivement.	SOMMES régularisées par la Cour des comptes en 1865 et en 1866.	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		Observations.
EN 1865.	EN 1866.	TOTAL.			Sur ordonnances en circulation au 31 octobre 1866.	Sur ordonnances d'ouverture de crédits.	
54,203,996 95	8,857,559 72	43,061,556 07	142,696 57	43,014,728 10	46,828 57	"	A
2,751,522 75	"	2,751,522 75	"	2,751,522 75	"	"	
500,000 "	"	500,000 "	"	500,000 "	"	"	
150,000 "	"	150,000 "	"	150,000 "	"	"	B
50,000 "	0,800 "	50,800 "	5,200 "	56,800 "	"	"	
545,008 50	55,058 22	600,066 72	15,450 53	600,066 72	"	"	
179,605 68	5,566 32	185,170 "	1,300 "	185,170 "	"	"	
12,580,922 26	2,284,645 90	14,874,568 16	810,403 52	14,850,708 41	58,522 34	5,277 41	C
3,051,094 16	207,776 22	3,259,770 58	54,515 87	3,254,580 84	5,189 54	"	D
10,084,806 00	1,604,857 36	11,689,663 36	247,214 08	11,288,021 05	401,122 95	500 "	E
25,371,657 48	4,579,258 76	30,150,896 10	215,228 46	20,900,855 05	151,041 14	"	F
54,235,152 58	883,650 98	55,118,792 56	1,563,455 57	55,110,232 03	560 33	"	G
6,472,781 50	6,177,407 68	12,650,189 07	1,444,088 "	12,640,039 57	249 50	"	H
169,505 52	706,518 20	875,911 72	205,018 45	871,002 45	4,909 20	"	I
150,553,619 62	25,567,068 36	155,920,687 98	4,481,148 45	155,266,486 03	648,425 64	5,777 41	

Voir les observations aux pages 30 et suivantes.

**LATION.**

107 00	2,124 58	2,252 48	"	2,252 48	"	"
10,867 40	44,505 66	55,171 00	252 52	55,020 54	150 72	"
"	33,637 02	33,637 02	2,251 42	20,852 57	12,804 65	"
356,494 10	573,680 06	750,183 16	17,505 95	719,809 13	10,284 05	"
150,553,619 62	25,567,068 36	155,920,687 98	4,481,148 45	155,266,486 03	648,425 64	5,777 41
150,921,080 02	25,820,822 68	156,741,911 70	4,501,116 52	156,064,471 25	671,665 04	5,777 41

## OBSERVATIONS.

<b>A. Le Budget de la Dette publique a été fixé par la loi du 26 décembre 1864, <i>Moniteur</i> du 28, n° 363, à . . . . . fr.</b>	<b>40,911,746 94</b>
Par l'art. 1 <sup>er</sup> de la loi du 28 mai 1865, <i>Moniteur</i> du 30, n° 150, il a été ouvert sous l'art. 14 <sup>bis</sup> , pour confection et émission des titres d'un capital effectif de 60 millions, un crédit de . . . . .	120,000 »
Par la même loi, même article, il a été ouvert, sous l'art. 14 <sup>ter</sup> , pour le service des intérêts de la Dette flottante, un crédit de . . . . .	400,000 »
Par la loi du 10 mai 1866, <i>Moniteur</i> du 13, n° 133, le crédit de 400,000 fr. qui précède, a été augmenté de . . . . .	76,650 21
Par l'art. 2 de la même loi ont été rattachés au Budget de la Dette publique de 1865 divers crédits s'élevant à . . . . .	1,840,737 80
<b>ENSEMBLE. . . fr.</b>	<b>45,349,134 65</b>
dont il faut déduire la somme transférée à l'exercice 1866, en exécution de l'art. 30 de la loi du 15 mai 1846, ci . . . . .	245,361 96
<b>RESTE. . . fr.</b>	<b>45,103,772 69</b>
<b>B. Le Budget des Dotations a été fixé par la loi du 30 décembre 1864, <i>Moniteur</i> du 1<sup>er</sup> janvier 1865, n° 1, à . . . . . fr.</b>	<b>4,261,190 »</b>
<b>C. Le Budget du Département de la Justice a été fixé par la loi du 28 décembre 1864, <i>Moniteur</i> du 31, n° 366, à . . . . . fr.</b>	<b>14,858,168 »</b>
1° Par l'art. 2 de la loi du 7 avril 1865, <i>Moniteur</i> du 11, n° 101, ce Budget est augmenté, pour le paiement des dépenses arriérées des exercices clos 1863 et antérieurs, d'une somme de 46,000 francs (ce crédit fera l'objet d'un chapitre XIII nouveau), ci . . . . .	46,000 »
2° Par l'art. 1 <sup>er</sup> de la loi du 7 juillet 1863, <i>Moniteur</i> du 11, n° 192, il est ouvert au même département un crédit supplémentaire, à titre d'avance, à ajouter à l'art. 56 du Budget. Par l'art. 2, ce crédit est destiné à l'achat de matières premières pour le service des prisons, ci . . . . .	300,000 »
3° Par l'art. 1 <sup>er</sup> de la loi du 28 août 1863, <i>Moniteur</i> du 31, n° 243, un nouveau crédit supplémentaire est ouvert, à titre d'avance, à l'effet de poursuivre dans les prisons le travail pour l'exportation. Ce crédit est à ajouter à l'art. 56 du Budget, ci . . . . .	500,000 »
La loi du 10 février 1866, <i>Moniteur</i> du 15, n° 46, a ouvert au même Budget des crédits supplémentaires montant à . . . . .	190,000 »
<b>ENSEMBLE. . . fr.</b>	<b>15,874,168 »</b>
dont il faut déduire la somme transférée à l'exercice 1866, en exécution de l'art. 30 de la loi du 15 mai 1846, ci . . . . .	189,196 82
<b>Fr.</b>	<b>15,684,971 48</b>
<b>D. Le Budget du Département des Affaires Étrangères a été fixé par la loi du 23 décembre 1864, <i>Moniteur</i> du 26, n° 364, à . . . . . fr.</b>	<b>3,170,792 50</b>
En exécution de l'art. 2 de la loi budgétaire, il a été transféré de 1864, au Budget de 1865, par arrêté royal du 1 <sup>er</sup> novembre 1865, deux sommes montant ensemble à . . . . .	66,948 59
<b>ENSEMBLE. . . fr.</b>	<b>2,257,741 09</b>
dont il faut déduire la somme transférée à l'exercice 1866, en exécution de l'art. 2 de la loi budgétaire en date du 28 décembre 1865, <i>Moniteur</i> du 31, n° 363, ci . . . . .	63,051 74
<b>RESTE. . . fr.</b>	<b>2,174,709 35</b>

**E. Le Budget du Département de l'Intérieur a été fixé par la loi du 3 janvier 1865, *Moniteur* du 4, n° 4, à . . . . . fr. 11,596,715 90**

1° Par l'article unique de la loi du 7 avril 1865, *Moniteur* du 12, n° 102, il est ouvert à ce Département, pour l'acquisition du terrain rue de la Tulipe, à Ixelles, sur lequel a été élevé le magasin pour la conservation du matériel des fêtes, un crédit qui formera l'art. 136 du Budget, et montant à . . . . . 15,400 »

2° Par l'art. 1<sup>er</sup> de la loi du 30 juin 1865, *Moniteur* du 1<sup>er</sup> juillet, n° 182, ce Budget est augmenté de 310,260 francs, à répartir sur divers articles. . . . . 310,260 »

3° Par l'art. 1<sup>er</sup> de la loi du 5 juillet 1865, *Moniteur* du 14, n° 195, le même Budget est augmenté sur divers articles d'une somme de . . . . . 44,441 25

**N. B.** Par suite d'une erreur de rédaction, cette augmentation figure dans la loi comme crédit de fr. 53,441 25 c<sup>s</sup>, alors qu'aux termes de la même loi, la somme de 9,000 francs, comprise à tort dans celle de fr. 53,441 25 c<sup>s</sup>, constitue un simple transfert de l'art. 73 à l'art. 59. Cette réduction a été consentie par la Cour des Comptes et le Département de l'Intérieur.

4° Par la loi du 7 mai 1866, *Moniteur* du 9, n° 129, ce Budget a été augmenté de deux sommes s'élevant ensemble à . . . . . 90,787 98

ENSEMBLE. . . fr. 12,057,605 13

dont il faut retrancher la somme transférée à l'exercice 1866, en exécution de l'art. 30 de la loi du 15 mai 1846, ci . . . . . 120,747 09

RESTE. . . fr. 11,936,858 04

---

**F. Le Budget du Département des Travaux publics a été fixé par la loi du 30 décembre 1864, *Moniteur* des 2 et 3 janvier 1865, n°s 2-3, à . . . . fr. 29,670,436 82**

La loi du 30 mai 1866, *Moniteur* du 6 juin, n°s 155-156, a alloué à charge de ce Budget :

1° Pour pourvoir à des dépenses se rapportant à des exercices clos (1864 et antérieurs) une somme de . . . . . 31,392 68

2° Des crédits supplémentaires pour couvrir les insuffisances que présentent certaines allocations du Budget, s'élevant ensemble à . . . . . fr. 1,154,216 80

1,185,609 48

ENSEMBLE. . . fr. 30,856,066 30

dont il faut retrancher les sommes transférées à l'exercice 1866, en exécution de l'art. 30 de la loi du 15 mai 1846, ci . . . . . 491,941 65

RESTE. . . fr. 30,364,124 65

---

**G. Le Budget du Département de la Guerre a été fixé par la loi du 23 mars 1865, *Moniteur* du 28, n° 87, à . . . . . fr. 34,904,950 »**

**a.** Par la loi du 8 mai 1861, *Moniteur* des 10 et 11, n°s 130 et 131, il a été ouvert au Département de la Guerre un crédit extraordinaire de 15,561,170 francs, pour l'exécution de travaux se rapportant :

1° A l'art. 20 du Budget (*Matériel de l'artillerie*), à concurrence de 14,461,170 francs;

2° A la mise hors d'état de défense de quelques enceintes fortifiées (art 21 du même Budget : *Matériel du génie*), à concurrence de 1,100,000 francs.

Aux termes de l'art. 2, ce crédit sera disponible pendant les exercices 1861,

A REPORTER . . . fr. 34,904,950 »

REPORT. . . . fr. 54,904,950 »

1862, 1863, 1864 et 1865. La répartition entre ces divers exercices sera faite par arrêtés royaux. Il sera couvert au moyen des ressources de l'État. Il a été imputé : 1° sur le Budget de l'exercice 1861, 883,000 francs pour le matériel de l'artillerie, et fr. 257,146 44 c<sup>t</sup> pour le matériel du génie; 2° sur celui de l'exercice 1862, 3,120,300 francs pour le matériel de l'artillerie, et fr. 2,251 40 c<sup>t</sup> pour le matériel du génie; 3° sur celui de 1863, 4,117,000 francs pour le matériel de l'artillerie, et 42,348 francs pour le matériel du génie; 4° sur celui de 1864, 3,173,000 francs pour le matériel de l'artillerie, et fr. 1,061 40 c<sup>t</sup> pour le matériel du génie. Ensemble 14,293,500 francs sur le crédit de 14,461,170 francs, et fr. 302,807 24 c<sup>t</sup> sur celui de 1,100,000 francs.

Par arrêté royal du 3 juillet 1863, n° 13,636, <i>Moniteur</i> du 12, n° 132, le Ministre de la Guerre est autorisé à prélever, pour l'exercice 1863, sur le crédit de 14,461,170 francs, <i>Matériel de l'artillerie</i> , une somme de . . .	500,000 »
Par arrêté royal du 5 juillet 1863, n° 13,636, <i>Moniteur</i> du 14, n° 193, même autorisation sur le crédit de 1,100,000 francs, <i>Matériel du génie</i> , pour . . . . .	3,717 »
Par arrêté royal du 12 octobre 1863, n° 13717, <i>Moniteur</i> du 18, n° 290, même autorisation sur le crédit de 14,461,170 francs, <i>Matériel de l'artillerie</i> , pour. . . . .	330,000 »
Par arrêté royal du 14 octobre 1863, n° 13,718, <i>Moniteur</i> du 20, n° 292, même autorisation pour une somme (à prélever sur l'exercice 1864) de . .	30,000 »
Par arrêté royal du 22 décembre 1863, n° 18, <i>Moniteur</i> du 31, n° 363, même autorisation sur le crédit de 1,100,000 francs, <i>Matériel du génie</i> , pour. . . . .	793,473 76
Par arrêté royal du 20 janvier 1866, n° 63, <i>Moniteur</i> du 6 février, n° 37, même autorisation sur le crédit de 14,461,170 francs, <i>Matériel de l'artillerie</i> , pour. . . . .	137,000 »
Par arrêté royal du 4 juin 1866, n° 159, <i>Moniteur</i> du 9, n° 160, même autorisation sur le même crédit, pour . . . . .	18,731 34
b. Par l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 21 avril 1864, <i>Moniteur</i> du 24, n° 115, il est ouvert au Département de la Guerre un crédit de 449,430 francs, à couvrir au moyen de pareille somme provenant de la vente de fusils hors d'usage, et entrée dans les caisses de l'État. Cette somme est à ajouter à l'art. 20 du Budget. Par l'art. 2, ce crédit sera disponible pendant les années 1864, 1865, 1866 et 1867, et la répartition entre ces divers exercices se fera par arrêtés royaux.	
Sur l'exercice 1864, il a été imputé une somme de 100,000 francs en augmentation de l'art. 20 du Budget de cet exercice.	
Par arrêté royal du 22 mai 1865, n° 15,595, le Ministre de la Guerre est autorisé à prélever, en augmentation de l'art. 20 du Budget de l'exercice 1865, une somme de . . . . .	110,000 »
c. Par l'art. 1 <sup>er</sup> de la loi du 16 août 1863, <i>Moniteur</i> du 19, n° 231, il est ouvert au même Département, pour paiement de créances arriérées appartenant à des exercices clos, un crédit à porter à l'art. 33, de . . . . .	63,436 72
ENSEMBLE. . . . fr.	
	36,933,313 82
dont il faut retrancher la somme transférée à l'exercice 1866, en exécution de l'art. 30 de la loi du 15 mai 1846, ci . . . . .	453,068 09
RESTE. . . . fr.	
	<u>36,480,245 73</u>

H. Le Budget du Département des Finances a été fixé par la loi du 26 décembre 1864, <i>Moniteur</i> du 28, n° 363, à . . . . . fr.	13,915,120 >
1° Par l'art. 1 <sup>er</sup> de la loi du 30 décembre 1864, <i>Moniteur</i> du 1 <sup>er</sup> janvier 1865, n° 1, il a été ouvert à ce Département un crédit extraordinaire sous un chap. VIII nouveau, pour l'acquisition et l'appropriation d'un hôtel destiné au logement et aux bureaux du directeur de l'enregistrement à Mons, ci . . . . .	49,000 >
2° Par l'art. 1 <sup>er</sup> de la loi du 7 avril 1865, <i>Moniteur</i> du 13, n° 103, des crédits supplémentaires sont alloués au même Département et reportés sur les articles 45 à 46 . . . . .	20,531 42
3° Par l'art. 1 <sup>er</sup> de la loi du 14 août 1865, <i>Moniteur</i> du 21, n° 233, des crédits supplémentaires sont alloués sur les art. 5 et 10 du Budget jusqu'à concurrence de . . . . .	32,000 >
4° L'art. 1 <sup>er</sup> de la loi du 3 mars 1866, <i>Moniteur</i> du 6, n° 63, a ouvert un crédit supplémentaire à ajouter à l'art. 10 du Budget, ci . . . . .	6,000 >
5° Par l'art. 2 de la même loi un crédit a été alloué au même Département pour rembourser une avance faite par la Liste civile, ci . . . . .	14,200 >
6° La loi du 4 juin 1866, <i>Moniteur</i> du 7, n° 158, accorde, pour être ajouté à l'art. 7 (service de la monnaie), un crédit supplémentaire de . . . . .	5,033 02
ENSEMBLE. . . fr.	14,041,884 44
dont il faut déduire la somme transférée à l'exercice 1866, en exécution de l'art. 30 de la loi du 15 mai 1846, ci . . . . .	8,916 97
RESTE. . . fr.	14,032,967 47
I. Fixé par la loi du 29 novembre 1864, <i>Moniteur</i> du 2 décembre, n° 357, à . . . . .	975,200 >

(34)

ANNEXE N<sup>o</sup> 3.

ÉTAT DE LA SITUATION

DU

BUDGET GÉNÉRAL DES RECETTES DE L'EXERCICE 1866,

AU 1<sup>er</sup> JANVIER 1867.



## ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.
<b>RESSOURCES ORDINAIRES.</b>	
—	
<b>IMPÔTS.</b>	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	
Foncier . . . . .	18,886,290 »
Personnel . . . . .	11,100,000 »
Patentes . . . . .	4,290,000 »
Droit de débit des boissons alcooliques . . . . .	1,590,000 »
— des tabacs . . . . .	225,000 »
Redevances sur les mines . . . . .	400,000 »
Douanes . . . . .	13,065,000 »
Accises . . . . .	5,400,000 »
Sel . . . . .	2,080,000 »
Vins étrangers . . . . .	26,000 »
Eau-de-vie étrangère . . . . .	7,000,000 »
— indigène . . . . .	8,580,000 »
Bières et vinaigres . . . . .	5,920,000 »
Sucres . . . . .	260,000 »
Garantie . — Droits de marque des matières d'or et d'argent . . . . .	200,000 »
Recettes di- { Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État . . . . .	25,000 »
verses . { Recettes extraordinaires et accidentelles, etc. . . . .	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Enregistrement . . . . .	14,500,000 »
Greffe . . . . .	280,000 »
Hypothèques . . . . .	2,600,000 »
Successions . . . . .	9,600,000 »
Droits de mutation en ligne directe . . . . .	1,700,000 »
Droits dus par les époux survivants . . . . .	200,000 »
Timbres . . . . .	5,850,000 »
Naturalisations . . . . .	5,000 »
Amendes en matière d'impôts . . . . .	170,000 »
— de condamnation en matières diverses . . . . .	150,000 »
A REPORTER. . . . . fr.	109,702,290 »

recettes de l'exercice 1866, au 1<sup>er</sup> janvier 1867.

RECETTES PROBABLES.	RECouvreMENTS effectués en 1866.	RESTE à RECOURIR au 1 <sup>er</sup> janvier 1867.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes probables.		Observations.
			EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS sur les recettes probables.	EXCÉDANTS des RECETTES PROBABLES sur les évaluations.	
18,886,292 25	18,106,254 65	690,037 58	•	2 25	
11,287,241 51	10,543,822 26	741,410 25	•	187,241 51	
4,398,600 •	4,040,923 82	357,676 18	•	108,600 •	
1,425,375 50	1,320,576 54	104,998 96	•	55,375 50	
232,240 25	216,748 10	15,498 15	•	7,246 25	
567,625 28	565,486 13	2,139 15	•	167,625 28	
12,051,771 15	12,051,771 15	•	115,228 87	•	
5,599,985 90	5,599,985 90	•	•	109,985 90	
2,608,816 15	2,008,816 15	•	•	528,816 15	
•	•	•	26,000 •	•	
8,457,109 77	8,547,109 77	90,000 •	•	1,457,109 77	
9,184,023 28	9,184,023 28	•	•	604,023 28	
5,952,559 50	5,805,684 51	128,874 88	•	12,559 50	
268,967 52	268,967 52	•	•	8,967 52	
1,574 14	1,574 14	•	198,625 86	•	
17,802 52	17,802 52	•	7,197 68	•	
15,810,280 29	15,810,280 29	•	•	1,510,280 29	
528,551 62	528,551 62	•	•	48,551 62	
2,775,886 58	2,775,886 58	•	•	175,886 58	
10,515,710 90	10,250,710 90	65,000 •	•	715,710 90	
1,790,278 50	1,785,778 56	6,500 •	•	90,278 56	
179,541 62	178,841 62	500 •	20,658 58	•	
4,213,647 96	4,081,647 96	132,000 •	•	565,647 96	
4,000 •	4,000 •	•	1,000 •	•	
245,791 22	242,401 22	1,500 •	•	73,791 22	
129,555 41	129,555 41	•	20,444 50	•	
115,586,654 13	115,252,609 98	2,555,964 15	587,155 58	6,271,490 51	

## Suite de l'état de la situation du Budget général des

<b>DÉSIGNATION DES PRODUITS.</b>	<b>ÉVALUATIONS</b> des <b>RECETTES.</b>
REPORT. . . . . fr.	100,702,200 "
<b>PÉAGES.</b>	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Rivières et canaux . . . . .	2,200,000 "
Routes appartenant à l'État . . . . .	1,550,000 "
TRAVAUX PUBLICS.	
Produits des postes . . . . .	3,481,000 "
MARINE.	
Produits du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres . . . . .	430,000 "
<b>CAPITAUX ET REVENUS.</b>	
TRAVAUX PUBLICS.	
Chemins de fer . . . . .	57,500,000 "
Télégraphes électriques . . . . .	800,000 "
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Domaines (valeurs capitales) . . . . .	900,000 "
Forêts . . . . .	1,030,000 "
Dépendances des chemins de fer . . . . .	90,000 "
Établissements et services régis par l'État . . . . .	200,000 "
Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires . . . . .	950,000 "
Revenus des domaines . . . . .	290,000 "
TRAVAUX PUBLICS.	
Abonnements au <i>Moniteur</i> , etc., perçus par l'administration des postes . . . . .	24,000 "
TRÉSOR PUBLIC.	
Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets) . . . . .	150,000 "
— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations . . . . .	950,000 "
— des actes des commissariats maritimes . . . . .	55,000 "
— des droits de chancellerie . . . . .	3,500 "
— des droits de pilotage . . . . .	700,000 "
— des droits de fanal . . . . .	135,000 "
— de la fabrication de monnaies de nickel . . . . .	"
— — — de cuivre . . . . .	"
Chemin de fer rhénan. — Dividendes . . . . .	252,500 "
Part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque nationale . . . . .	400,000 "
A REPORTER. . . . . fr.	161,773,200 "

recettes de l'exercice 1866, au 1<sup>er</sup> janvier 1867.\*

RÉCETTES PROBABLES.	RECOUVREMENTS effectués, en 1866.	RESTE A RECOURIR au 1 <sup>er</sup> janvier 1867.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes probables.		Observations.
			EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS sur les recettes probables	EXCÉDANTS des RÉCETTES PROBABLES sur les évaluations.	
115,586,654 15	115,252,669 98	2,333,984 15	387,155 58	6,271,499 51	
2,059,509 51	2,049,509 51	10,000 »	140,890 69	»	
1,584,155 84	1,579,155 84	5,000 »	»	54,155 84	
3,708,332 33	3,708,332 33	»	»	227,532 33	
385,000 »	385,000 »	»	47,000 »	»	
35,056,246 15	35,056,246 15	»	2,445,753 85	»	
975,578 74	975,578 74	»	»	175,578 74	
1,445,011 25	1,434,011 25	11,000 »	»	545,011 25	
954,160 04	954,160 04	20,000 »	95,839 06	»	
101,975 26	100,075 26	1,500 »	»	11,975 26	
280,588 02	144,588 02	145,000 »	»	80,588 02	
1,254,750 21	1,250,750 21	4,000 »	»	504,750 21	
560,802 77	554,802 77	6,000 »	»	70,802 77	
27,000 »	27,000 »	»	»	5,000 »	
44,574 91	45,155 12	1,219 79	85,625 09	»	
1,063,992 51	1,063,992 51	»	»	115,992 51	
57,899 04	57,899 04	»	»	2,899 04	
3,500 »	2,420 »	1,071 »	»	»	
762,474 84	762,474 84	»	»	62,474 84	
191,762 89	191,762 89	»	»	56,762 89	
»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	
252,500 »	»	252,500 »	»	»	
( <sup>1</sup> ) 608,902 19	»	608,902 19	»	208,902 19	
160,750,549 35	165,370,592 20	5,379,057 13	5,200,064 07	8,177,525 40	

(<sup>1</sup>) Y compris la somme de francs 80,684 57 et pour le bénéfice attribué au Trésor par l'art. 3 de la loi du 3 mai 1865, du chef des escomptes effectués à un taux supérieur à 6 p. /o.

## Suite de l'état de la situation du Budget général des

<b>DÉSIGNATION DES PRODUITS.</b>	<b>ÉVALUATIONS</b> des <b>RECETTES.</b>
REPORT. . . . . fr.	161,773,200 "
<b>REMBOURSEMENTS.</b>	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	
Prix d'instruments fournis par l'administration des contributions directes, etc. . . . .	"
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux. . . . .	160,000 "
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle. . . . .	20,000 "
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Reliquats de comptes arrêtés par la Cour des comptes. — Déficit des comptables . . . . .	15,000 "
Recouvrement d'avances faites par les divers Départements . . . . .	330,000 "
TRÉSOR PUBLIC.	
Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières . . . . .	1,250,000 "
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle. . . . .	20,000 "
Recettes accidentelles . . . . .	100,000 "
Abonnement des provinces pour le service des ponts et chaussées. . . . .	80,000 "
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier . . . . .	25,000 "
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances . . . . .	9,000 "
Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances . . . . .	1,000 "
Recette du chef d'ordonnances prescrites . . . . .	40,000 "
<b>TOTAUX.</b> . . . . fr.	<b>164,043,200 "</b>
<b>RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.</b>	
Produit des ventes de biens domaniaux autorisées par la loi du 5 février 1845 . . . . .	46,200 "
Quotes-parts payées par les États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut, en vertu des traités conclus en exécution de la loi du 15 juin 1865 . . . . .	1,049,486 45
Partie du produit de l'emprunt de 45 millions de francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{10}$ , autorisé par la loi du 8 septembre 1859, correspondant aux dépenses spéciales que cet emprunt est destiné à couvrir, et qui sont rattachées au présent exercice, savoir :	
Loi du 8 septembre 1859. . . . .	86,500 26
Loi du 2 juin 1861. . . . .	557,918 21
Partie du produit de l'emprunt de 60 millions de francs à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{10}$ , autorisé par la loi du 28 mai 1865, correspondant aux dépenses spéciales que cet emprunt est destiné à couvrir (loi du 8 juillet 1865), et qui sont rattachées au présent exercice. . . . .	10,402,978 06
<b>REPORT A L'EXERCICE 1866 :</b>	
Des fonds affectés à des dépenses spéciales restés disponibles au 31 décembre 1865 (Partie du produit de l'emprunt du 20 décembre 1851, fr. 507,450 50 c <sup>ts</sup> ), déduction faite de la somme de fr. 197,765 26 c <sup>ts</sup> , non employée au 31 décembre 1866, et reportée à l'exercice 1867. (Article 51 de la loi sur la comptabilité de l'Etat) . . . . .	100,685 04
	18,252,577 "
	164,043,200 "
<b>TOTAUX GÉNÉRAUX</b> . . . . . fr.	<b>182,295,867 "</b>

recettes de l'exercice 1866, au 1<sup>er</sup> janvier 1867.

RECETTES PROBABLES.	RECOUVREMENTS effectués en 1866.	RESTE A RECOURIR au 1 <sup>er</sup> janvier 1867.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes probables.		Observations.
			EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS sur les recettes probables.	EXCÉDANTS des RECETTES PROBABLES sur les évaluations	
166,750,540 55	163,370,302 20	3,379,937 13	3,200,064 07	8,177,523 40	
"	"	"	"	"	
184,227 24	173,426 "	10,801 24	"	24,227 24	
23,736 73	23,736 73	"	"	5,736 73	
11,205 34	9,205 34	2,000 "	3,734 06	"	
643,446 49	618,446 40	25,000 "	-	93,446 49	
697,993 13	633,991 96	62,005 19	332,004 85	"	
17,931 92	17,931 92	"	2,068 08	"	
280,815 85	280,815 85	"	"	180,815 85	
80,286 13	44,184 73	36,101 42	"	286 13	
21,308 "	14,637 34	6,670 66	3,692 "	"	
9,000 "	9,000 "	"	"	"	
500 "	"	500 "	500 "	"	
59,178 30	59,178 30	"	"	19,178 30	
168,782,240 50	163,259,206 86	3,523,033 64	3,762,063 66	8,501,014 16	
58,645 11	58,643 11	"	"	12,445 11	
( <sup>1</sup> ) 1,049,486 43	1,049,486 43	"	"	"	( <sup>1</sup> ) Voir l'explication page 42.
( <sup>2</sup> ) { 86,500 26	86,509 26	"	"	"	( <sup>2</sup> ) Idem.
{ 557,918 21	557,918 21	"	"	"	
( <sup>3</sup> ) 16,402,978 06	16,402,978 06	"	"	"	( <sup>3</sup> ) Idem.
109,683 04	109,683 04	"	"	"	
18,265,020 11	18,265,020 11	"	"	12,443 11	
168,782,240 50	163,259,206 86	3,523,033 64	3,762,063 66	8,501,014 16	
187,047,260 61	183,324,226 07	3,523,033 64	3,762,063 66	8,513,437 27	
			4,751,303 01		

## OBSERVATIONS.

(<sup>1</sup>) Les sommes payées par les puissances, en 1866, sont celles qui suivent :

Amérique, 2 <sup>e</sup> annuité. . . . .	342,650 19
France, 3 <sup>e</sup> annuité . . . . .	340,003 24
Grèce, 3 <sup>e</sup> annuité. . . . .	2,177 28
Italie, 3 <sup>e</sup> annuité . . . . .	54,480 75
Oldenbourg, 3 <sup>e</sup> annuité. . . . .	21,600 »
Norwège, 1 <sup>re</sup> annuité. . . . .	103,749 »
— 2 <sup>e</sup> — . . . . .	103,749 »
Suède, 1 <sup>re</sup> annuité. . . . .	36,835 »
— 2 <sup>e</sup> — . . . . .	36,835 »
États-Romains, la totalité de leur quote-part . . . . .	3,407 »
<b>TOTAL. . . . . fr.</b>	<b>1,049,486 43</b>

(<sup>2</sup>) L'emprunt de 45 millions de francs, à 4 1/2 p. %, contracté en vertu de la loi du 8 septembre 1859, a été affecté, pour une somme de 37,800,000 francs, à couvrir une portion équivalente des dépenses spéciales qui font l'objet de l'article 1<sup>er</sup> de cette loi, et pour une somme de 7,200,000 francs aux dépenses de même nature, autorisées par la loi du 2 juin 1861.

Sur la somme de . . . . . fr. 37,800,000 »

Il a été dépensé et rattaché :

Aux exercices 1859 à 1864 . . . . . fr.	33,392,567 31
A l'exercice 1865 . . . . .	235,526 66
— 1866 . . . . .	86,309 26

**ENSEMBLE. . . . . fr. 35,714,403 23**

Et au 1<sup>er</sup> janvier 1867, il restait disponible une somme de . . . . . fr. 2,085,596 77

Sur la somme de . . . . . fr. 7,200,000 »

Il a été dépensé et rattaché :

Aux exercices 1861 à 1864. . . . . fr.	6,033,216 19
A l'exercice 1865 . . . . .	103,917 34

y compris fr. 3 99 c<sup>ts</sup> pour la partie de l'emprunt afférente à l'excédant demeuré sans emploi sur le crédit alloué par le § 8 de la loi du 2 juin 1861,

et à l'exercice 1866. . . . . 557,918 21

**ENSEMBLE. . . . . fr. 6,697,051 71**

De sorte que, au 1<sup>er</sup> janvier 1867, il restait disponible une somme de . . . fr. 502,948 29

(<sup>3</sup>) L'emprunt à 4 1/2 p. % contracté en vertu de la loi du 28 mai 1865, a été affecté aux dépenses autorisées par la loi du 8 juillet de la même année, jusqu'à concurrence d'une somme de 60 millions de francs.

Les titres créés pour la réalisation de cet emprunt s'élèvent à un capital nominal de 59,325,000 francs, dont l'émission, à divers taux, a produit une somme de fr. 60,000,293 03 c<sup>ts</sup>.

Il a donc été réalisé en plus que la somme nécessaire pour couvrir les dépenses, une différence de fr. 293 03 c<sup>ts</sup>, à porter en recette au profit du Trésor.

Les dépenses faites sur les 60 millions de francs, réservés à cette fin, se sont élevées :

En 1865, à. . . . . fr.	2,706,836 22
En 1866, à. . . . .	16,402,978 06

**ENSEMBLE. . . . . fr. 19,109,814 28**

De sorte qu'au 1<sup>er</sup> janvier 1867, il restait disponible. . . . . 40,890,183 72

**Fr. 60,000,000 »**

ANNEXE N° 4.

ÉTAT DE LA SITUATION

DU

BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1866,

AU 31 DÉCEMBRE 1866,

COMPRENANT LES TRANSFERTS DES EXERCICES 1862 A 1865.



## ÉTAT de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1866,

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS LÉGISLATIFS.			SOMMES TRANSFÉRÉES des exercices 1862, 1863, 1864 et 1865. (Art. 51 de la loi de comptabilité et 203 de l'arr. royal du 15 nov. 1849.)
	BUDGET primitif.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
<b>SOMMES TRANSFÉRÉES</b>				
Département des Travaux publics . . . . .	»	»	»	156 25
— de la Justice . . . . .	»	»	»	7,558 12
	»	»	»	7,714 57
<b>SOMMES TRANSFÉRÉES</b>				
Département des Travaux publics . . . . .	»	»	»	40,900 41
— de l'Intérieur . . . . .	»	»	»	25,051 82
	»	»	»	65,902 23
<b>SOMMES TRANSFÉRÉES</b>				
Département des Travaux publics . . . . .	»	»	»	115,080 52
— de la Justice . . . . .	»	»	»	1,041 11
	»	»	»	117,021 45
<b>SOMMES TRANSFÉRÉES</b>				
Dette publique . . . . .	»	»	»	245,361 96
Département des Travaux publics . . . . .	»	»	»	491,041 65
— de la Guerre . . . . .	»	»	»	455,068 00
— de la Justice . . . . .	»	»	»	180,196 52
— des Finances . . . . .	»	»	»	8,916 97
— de l'Intérieur . . . . .	»	»	»	122,447 09
	»	»	»	1,510,952 28

au 31 décembre 1866, comprenant les transferts des exercices 1862 à 1865.

SOMMES inscrites et dont le paiement a été autorisé PAR LA TRÉSORERIE.	RESTANTS - disponibles SUR LES CRÉDITS au 31 décembre 1866.	OBSERVATIONS.
<b>DE L'EXERCICE 1862.</b>		
"	156 25	
"	7,558 12	
"	7,714 57	
<b>DE L'EXERCICE 1863.</b>		
14,000 80	25,900 01	
"	25,031 82	
14,000 80	50,902 43	
<b>DE L'EXERCICE 1864.</b>		
25,388 35	00,591 07	
"	1,041 11	
25,388 35	91,035 08	
<b>DE L'EXERCICE 1865.</b>		
2,000 "	245,361 06	
63,872 71	428,008 04	
57,361 02	595,706 17	
51,277 50	137,019 02	
"	8,016 97	
1,700 "	120,747 09	
170,212 13	1,334,720 15	

## Suite de l'état de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1866.

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS LÉGISLATIFS.			
	BUDGET primitif.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	RESTE.
				BUDGET DE
Dette publique . . . . .	41,284,660 18	3,075,780 55	•	44,360,458 71
Dotations. — Liste civile . . . . .	3,300,000 "	•	•	3,300,000 "
— Héritier présomptif du Roi . . . . .	"	"	•	"
— S. A. R. le Comte de Flandre . . . . .	150,000 "	"	"	150,000 "
— Sénat . . . . .	60,000 "	"	"	60,000 "
— Chambre des Représentants . . . . .	613,680 58	"	"	613,680 58
— Cour des Comptes . . . . .	184,370 "	"	"	184,370 "
Département de la Justice . . . . .	15,354,968 "	"	"	15,354,968 "
— des Affaires étrangères . . . . .	3,581,202 "	( <sup>1</sup> ) 133,031 74	"	3,514,333 74
— de l'Intérieur . . . . .	11,804,027 15	70,000 "	"	11,964,027 15
— des Travaux publics . . . . .	33,795,750 "	99,900 "	•	33,895,650 "
— de la Guerre . . . . .	33,010,400 "	380,430 "	"	33,405,830 "
— des Finances . . . . .	12,800,900 "	86,200 21	"	12,885,106 21
Non-Valeurs et Remboursements . . . . .	737,200 "	"	"	737,200 "
	158,579,256 91	3,854,337 48	•	162,433,614 39

(<sup>1</sup>) Y compris une augmentation de fr. 63,031 74 c', opérée par transfert de 1865 à 1866, en exécution de l'article 2 de la loi budgétaire.

au 31 décembre 1866, comprenant les transferts des exercices 1862 à 1865.

SOMMES inscrites et dont le paiement a été autorisé PAR LA TRÉSORERIE.	RESTANTS disponibles SUR LES CRÉDITS, au 31 décembre 1866	OBSERVATIONS.
<b>L'EXERCICE 1866.</b>		
57,513,825 70	6,846,033 01	A. Voir d'autre part
3,300,000 "	"	
"	"	
150,000 "	"	
31,000 "	9,000 "	Par la loi du 24 février 1866, <i>Moniteur</i> du 1 <sup>er</sup> mars, n° 60, le Budget des dotations a été fixé à la somme de fr. 4,308,000 58 c <sup>t</sup> .
454,906 18	158,774 40	
170,905 82	4,404 18	
12,275,598 05	3,081,300 97	Fixé par la loi du 30 décembre 1865, <i>Moniteur</i> du 31, n° 365.
3,198,358 85	315,064 89	B. Voir d'autre part.
10,442,048 64	1,521,978 51	C. Id.
28,432,178 02	5,403,471 98	D. Id.
34,050,386 74	755,443 26	E. Id.
4,708,250 82	8,184,866 39	F. Id.
62,540 01	674,650 00	Fixé par la loi du 8 août 1865, <i>Moniteur</i> du 15, n° 227.
155,417,047 81	27,010,566 58	

## OBSERVATIONS.

A. Le Budget de la Dette publique a été fixé par la loi du 8 août 1865, <i>Moniteur</i>	
du 15, n° 227, à . . . . .	fr. 41,284,669 18
Par l'article unique de la loi du 26 mars 1866, <i>Moniteur</i> du 31, n° 90, il est	
ouvert à ce Budget un crédit destiné à acquitter les engagements pris par	
l'État envers la société anonyme faillie dite : <i>Société belge des bateaux à</i>	
<i>vapeur transatlantiques</i> . Ce crédit, qui forme l'art. 20 du Budget, est de .	104,500 »
2° Par l'art. 2 de la loi du 10 mai 1866, <i>Moniteur</i> du 13, n° 133, sont ratta-	
chés au Budget de la Dette publique de 1866, les crédits ci-après :	
1° à l'article 6 <sup>bis</sup> A . . . . .	2,669,625 »
2° à — — B . . . . .	296,625 »
	<hr/>
	2,966,250 »
3° Par l'art. 1 <sup>er</sup> de la loi du 4 juin 1866, <i>Moniteur</i> du 7, n° 158, un crédit	
supplémentaire est alloué et rattaché à l'art. 21 de ce Budget, ci . . .	5,039 55
	<hr/>
	Fr. 44,560,458 71
<hr/>	
B. Le Budget des Affaires Étrangères a été fixé par la loi du 28 décembre 1865,	
<i>Moniteur</i> du 31, n° 365, à . . . . .	5,381,292 »
La loi du 30 avril 1866, <i>Moniteur</i> du 2 mai, n° 122, a ouvert à ce départe-	
ment un crédit supplémentaire à ajouter aux art. 4 et 27 du Budget, de .	70,000 »
En exécution de l'art. 2 de la loi budgétaire de l'exercice 1865, en date du	
25 décembre 1864, <i>Moniteur</i> du 29, n° 364, un arrêté royal du 1 <sup>er</sup> no-	
vembre 1866 a autorisé le transfert de 1865 à l'exercice 1866, d'une	
somme de . . . . .	63,031 74
	<hr/>
	Fr. 3,514,323 74
<hr/>	
C. Le Budget du Ministère de l'Intérieur a été fixé par la loi du 14 février 1866,	
<i>Moniteur</i> du 15, n° 46, à . . . . .	11,894,027 15
Par l'art. 2 de la loi du 7 mai 1866, <i>Moniteur</i> du 9, n° 129, ce Budget a été	
augmenté d'une somme de . . . . .	70,000 »
	<hr/>
	Fr. 11,964,027 15
<hr/>	
D. Le Budget du Département des Travaux publics a été fixé par la loi du 26 mars	
1866, <i>Moniteur</i> du 30, n° 89, à . . . . .	53,795,750 »
Par l'art. 1 <sup>er</sup> de la loi du 31 décembre 1866, <i>Moniteur</i> du 6 janvier 1867,	
n° 6, l'art. 7 de ce Budget a été augmenté d'une somme de . . . . .	99,900 »
	<hr/>
	Fr. 53,895,650 »
<hr/>	
E. Le Budget du Département de la Guerre a été fixé par la loi du 26 mars 1866,	
<i>Moniteur</i> du 29, n° 88, à . . . . .	55,016,400 »
a. Par l'art. 1 <sup>er</sup> de la loi du 21 avril 1864, <i>Moniteur</i> du 24, n° 115, il a été	
ouvert à ce Département un crédit de 449,430 francs, à couvrir par pareille	
somme provenant de la vente de fusils hors d'usage, et entrée dans les	
caisses de l'État. Cette somme est à ajouter à l'article 20 du Budget.	
Par l'art. 2 de la même loi ce crédit sera disponible pendant les exercices	
1864, 1865, 1866 et 1867, et la répartition entre ces exercices se fera par	
arrêtés royaux. Il a été imputé sur les exercices 1864 et 1865 une somme	
de 210,000 francs.	
	<hr/>
A REPORTER. . . fr.	55,016,400 »

REPORT. . . fr. 35,016,400 »

- 1° Par arrêté royal du 11 juin 1866, le Ministre de la Guerre a été autorisé à prélever sur le même crédit en augmentation de l'art. 20 du Budget (*Matériel de l'artillerie*) une somme de . . . . . 400,000 »
- 2° Par arrêté royal du 8 novembre 1866, une même autorisation a été accordée pour . . . . . 39,450 »

b. Par la loi du 8 mai 1861, il a été ouvert au Département de la Guerre un crédit extraordinaire de 15,561,170 francs, pour exécution de travaux se rapportant : 1° à l'art. 20 du Budget de ce Département (*Matériel de l'artillerie*) 14,461,170 francs; 2° à la mise hors d'état de défense de quelques enceintes fortifiées (art. 21 du même Budget) *Matériel du génie*, 1,100,000 francs. Ensemble 15,561,170 francs. Par l'art. 2 ce crédit extraordinaire (15,561,170 francs) sera disponible pendant les exercices 1861 à 1865 inclus. — Sa répartition entre ces divers exercices se fera par arrêtés royaux. Il sera couvert par les ressources ordinaires.

Par l'art. 1<sup>er</sup> de la loi du 10 mars 1866, le crédit de 14,461,170 francs alloué par la loi du 8 mai 1861, pour la transformation du matériel de l'artillerie, restera disponible pendant les exercices 1866, 1867 et 1868, et sa répartition entre ces divers exercices se fera par arrêtés royaux. L'art. 2 porte : Il sera rendu chaque année à la Législature un compte détaillé de l'emploi des fonds compris dans la présente loi, lors de la présentation du Budget de la Guerre. De 1861 à 1865 inclusivement, il a été imputé sur le crédit de 14,461,170 francs, rattaché à l'art. 20 du Budget (*Matériel de l'artillerie*), une somme de fr. 12,331,234 54 c<sup>s</sup>. Quant au crédit de 1,100,000 francs pour le matériel du génie, il est entièrement absorbé.

- 1° Par arrêté royal du 16 novembre 1866, n° 332, *Moniteur* du 22, n° 326, le Ministre de la Guerre a été autorisé à prélever sur le crédit de 14,461,170 francs, une somme de . . . . . 400,000 »
- 2° Par arrêté royal du 22 janvier 1867, n° 420, *Moniteur* du 26, n° 26, une même autorisation a été accordée pour. . . . . 450,000 »

Fr. 35,405,850 »

- F. Le Budget du Département des Finances a été fixé par la loi du 26 décembre 1865, *Moniteur* du 28, n° 362, à. . . . . 12,806,900 »
- Par l'art. 1<sup>er</sup> de la loi du 4 juin 1866, *Moniteur* du 7, n° 158, il a été alloué à ce Département un crédit supplémentaire de . . . . . 86,206 21

Fr. 12,893,106 21

(50)

ANNEXE N° 5.

---

# ÉTAT

DES

CRÉDITS ALLOUÉS POUR DES TRAVAUX D'UTILITÉ PUBLIQUE.

(SERVICES SPÉCIAUX.)

---

Situation au 1<sup>er</sup> janvier 1867.

---

**ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.**  
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 <sup>er</sup> janvier 1867.
		1864 ET ANNÉES antérieures.	1865.	1866.	
<b>Département des Travaux publics.</b>					
<i>Canal de Selsaete à la mer du Nord, entre St-Laurent et Damme.</i>					
Loi du 4 juin 1850. . . . .	150,000 "	121,442 25	"	"	8,557 75
Loi du 20 décembre 1851 :					
3 <sup>e</sup> Amélioration de l'écoulement des eaux de l'Es- caut . . . . .	1,500,000 "	1,058,790 25	133,755 45	109,685 04	197,765 26
Loi du 12 mars 1856 :					
Élargissement de la partie du canal de Bruxelles à Charleroy, comprise entre la 9 <sup>me</sup> écluse et la Sambre canalisée . . . . .	214,000 "	207,538 10	6,461 00	"	"
<i>Payements de créances relatives à la construction du chemin de fer de l'État.</i>					
Loi 19 décembre 1857. . . . .	255,000 "	240,244 79	10,414 12	"	4,341 00
Loi du 5 mars 1858 :					
2 <sup>e</sup> Amélioration de la Dendre . . . . .	63,148 50	63,148 39	"	"	"
Loi du 1 <sup>er</sup> juillet 1858 :					
2 <sup>e</sup> Élargissement et approfondissement de la pre- mière section des canaux de la Campine, et élargissement de la tête d'écluse de Bocholt . . .	50,000 "	58,510 44	"	"	11,483 56
<b>Département de la Justice.</b>					
<i>Continuation des travaux de l'église de Laeken.</i>					
Loi du 3 juin 1859. . . . .	400,000 "	197,807 51	120,907 30	81,285 10	"
A REPORTER. . . . .	2,612,148 50	1,927,495 75	271,536 80	100,070 14	222,147 66

*Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.  
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 <sup>er</sup> janvier 1867.
		1864 ET ANNÉES antérieures.	1865.	1866.	
REPORT. . . . fr.	2,612,148 50	1,927,495 75	271,556 86	190,970 14	222,147 66
Loi du 8 septembre 1850 et arrêtés royaux du 26 décembre 1861, n° 1, et du 5 novembre 1862, n° 5 :					
<b>Département de la Guerre.</b>					
§ 1. Travaux d'agrandissement de la ville d'Anvers et continuation des travaux de défense :					
Partie imputable sur l'emprunt. (Art. 1 <sup>er</sup> de la loi.) . . . . fr.	20,000,000				
Idem sur les ressources ordinaires. (Art. 4.) . . . . .	18,025,000	48,025,000	"	"	"
Part contributive de la ville d'Anvers, aux termes de l'article 2 de la loi . . . . .	10,000,000				
<b>Département des Travaux publics.</b>					
§ 5. Approfondissement du canal de Gand à Bruges :					
Partie imputable sur l'emprunt (Art. 1 <sup>er</sup> ) . . . . .	1,540,000				
Idem sur les ressources ordinaires. (Art. 4.) . . . . .	765,000	2,105,000	592,657 69	97,727 70	4,700 80
§ 5. Amélioration du port d'Ostende :					
Partie imputable sur l'emprunt (Art. 1 <sup>er</sup> ) . . . . .	650,000				
Idem sur les ressources ordinaires (Art. 4.) . . . . .	595,000	1,245,000	979,026 42	68,149 52	252 52
§ 6. Travaux de canalisation de la Lys. (Art. 1 <sup>er</sup> ).					
	500,000	275,240 60	60	"	24,600 40
§ 7. Approfondissement de la Sambre dans la partie comprise entre Mornimont et la frontière de France :					
Partie imputable sur l'emprunt. (Art. 1 <sup>er</sup> ) . . . . .	1,000,000				
Idem sur les ressources ordinaires (Art. 4.) . . . . .	600,000	1,600,000	1,501,924 14	20,168 89	76,018 44
§ 8. Amélioration du régime de la grande Nèthe, de l'Yser et du canal de Plasschendaele et de Nieupoit, par Furnes, à la frontière de France :					
Partie imputable sur l'emprunt (Art. 1 <sup>er</sup> ) . . . . .	900,000				
Idem sur les ressources ordinaires. (Art. 4.) . . . . .	550,000	1,450,000	505,255 06	81,090 91	41,559 42
A REPORTER. . . . fr.	58,257,148 50	54,506,557 64	541,742 88	513,501 12	5,072,546 75

*Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.  
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 <sup>er</sup> janvier 1867
		1864 ET ANNÉES antérieures.	1865.	1866.	
REPORT. . . fr.	58,237,148 39	54,306,557 64	544,742 88	513,501 12	3,072,346 75
<b>Département des Travaux publics.</b> (Suite.)					
§ 9. Amélioration du régime des eaux de la Dendre :					
Partie imputable sur l'emprunt. (Art. 1 <sup>er</sup> ) . . . . .	1,500,000	2,500,000	1,457,144	1,042,856	"
Idem sur les ressources ordi- naires. (Art. 4.) . . . . .	1,000,000				
§ 10. Travaux à exécuter à l'Escaut supérieur, dans le but d'améliorer l'écoulement des eaux, la navigation et le halage :					
Partie imputable sur l'emprunt. (Art. 1 <sup>er</sup> ) . . . . .	550,000	900,000	994 50	35	898,970 50
Idem sur les ressources ordi- naires. (Art. 4.) . . . . .	350,000				
§ 11. Part de l'État dans les frais de construction d'un aqueduc latéral à la Meuse, entre le bassin d'Avroi et le canal de Liège à Maccaricht. (Art. 1 <sup>er</sup> ) . . . . .					
	210,000	210,000	"	"	"
§ 12. Travaux de raccordement de routes, tant au chemin de fer de l'État qu'aux chemins de fer concedés :					
Partie imputable sur l'emprunt. (Art. 1 <sup>er</sup> ) . . . . .	500,000	1,000,000	955,142 53	17,415 37	13,555 28
Idem sur les ressources ordi- naires (Art. 4.) . . . . .	500,000				
§ 13. Parachèvement du chemin de fer de l'État . . . . .					
Voie. . . . .	1,000,000	12,215,000	12,190,149 19	24,850 81	"
Doubles voies. . . . .	450,000				
Stations et dép. . . . .	3,400,000				
Partie imputable sur l'emprunt. (Art. 1 <sup>er</sup> ) . . . . .	4,850,000				
Idem sur les ressources ordinaires. (Art. 4.) . . . . .	7,365,000				
§ 14. Transfert, rue de la Loi, des Ministères de la Justice et des Travaux publics :					
Partie imputable sur l'emprunt. (Art. 1 <sup>er</sup> ) . . . . .	700,000	1,250,000	1,188,486 05	61,515 95	"
Idem sur les ressources ordi- naires. (Art. 4.) . . . . .	550,000				
A REPORTER. . . . fr.	76,512,148 39	70,308,473 91	1,691,577 01	529,091 40	3,983,206 07

*Suite de l'état des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.  
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 <sup>er</sup> janvier 1867.
		1864 ET ANNÉES antérieures	1865.	1866.	
Report. . . . . fr.	76,512,148 30	70,308,475 91	1,691,377 01	529,091 40	3,983,206 07
<b>Département de la Justice.</b>					
—					
§ 15. Part de l'État dans les frais de construction d'un nouveau Palais de justice à Bruxelles :					
Partie imputable sur l'emprunt. (Art. 1 <sup>er</sup> ) . . . . . 1,200,000	} 2,000,000 "	} 1,480,043 68	} 433,248 21	} 28,991 75	} 46,716 36
Idem sur les ressources ordi- naires. (Art. 4.) . . . . . 800,000					
<b>Département de l'Intérieur.</b>					
—					
§ 16. Agrandissement du Palais royal à Bruxelles :					
Partie imputable sur l'emprunt. (Art. 1 <sup>er</sup> ) . . . . . 675,000	} 1,775,000 "	} 940,826 10	} 253,500 05	} 238,708 76	} 341,965 09
Idem sur les ressources ordi- naires. (Art. 4.) . . . . . 1,100,000					
§ 17. Travaux de restauration et d'appropriation du Palais de Liège. (Art 1 <sup>er</sup> ). . . . .	500,000 "	266,494 91	13,491 03	20,014 04	"
§ 19. Subsidés destinés à des travaux d'amélioration du régime de la Vesdre et de la Mandel, dans un intérêt industriel et hygiénique. (Art. 1 <sup>er</sup> ) .	500,000 "	84,820 35	292 "	20,000 "	394,887 45
<b>Département des Travaux publics.</b>					
—					
Loi du 6 juillet 1860 :					
2 <sup>e</sup> Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut . . . . .	10,000 "	8,479 56	"	17 16	1,503 28
<b>Département de la Justice.</b>					
—					
<i>Continuation de la construction de l'église monu- mentale de Laeken.</i>					
Loi du 9 janvier 1861 . . . . .	50,000 "	"	"	47,663 57	2,336 65
A REPORTER. . . . . fr.	80,947,148 39	73,098,158 71	2,393,008 32	684,486 48	4,770,614 88

*Suite de l'état des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.  
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 <sup>er</sup> janvier 1867
		1864 ET ANNÉES antérieures.	1865.	1866.	
REPORT. . . . fr.	80,947,148 30	75,098,158 71	2,305,008 52	684,486 48	4,770,614 88
<b>Département de l'Intérieur.</b>					
Loi du 2 juin 1861 :					
§ 1. Acquisitions d'œuvres d'art anciennes . . . . .	250,000 "				
Excédant de crédit sans emploi, à annuler . . . . .	47 00				
RESTE. . fr.	240,952 91	212,352 91	22,600 "	15,000 "	"
§ 2. Acquisitions pour la galerie des plâtres du Musée royal de peinture et de sculpture . . . . .	25,000 "	6,000 "	"	4,000 "	15,000 "
§ 5. Création d'une section ethnologique belge au Musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie . . . . .	50,000 "				
Excédant de crédit sans emploi, à annuler . . . . .	16 09				
RESTE. . fr.	40,985 91	58,760 22	10,475 69	750 "	"
§ 6. Agrandissement et restauration du monument de la porte de Hal, servant au Musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie . . . . .	250,000 "	2,500 "	"	"	247,500 "
<b>Département des Travaux publics.</b>					
Loi du 2 juin 1861 :					
§ 2. Établissement d'un port de refuge et construction d'écluses à Blankenberghe . . . . .	1,500,000 "	689,973 71	11,852 88	515,186 00	482,987 72
§ 3. Travaux d'amélioration du port de Nieuport . . . . .	200,000 "	161,518 41	789 50	17,751 52	10,960 57
§ 4. Canalisation de la Meuse, depuis l'embouchure de la Sambre, à Namur, jusqu'à la limite supérieure du bassin houiller de Chokier . . . . .	1,600,000 "	1,600,000 "	"	"	"
§ 6. Construction du canal de Turhout à Anvers, par St-Job in 't Goor . . . . .	1,000,000 "	910,392 02	89,607 08	"	"
§ 7. Exécution, par la ville de Liège, des travaux incombant au Gouvernement, à charge, par la ville, d'exécuter ces travaux en même temps que ceux projetés par elle pour l'établissement d'un quai avec port et abordage, dans la traverse de cette ville . . . . .	225,000 "	"	"	225,000 "	"
A REPORTER. . . . fr	86,047,085 21	76,710,635 88	2,529,251 47	1,202,154 09	5,556,965 17

*Suite de l'état des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.  
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 <sup>er</sup> Janvier 1887.
		1864 ET ANNÉES antérieures.	1865.	1866.	
REPORT. . . . . fr.	86,047,085 21	70,719,635 88	2,520,251 47	1,262,154 69	5,556,063 17
<b>Département de l'Intérieur.</b>					
—					
§ 3. Acquisition de terrains et dépenses de construction d'un établissement pour le tir national, subsides pour l'établissement d'autres tirs . . . . . 300,000 »					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler . . . . . 5 90					
RESTE. . . fr. 290,906 01	290,906 01	298,532 15	1,665 86	.	.
<b>Département des Travaux publics.</b>					
—					
Loi du 10 mai 1862 :					
Extension et amélioration du matériel d'exploitation des chemins de fer de l'État, et remplacement des ponts provisoires établis sur la Sambre . . . . .	5,800,000 »	5,691,258 24	57,823 02	140,938 74	.
Loi du 6 août 1862 :					
Reconstruction partielle du mur de quai s'étendant sur la rive gauche de l'Ourthe, depuis le pont de Lonloz jusqu'au pont d'Amercœur à Liège, et consolidation de la partie à conserver de ce mur de quai . . . . .	230,000 »	202,226 00	.	5,279 84	24,405 26
Loi du 6 août 1862 :					
Extension des lignes et des appareils télégraphiques.	325,000 »	324,512 01	487 90	.	.
<b>Département de l'Intérieur.</b>					
—					
Loi du 8 août 1862 :					
Amélioration et complément de l'armement de la garde civique . . . . . 160,040 »					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler . . . . . 26 04					
RESTE. . . fr. 160,015 06	160,015 06	155,165 80	4,752 76	97 40	.
A REPORTER. . . . . fr.	92,061,005 18	83,501,108 98	2,595,050 10	1,415,470 67	5,560,556 43

*Suite de l'état des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.  
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 <sup>er</sup> janvier 1867.
		1864 ET ANNÉES antérieures.	1865.	1866.	
REPORT. . . . fr.	92,961,095 18	85,391,108 98	2,593,959 10	1,415,470 67	5,560,556 43
<b>Département des Travaux publics.</b>					
Loi du 14 août 1862 (Art. 1 <sup>er</sup> ):					
1 <sup>o</sup> Construction d'un chemin de fer direct de Bruxelles à Louvain, par Cortenberg. . . . .	3,000,000 »	2,502,347 12	607,652 88	»	»
3 <sup>o</sup> Élargissement de la 2 <sup>e</sup> section et achèvement de la 5 <sup>e</sup> section du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut. . . . .	510,000 »	506,235 20	3,764 80	»	»
4 <sup>o</sup> Amélioration du port de Nieupoort . . . . .	300,000 »	»	»	»	300,000 »
5 <sup>o</sup> Canalisation de la Meuse, depuis l'embouchure de la Sambre à Namur, jusqu'à la limite supérieure du bassin houiller de Chokier . . . . .	1,400,000 »	1,357,100 »	42,900 »	»	»
6 <sup>o</sup> Complément des travaux destinés à relier les charbonnages et établissements industriels à l'aval de Liège avec le canal de Liège à Maestricht. . . . .	600,000 »	567,530 48	32,469 52	»	»
7 <sup>o</sup> Construction du canal de Turnhout à Anvers, par S <sup>t</sup> -Job in 't Goor . . . . .	1,000,000 »	11,590 57	473,284 57	169,242 13	345,875 73
8 <sup>o</sup> Établissement d'une branche de raccordement entre le canal de Bruges à Gand et le bassin de commerce dans la dernière de ces deux villes . . . . .	500,000 »	468,106 92	28,048 78	2,044 50	»
9 <sup>o</sup> Canalisation de la Mandel, depuis la Lys jusqu'à Roulers. . . . .	1,000,000 »	470,551 52	250,370 31	279,098 17	»
10 <sup>o</sup> Achèvement des stations et de leurs dépendances et prolongement du quai du Rhin, à Anvers. . . . .	3,000,000 »	2,185,728 49	440,694 78	57,594 57	516,182 16
Loi du 14 août 1862 (Art. 2.):					
Subside pour la souscription d'actions de la Société concessionnaire d'un canal à grande section, formant jonction de la Lys à l'Yperlée. . . . .	2,800,000 »	»	»	400,000 »	2,400,000 »
Loi du 26 décembre 1862 :					
Exécution de travaux publics d'utilité communale dans les localités atteintes par la crise de l'industrie cotonnière. . . . .	500,000 »	468,464 »	31,536 »	»	»
<b>Département de l'Intérieur.</b>					
Loi du 14 mars 1863 :					
Construction et ameublement de maisons d'école. fr.	1,000,000 »	1,000,000 »	»	»	»
A REPORTER. . . . fr.	108,571,095 18	92,728,752 28	4,595,580 74	2,324,140 84	8,022,612 52

*Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.  
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 <sup>er</sup> janvier 1867.
		1864 ET ANNÉES antérieures.	1865.	1866.	
<b>Report. . . . fr.</b>	108,571,005 18	92,728,752 28	4,505,580 74	2,524,140 84	8,922,612 32
<b>Département des Travaux publics.</b>					
—					
Loi du 1 <sup>er</sup> juin 1863 :					
1 <sup>o</sup> Continuation des travaux d'amélioration du régime de la Dendre . . . . .	2,000,000 "	"	1,825,564 33	174,435 07	•
2 <sup>o</sup> Continuation de la canalisation de la Meuse, depuis l'embouchure de la Sambre, à Namur, jusqu'à la limite supérieure du bassin houiller de Chokier. . . . .	1,400,000 "	130,688 78	1,260,511 22	"	"
3 <sup>o</sup> Exécution de travaux de défense des ouvrages du port d'Ostende et de ses abords, et de la côte, contre l'action de la mer . . . . .	550,000 "	456,231 21	113,768 79	"	"
4 <sup>o</sup> Exécution de divers travaux d'amélioration et d'ornementation à la salle des séances du Sénat . . . . .	120,000 "	112,607 70	7,392 21	"	"
<b>Département des Finances.</b>					
—					
Loi du 15 juin 1863 :					
Prix de rachat du péage de l'Escaut, intérêts et frais y relatifs . . . . .	58,400,000 "	21,531,018 25	8,706,864 76	8,562,116 00	"
<b>Département des Affaires Étrangères.</b>					
—					
Loi du 21 avril 1864 :					
Achat, location et réparation de bateaux à vapeur pour le service entre Ostende et Douvres. . . . .	718,437 50				
Excédant de crédit sans emploi, à annuler . . . . .	1 81				
<b>Reste. . fr</b>	718,435 69	667,606 19	50,829 50	"	•
<b>Département des Travaux publics</b>					
—					
Loi du 21 avril 1864 :					
ART. 3. Chemin de fer. Renouvellement extraordinaire du matériel de transport . . . . .	1,075,000 "	624,576 47	450,496 12	13,806 40	6,121 01
<b>A REPORTER. . . . fr.</b>	152,834,550 87	110,060,480 97	10,990,807 67	10,874,508 90	8,928,753 53

*Suite de l'état des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.  
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 <sup>er</sup> janvier 1867.
		1864 ET ANNÉES antérieures.	1865.	1866.	
Report. . . . fr.	152,854,550 87	116,040,480 97	16,990,807 67	10,874,508 00	8,028,735 55
<b>Département des Travaux publics.</b> (Suite.)					
ART. 4. Travaux d'amélioration et d'ornementation à la salle des séances du Sénat. . . . 17,000 »					
Excédant de crédit sans emploi, à an- nuler . . . . . 2 10					
Reste. . . fr. 16,097 81	16,097 81	11,105 75	3,426 50	2,467 50	»
Loi du 21 avril 1864 :					
Extension des lignes et appareils télégraphiques . .	100,000 »	72,872 89	27,127 11	»	»
<b>Département de l'Intérieur.</b>					
Loi du 15 juillet 1864 :					
Frais de construction et d'ameublement de maisons d'école . . . . .	1,000,000 »	611,957 19	388,042 81	»	»
<b>Département de la Guerre.</b>					
Loi du 12 septembre 1864 :					
Achèvement des travaux d'agrandissement de la ville d'Anvers et des travaux de défense. . . . .	5,575,000 »	1,251,798 94	2,855,341 »	717,361 08	750,498 58
<b>Département des Travaux publics.</b>					
Loi du 14 septembre 1864 :					
§ 1 <sup>er</sup> . Continuation de la canalisation de la Meuse. depuis l'embouchure de la Sambre, à Namur, jusqu'à la limite supérieure du bassin houiller de Chokier . . . . .	2,000,000 »	»	484,841 »	1,105,554 87	340,604 13
§ 2 Part de l'État dans les frais de construction d'un aqueduc latéral à la Meuse, entre le bassin d'Avroi et le canal de Liège à Maestricht . . . . .	100,000 »	140,000 »	»	»	55,000 »
A REPORTER. . . . fr.	161,721,528 68	118,128,213 74	20,740,586 15	12,759,802 95	10,083,835 84

*Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.  
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 <sup>er</sup> Janvier 1867.
		1864 ET ANNÉES antérieures.	1865.	1866.	
REPORT . . . fr.	161,721,528 68	118,128,215 74	20,749,586 15	12,759,892 95	10,085,855 84
<b>Ministère des Travaux publics.</b> (Suite.)					
—					
§ 3. Construction, à l'intersection du canal de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord, et de celui de Gand à Bruges, d'ouvrages destinés à isoler les eaux de la Lys de celles de ce dernier canal . . . . .	350,000 "	"	175,526 65	20,680 50	155,795 05
§ 4. Construction d'une nouvelle écluse à sas sur la Lys, à Harlebeke . . . . .	250,000 "	"	55,952 21	141,152 85	92,034 96
§ 5. Exécution des travaux d'amélioration que réclame la navigation de la Zuidleede . . . . .	40,000 "	"	26,562 47	6,595 24	6,842 20
§ 6. Travaux de construction des Ministères de la Justice et des Travaux publics . . . . .	160,000 "	"	99,540 15	60,459 85	"
Loi du 14 septembre 1864 :					
Extension du matériel de traction et de transport nécessaire à l'exploitation des chemins de fer de l'État, continuation des travaux en cours d'exécution, et constructions nouvelles urgentes . . . . .	6,000,000 "	647,877 19	4,043,891 11	408,250 70	"
Loi du 14 septembre 1864 :					
Exécution des travaux stipulés dans le traité conclu entre la Belgique et les Pays-Bas, le 12 mai 1863, pour régler le régime des prises d'eau à la Meuse.	1,200,000 "	105,892 66	258,991 79	557,166 50	519,949 05
Acquisition d'un immeuble destiné à l'installation d'une partie des bureaux de l'administration centrale des chemins de fer, postes et télégraphes . . . . .	210,000 "	200,000 "	6,625 97	1,791 02	1,585 01
Loi du 30 décembre 1864 :					
1 <sup>o</sup> Extension du matériel de transport des chemins de fer de l'État . . . . .	1,000,000 "	"	770,785 58	220,216 62	"
2 <sup>o</sup> Renouvellement extraordinaire du matériel des chemins de fer de l'État . . . . .	1,000,000 "	"	875,454 12	119,768 67	4,777 21
Loi du 22 mars 1865 :					
Extension des lignes et des appareils télégraphiques.	500,000 "	"	171,080 15	128,019 85	"
<b>Ministère des Finances.</b> —					
Loi du 16 mars 1865 :					
Avance des sommes nécessaires pour couvrir les frais de premier établissement de la caisse d'épargne.	50,000 "	"	50,000 "	"	"
A REPORTER. . . . fr.	172,281,528 68	119,079,985 59	28,151,875 15	14,205,954 55	10,865,715 41

*Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.  
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 <sup>er</sup> janvier 1867.
		1864 ET ANNÉES antérieures.	1865.	1866.	
REPORT. . . . . fr.	172,281,528 68	110,070,985 50	28,151,875 15	14,205,954 55	10,805,715 41
<b>Ministère de l'Intérieur.</b>					
—					
Loi du 7 avril 1865 :					
Construction et ameublement de maisons d'école. . . . .	1,000,000 "	"	854,005 50	154,579 50	11,015 "
<b>Ministère des Travaux publics.</b>					
—					
Loi du 8 juillet 1865 :					
Art. 1 <sup>er</sup> . — § 1. Amélioration du régime de la Dendre. . . . .	2,500,000 "	"	"	2,242,158 71	257,841 29
§ 2. Amélioration de la Lys. . . . .	250,000 "	"	"	"	250,000 "
§ 5. Canal de Turnhout à Anvers, par St-Job in 't Goor. . . . .	1,000,000 "	"	"	"	1,000,000 "
§ 4. Canalisation de la Mandel. . . . .	1,000,000 "	"	"	171,707 05	828,292 05
§ 5. Exécution des travaux stipulés dans le traité du 12 mai 1865, conclu avec les Pays-Bas. . . . .	600,000 "	"	"	"	600,000 "
§ 6. Travaux de défense des ouvrages du port d'Ostende et de ses abords, et de la côte, contre l'action de la mer. . . . .	500,000 "	"	26,568 26	157,525 22	116,108 52
§ 7. Achèvement du port de refuge de Blankenberghe. . . . . .	500,000 "	"	"	"	500,000 "
§ 8. Exhaussement et renforcement de la digue du comte Jean. . . . .	450,000 "	"	"	"	450,000 "
§ 9. Part d'intervention de l'État dans les travaux d'assainissement de la Senne. . . . .	5,000,000 "	"	"	"	5,000,000 "
§ 10. Construction de barrages dans la Meuse, en amont de Namur, et complément de la canalisation en aval de cette ville. . . . .	2,000,000 "	"	"	"	2,000,000 "
§ 11. Réservoirs d'eau destinés à améliorer le régime de la Vestre. . . . .	5,250,000 "	"	"	750 "	5,240,250 "
§ 12. Agrandissement du bassin d'échouage des bateaux pêcheurs, à Ostende. . . . .	550,000 "	"	"	"	550,000 "
§ 13. Amélioration du port de Nieupoort. . . . .	1,000,000 "	"	"	"	1,000,000 "
§ 14. Routes affluentes au chemin de fer de l'État et aux chemins de fer concédés. — Construction de routes dans le Luxembourg. . . . .	2,000,000 "	"	105,118 06	610,421 02	1,284,460 92
§ 15. Continuation des travaux de restauration et d'appropriation du Palais de Liège. . . . .	400,000 "	"	1,750 "	26,774 51	571,475 69
§ 16. Chemin de fer direct de Bruxelles à Louvain	2,800,000 "	"	744,999 94	1,755,048 08	299,951 08
§ 17. Parachèvement du réseau actuel. . . . .	8,000,000 "	"	1,414,858 00	4,078,516 27	2,506,845 64
A REPORTER. . . . . fr.	202,681,528 68	119,070,985 50	51,279,155 "	25,580,854 40	28,941,555 60

*Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour les travaux d'utilité publique.  
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 <sup>er</sup> janvier 1867.
		1864 ET ANNÉES antérieures.	1865.	1866.	
REPORT. . . . . fr.	202,681,328 68	110,079,985 59	51,279,155 "	23,380,834 40	28,941,555 60
<b>Ministère des Travaux publics</b> (suite).					
§ 18. Travaux nouveaux, savoir :					
1 <sup>o</sup> Raccordement entre les stations du Nord et du Midi, à Bruxelles . . . . .	5,000,000 "	"	"	859,981 10	4,160,018 90
2 <sup>o</sup> Raccordement entre les stations des Guillemins et Vivegnis, à Liège . . . . .	5,000,000 "	"	533 50	784,869 38	4,214,777 12
3 <sup>o</sup> Installations pour le service des établissements maritimes, à Anvers. . . . .	4,000,000 "	"	"	690,198 79	3,300,801 21
4 <sup>o</sup> Chemin de fer de ceinture, à Gand . . . . .	4,000,000 "	"	13,086 50	545,478 86	3,442,854 64
5 <sup>o</sup> Raccordement de la station d'Ostende au nouveau quai des bateaux à vapeur. . . . .	600,000 "	"	"	220 12	599,779 88
6 <sup>o</sup> Jonction des voies en dehors de la station de Ver- viers . . . . .	500,000 "	"	"	147,655 01	152,366 99
<b>Ministère des Affaires Étrangères.</b>					
§ 19. Éclairage de l'Escaut . . . . .	500,000 "	"	"	150,165 57	349,834 43
<b>Ministère de la Justice.</b>					
§ 20. Construction d'un Palais de justice à Bruxelles.	5,000,000 "	"	"	1,022,998 01	1,077,001 09
<b>Ministère de l'Intérieur.</b>					
§ 21. Continuation des travaux au Palais du Roi, y compris une allocation de 100,000 francs pour dé- penses urgentes d'ameublement . . . . .	1,000,000 "	"	13,417 57	40,449 77	946,152 86
§ 22. Construction d'un manège . . . . .	200,000 "	"	"	110,171 49	89,828 51
§ 23. Subsidés pour des travaux de voirie vicinale et d'hygiène publique . . . . .	2,000,000 "	"	62,400 "	1,600,978 "	356,622 "
§ 24. Subsidés aux communes, pour construction et ameublement d'écoles . . . . .	5,000,000 "	"	523,704 50	1,420,335 50	3,255,962 "
<b>Ministère des Travaux publics.</b>					
ART. 2. — Chemin de fer direct, avec embranche- ments éventuels, de Châtelineau à Bruxelles, par Luttre . . . . .	5,000,000 "	"	"	"	5,000,000 "
A REPORTER. . . . . fr.	228,281,528 68	110,079,985 59	51,692,716 87	50,741,512 09	56,767,516 15

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.  
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible ou 1 <sup>er</sup> janvier 1867.
		1864 ET ANNÉES antérieures.	1865.	1866.	
REPORT. . . . fr.	258,281,523 68	110,070,085 59	31,092,716 87	50,741,512 09	56,767,516 13
<b>Ministère de l'Intérieur.</b>					
Loi du 50 juin 1865 :					
§ 1. Acquisitions d'œuvres d'art anciennes . . .	200,000 "	"	"	"	200,000 "
§ 2. Acquisitions pour la section ethnologique au Musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie.	100,000 "	"	28,000 "	57,000 "	34,400 "
Acquisition de l'ancien hôtel de la Tour-et-Taxis, actuellement occupé par le Conservatoire royal de musique de Bruxelles, et frais d'acte, d'expertise, de procédure et accessoires. (Loi du 12 juillet 1865.) . . . . .	105,500 "	"	"	100,002 70	2,857 50
<b>Ministère des Travaux publics.</b>					
Loi du 12 juillet 1865 :					
1 <sup>o</sup> Amélioration du régime de la Senne. 17,000 "					
Excédant de crédit sans emploi, à an- nuler . . . . .	269 45				
Reste. . . . fr.	16,750 55	16,750 55	16,750 55	"	"
2 <sup>o</sup> Établissement d'une branche de raccordement entre le canal de Bruges à Gand et le bassin de commerce de cette dernière ville. . . . .	39,000 "	"	"	33,907 77	5,092 25
3 <sup>o</sup> Travaux destinés à relier les charbonnages et éta- blissements industriels sur la rive droite de la Meuse, à l'aval de Liège, avec le canal de Liège à Maus- tricht . . . . .	40,000 "	"	35,904 58	4,564 40	1,071 16
4 <sup>o</sup> Construction du canal de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord . . . . .	50,000 "	"	47,007 45	"	2,992 57
5 <sup>o</sup> Élargissement de la 2 <sup>me</sup> section et achèvement de la 5 <sup>me</sup> section du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut . . . . .	140,000 "	"	62,775 50	1,095 90	76,150 60
6 <sup>o</sup> Élargissement de la partie du canal de Charleroy à Bruxelles, comprise entre la 9 <sup>me</sup> écluse et la Sambre canalisée. . . . .	165,000 "	"	155,851 20	"	29,148 80
Acquisition et appropriation d'un immeuble destiné notamment au service de la poste aux lettres et au bureau central des petites marchandises à Mons .	80,000 "	"	36,091 08	35,884 05	8,023 07
<b>Ministère des Finances.</b>					
Restauration intérieure des habitations royales et pour ameublement. (Loi du 12 juillet 1865.) . .	700,000 "	"	"	250,000 "	470,000 "
A REPORTER. . . . fr.	230,073,750 25	110,070,085 59	52,051,825 01	31,246,227 87	57,503,722 76

*Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.  
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 <sup>er</sup> janvier 1867.
		1864 ET ANNÉES antérieures.	1865.	1866.	
REPORT. . . fr.	259,973,750 25	110,079,985 59	52,051,825 01	51,246,227 87	57,595,722 70
<b>Ministère des Travaux publics.</b>					
—					
Loi du 15 février 1866 :					
1 <sup>o</sup> Extension du matériel de traction et de transport. . . . .	9,000,000 »	»	»	4,527,191 59	4,672,808 41
2 <sup>o</sup> Renouvellement extraordinaire du matériel de transport. . . . .	1,000,000 »	»	»	940,144 81	59,855 19
<b>Ministère des Affaires Étrangères.</b>					
—					
Loi du 5 mars 1866 :					
A. Construction d'un steamer . . . . . 625,000 »	655,000 »	»	»	304,500 »	350,500 »
B. Travaux à effectuer au steamer <i>Belgique</i> . . . . . 30,000 »					
<b>Ministère de l'Intérieur.</b>					
—					
Loi du 6 mars 1866 :					
Dépenses résultant de la participation des producteurs belges à l'Exposition universelle qui doit avoir lieu à Paris, en 1867 . . . . .	600,000 »	»	»	5,367 70	596,652 50
<b>Ministère des Finances.</b>					
—					
Loi du 18 mars 1866 :					
Complément du prix de rachat du péage de l'Escaut.	22,395 10	»	»	22,395 10	»
Loi du 26 mars 1866 :					
Crédit destiné au service de l'administration de la caisse générale d'épargne et de retraite, accordé à titre d'avance . . . . .	75,000 »	»	»	75,000 »	»
<b>Ministère des Travaux publics</b>					
—					
Loi du 9 mai 1866 :					
Extension des lignes et des appareils télégraphiques.	650,000 »	»	»	201,885 56	448,114 04
Loi du 11 mai 1866 :					
Achat du matériel, du mobilier et de l'outillage nécessaires à l'exploitation des lignes de Hal à Ath, Tournay à Blandain, Brain-le-Comte à Gand (Nelle) et Bruxelles à Louvain. . . . .	150,000 »	»	»	116,486 51	33,515 49
A REPORTER. . . . fr.	252,126,152 55	110,079,985 59	52,051,825 01	57,237,196 94	65,757,146 79

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.  
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 <sup>er</sup> janvier 1867.
		1864 ET ANNÉES antérieures.	1865.	1866.	
REPORT. . . fr.	252,126,152 33	119,079,983 50	32,051,825 01	57,257,196 04	63,757,146 79
<b>Ministère de l'Intérieur.</b>					
Loi du 20 mai 1866 :					
Érection d'un monument à feu S. M. le Roi Léopold I <sup>er</sup> . . . . .	1,000,000 "	"	"	"	1,000,000 "
Loi du 29 mai 1866 :					
Frais de funérailles de S. M. Léopold I <sup>er</sup> , ainsi que quelques dépenses relatives à l'inauguration du Roi Léopold II . . . . .	275,755 36	"	"	254,986 20	20,767 10
Loi du 29 mai 1866 :					
1 <sup>o</sup> Dépenses à résulter de l'exécution des charges apposées au legs fait à l'État par M. Wiertz, peintre d'histoire . . . . . 10,000 "					
2 <sup>o</sup> Dépenses relatives à la conservation des tableaux et sculptures délaissés par M. Wiertz, à la publication de son œuvre et aux travaux d'appropriation intérieure et extérieure du bâtiment et au service de surveillance . . . . . 75,000 "					
ENSEMBLE. . . fr.	85,000 "	"	"	55,211 25	40,788 77
Loi du 20 mai 1866 :					
Frais du recensement général à effectuer au 31 décembre 1866. . . . .	555,000 "	"	"	54,795 40	520,204 60
<b>Ministère des Travaux publics.</b>					
Loi du 50 mai 1866 :					
Crédit destiné à solder le montant des sommes au paiement desquelles l'État a été condamné au principal, ainsi que du chef des intérêts judiciaires et des dépens. par un arrêt rendu, le 16 avril 1866, par la Cour d'appel de Bruxelles, dans le procès qui lui a été intenté par la dame veuve Dutoit, à l'occasion de l'entreprise des travaux d'établissement, à Heyst, du chenal de l'écluse maritime dépendante du canal de dérivation de la Lys . . . . .	106,000 "	"	"	105,104 68	2,895 52
Loi du 50 mai 1866 :					
A. Reconstruction du pont en charpente, établi à Waelhem, sur la Nèthe, pour le passage de la route de 1 <sup>re</sup> classe de Bruxelles à Anvers . . . . .	200,000 "	"	"	61 90	199,938 10
B. Reconstruction du pont de Dinant, sur la Meuse, et construction de nouveaux ponts sur le même fleuve . . . . .	200,000 "	"	"	1,101 40	198,898 60
C. Continuation des travaux de restauration et d'appropriation des hôtels ministériels situés rues de la Loi, Ducale et de l'Orangerie . . . . .	150,000 "	"	"	58,175 90	71,825 10
D. Continuation des travaux de restauration, d'amélioration, etc., du palais des anciens princes-évêques de Liège . . . . .	450,000 "	"	"	"	450,000 "
E. Construction d'un nouveau mur orné, le long du jardin du palais royal, à Bruxelles . . . . .	180,000 "	"	"	"	180,000 "
A REPORTER. . . fr.	255,507,905 69	119,079,983 50	32,051,825 01	57,724,151 71	66,451,465 58

*Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour travaux d'utilité publique.  
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 <sup>er</sup> janvier 1867.
		1864 ET ANNÉES suivantes.	1865.	1866.	
REPORT. . . fr.	255,507,905 69	110,070,983 59	52,051,825 01	57,721,651 71	60,451,463 58
<b>Ministère de la Justice.</b>					
—					
Loi du 1 <sup>er</sup> juin 1866 :					
Continuation des travaux de construction de l'église de Lacken. . . . .	150,000 »	.	.	75 12	149,926 88
<b>Ministère des Travaux publics.</b>					
—					
Loi du 4 juin 1866 :					
Augmentation du crédit alloué par le paragraphe 0 de l'art. 1 <sup>er</sup> de la loi du 8 juillet 1865, part d'in- tervention de l'État dans les travaux d'assainisse- ment de la Senne. . . . .	5,000,000 »	.	.	.	5,000,000 .
<b>Ministère de l'Intérieur.</b>					
—					
Loi du 4 juin 1866 :					
Part de l'État dans les frais d'érection par la ville de Bruxelles, d'une salle d'exposition des beaux-arts et de fêtes ou cérémonies publiques. . . . .	1,000,000 »	.	.	.	1,000,000 »
<b>Ministère des Finances.</b>					
—					
Loi du 28 décembre 1866 :					
Frais des expériences de raffinage de sucre effectuées à Cologne en exécution de l'art 2 de la conven- tion signée à Paris le 4 juillet 1866 . . . . .	185,000 »	.	.	.	185,000 »
<b>TOTAUX. . . . fr.</b>	<b>259,640,905 09</b>	<b>110,070,983 59</b>	<b>52,051,825 01</b>	<b>57,724,704 83</b>	<b>70,784,592 26</b>

(68)

ANNEXE N° 6.

# **TABLEAU**

DES

**RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS**

**DE 1850 A 1863 INCLUSIVEMENT.**



TABLEAU des résultats des Budgets des

EXERCICES.	RECEP				
	PRÉVISIONS.				
	ÉVALUATIONS du BUDGET des VOIES ET MOYENS.	AUGMENTATIONS par des lois spéciales.	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES constatées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du Budget. (Montant effectif)	FONDS AFFECTÉS à des dépenses spéciales. (Montant effectif.)	TOTAL.
1850 (4 <sup>me</sup> trimestre) . . . . .	26,502,221 36	»	»	»	26,502,221 36
1851 . . . . .	66,942,211 82	46,205,354 02	78,248 50	»	113,225,815 05
1852 . . . . .	77,811,042 41	74,592,463 76	60,000 80	»	152,464,505 97
1853 . . . . .	86,037,982 »	»	54,603 48	»	86,092,585 48
1854 . . . . .	84,279,578 »	»	321,239 33	10,000,000 »	94,600,817 33
1855 . . . . .	85,142,510 »	4,785,140 22	413,891 40	1,490,000 »	91,831,550 62
1856 . . . . .	84,537,151 »	»	1,444,799 73	15,374,163 74	101,376,114 47
1857 . . . . .	85,011,700 »	»	2,308,630 23	10,000,000 »	98,220,336 23
1858 . . . . .	94,606,326 »	»	44,855 30	25,778,033 70	120,429,195 »
1859 . . . . .	104,093,331 »	»	131,714 63	15,890,897 40	120,144,145 05
1860 . . . . .	101,955,560 »	»	5,743,247 04	63,074,257 63	170,773,074 27
1861 . . . . .	101,464,464 »	»	39,052 92	»	101,505,516 92
1862 . . . . .	105,850,612 »	50,000 »	71,034 77	22,337,424 68	128,309,071 45
1863 . . . . .	100,650,033 »	30,000 »	16,536,733 36	1,099,763 61	127,916,571 97
1864 . . . . .	109,581,084 »	»	3,728,820 54	84,656,000 »	197,965,904 54
1865 . . . . .	111,138,170 »	»	10,692,961 92	6,886,341 07	128,717,472 99
1866 . . . . .	115,014,070 »	»	489,001 09	328,005 56	115,831,076 65
1867 . . . . .	115,473,630 »	»	83,703 12	100,000 »	115,657,333 12
1868 . . . . .	118,412,230 »	290,000 »	37,014,121 10	165,916 91	155,882,288 01
1869 . . . . .	116,797,020 »	800,000 »	»	24,300 06	117,621,320 06
1870 . . . . .	115,910,820 »	2,000,000 »	16,347,668 69	»	134,258,488 69
1871 . . . . .	117,332,350 »	450,000 »	233,143 30	85,130 45	118,122,854 84
1872 . . . . .	118,310,230 »	»	2,882,930 97	1,240,201 02	122,435,360 99
1873 . . . . .	124,224,230 »	530,000 »	6,698,622 27	3,931,724 53	135,404,596 80
1874 . . . . .	126,002,130 »	300,000 »	13,013,233 20	6,408,417 26	146,825,820 46
1875 . . . . .	129,396,300 »	930,000 »	145,182 01	4,999,791 12	135,680,563 13
1876 . . . . .	132,698,340 »	1,264,000 »	123,248 63	3,108,865 86	137,194,654 49
1877 . . . . .	139,604,000 »	2,150,000 »	77,480 84	2,284,992 08	144,117,471 92
1878 . . . . .	141,910,790 »	2,230,000 »	36,067 62	726,631 15	144,905,488 77
1879 . . . . .	147,632,900 »	1,000,000 »	»	1,721,369 15	150,354,339 15
1880 . . . . .	140,188,790 »	1,728,000 »	74,033 91	14,096,647 44	165,087,473 36
1881 . . . . .	149,029,190 »	1,920,417 95	»	13,462,486 97	166,421,094 92
1882 . . . . .	153,614,400 »	1,000,000 »	»	3,421,373 01	158,035,773 01
1883 . . . . .	156,046,790 »	1,000,000 »	830,920 »	4,832,739 33	162,730,460 33
	3,800,327,284 30	143,304,383 35	120,670,340 34	320,122,704 75	4,384,655,715 25
	3,943,831,670 14				

exercices clos de 1850 à 1863 inclusivement.

<b>TES.</b>			
FAITS RÉALISÉS.	RÉSULTATS de la comparaison des prévisions avec les faits réalisés.		Observations.
	RECouvreMENTS effectués.	EXCÉDANT des évaluations.	
26,502,221 56	"	"	
115,225,815 05	"	"	
152,464,505 97	"	"	
88,058,515 92	"	1,065,728 44	
96,701,537 76	"	2,100,520 41	
91,075,225 70	756,535 92	"	
102,652,652 59	"	1,256,517 92	
101,715,250 24	"	5,494,915 99	
125,500,914 81	"	5,030,719 81	
115,837,428 97	4,506,714 08	"	
169,570,255 86	1,590,820 41	"	
101,542,826 17	160,690 75	"	
126,766,956 55	1,542,114 90	"	
125,289,847 48	4,026,724 49	"	
108,810,508 75	"	814,604 59	
120,855,951 07	"	1,158,478 98	
114,064,043 57	"	252,066 72	
115,528,065 84	2,120,829 28	"	
146,117,886 55	9,704,401 46	"	
115,871,457 58	5,749,882 48	"	
152,877,187 86	1,581,500 85	"	
110,545,651 04	"	1,220,817 10	
128,451,208 70	"	6,017,817 80	
150,468,270 19	"	4,065,675 50	
152,675,052 50	"	5,849,232 04	
144,502,166 65	"	8,821,605 50	
146,250,311 91	"	9,044,557 42	
149,145,925 95	"	5,026,452 01	
155,880,759 57½	"	10,977,250 60½	
158,540,645 85	"	7,995,286 70	
169,709,218 61½	"	4,621,715 26½	
172,254,411 84	"	5,815,510 92	
164,557,914 52½	"	6,501,949 51½	
168,925,520 49	"	6,194,851 14	
4,451,082,546 60½	29,814,272 60	96,262,004 06½	
	66,448,651 46½		

## Suite du TABLEAU des résultats des Budgets des

<b>DÉPENSES</b>							
EXERCICES.	PRÉVISIONS.						
	SERVICE ORDINAIRE.						
	CRÉDITS accordés par la loi du Budget primitif.	CRÉDITS supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, deduction faite des annulations de crédit.	CRÉDITS complémentaires pour couvrir les dépenses faites au delà des allocations non limitatives des Budgets.	CRÉDITS transférés des exercices antérieurs, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité.	TOTAL.	CRÉDITS transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité	RESTE, ou crédits affectés à l'exercice.
1830. 4 <sup>e</sup> trimestre.	27,981,168 79	"	"	"	27,981,168 79	"	27,981,168 79
1831.	115,806,850 65	"	"	"	115,806,850 65	"	115,806,850 65
1832.	151,503,175 28	12,892,226 55	"	"	164,395,401 81	"	164,395,401 81
1833. (a)	94,149,855 53	"	"	"	94,149,855 53	"	94,149,855 53
1834.	85,272,610 52	5,601,390 11	"	"	88,874,000 45	"	88,874,000 45
1835.	86,569,595 77	1,699,740 51	"	"	88,069,334 28	"	88,069,334 28
1836.	85,058,557 45	1,167,450 59	"	"	86,225,788 04	"	86,225,788 04
1837.	91,048,402 16	4,177,701 53	"	"	95,226,105 69	"	95,226,105 69
1838.	94,947,052 10	1,849,906 98	"	"	96,796,959 08	"	96,796,959 08
1839.	104,899,007 55	7,795,917 90	"	"	112,693,015 45	"	112,693,015 45
1840.	99,150,590 94	6,454,054 64	"	"	105,584,425 58	"	105,584,425 58
1841.	105,791,842 58	15,617,459 14	58,142 25	"	117,467,425 97	"	117,467,425 97
1842.	105,566,962 81	3,522,447 65	"	"	109,089,410 44	"	109,089,410 44
1843.	108,855,372 01	11,168,455 71	285,920 23	"	120,289,725 05	"	120,289,725 05
1844.	110,123,706 67	6,650,150 59	12,775 60	"	116,795,700 66	"	116,795,700 66
1845.	110,371,585 49	4,169,479 23	531,474 01	"	114,872,558 73	"	114,872,558 73
1846.	112,004,215 11	5,615,455 66	375,517 46	"	118,895,188 23	"	118,895,188 23
1847.	116,452,576 38	8,200,515 59	565,043 10	"	125,216,752 87	"	125,216,752 87
1848.	118,195,870 65	15,185,567 64	275,427 52	"	151,652,865 81	"	151,652,865 81
1849.	111,635,105 81	3,566,095 66	554,253 64	"	115,555,451 11	556,555 60	114,097,095 51
1850.	114,677,172 09	4,404,468 49	655,069 65	356,555 60	120,051,045 83	520,562 56	119,750,485 27
1851.	115,456,059 16	4,797,745 12	169,024 04	320,562 56	120,723,588 88	527,456 21	120,195,952 67
1852.	115,524,706 95	17,026,170 49	413,551 85	527,456 21	134,091,885 48	2,625,140 25	151,468,736 23
1853	125,615,260 51	7,954,425 77	423,501 17	2,625,140 25	134,594,253 50	2,127,599 51	152,466,654 19
1854.	125,249,057 07	8,219,454 95	810,552 10	2,127,599 51	156,406,665 45	1,449,181 75	154,957,481 68
1855.	127,900,547 24	10,214,528 72	672,045 61	1,449,181 75	149,256,101 32	1,645,625 55	158,590,475 79
1856.	155,484,616 91	10,022,941 98	1,400,544 57	1,645,625 55	146,553,528 99	1,574,588 67	144,978,940 52
1857.	135,056,047 56	5,464,878 19	1,925,064 99	1,574,588 67	145,501,479 41	1,884,759 09	141,416,720 32
1858.	150,858,076 15	5,252,108 92	1,070,957 84	1,884,759 09	145,065,902 "	2,521,487 10	142,544,414 00
1859.	156,642,607 28	14,524,290 29	843,877 35	2,521,487 10	154,552,262 02	1,935,870 45	152,506,391 57
1860.	158,642,450 05	6,891,024 04	830,111 71	1,935,870 45	148,500,342 25	1,720,804 35	146,579,537 92
1861.	141,576,486 70	5,651,509 92	1,358,569 18	1,720,804 35	150,287,570 15	1,531,755 46	148,755,814 67
1862.	145,176,590 67	6,517,509 60	504,026 05	1,531,755 46	153,529,661 76	1,002,160 54	152,527,501 22
1865.	148,747,221 72	6,853,801 73	223,875 48	1,002,160 54	156,807,059 47	1,009,590 64	155,707,668 83
	3,870,624,114 71	225,254,685 45	12,816,491 56	21,201,515 85	4,120,896,605 57	22,210,706 49	6,107,685,898 88

## exercices clos de 1850 à 1865 inclusivement.

SERVICES SPÉCIAUX. — CRÉDITS rattachés à l'exercice.	TOTAL DES PRÉVISIONS de dépenses.	FAITS RÉALISÉS.		Excédants DE CRÉDITS à annuler.	Observations.
		DÉPENSES résultant des services faits.	—		
•	27,981,168 79	27,981,168 79	•	•	
•	115,800,850 65	112,415,965 51	3,392,887 14		
•	164,505,401 81	158,500,918 95	5,994,482 86		
•	94,140,835 53	91,904,974 94	2,244,860 59		
10,000,000 •	98,874,000 45	96,515,600 96	2,360,399 47		
b) 1,400,000 •	80,550,554 28	87,104,004 96	2,455,529 52		b) Paiement fait aux concessionnaires de la Sambre canalisée, en vertu de l'article 2 de la loi du 26 septembre 1835, sur le produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1836.
c) 15,374,165 74	101,599,951 78	90,528,487 96	2,071,463 82		c) Y compris 500,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réservé par l'article 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1835, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1836.
10,000,000 •	105,220,105 69	103,531,751 64	1,894,372 05		
25,778,053 70	122,574,992 78	120,198,578 44	2,376,614 54		
15,800,807 40	128,589,912 85	124,106,508 51	4,493,404 54		d) Non compris fr. 103,102 60 c <sup>t</sup> annulés sur les crédits pour des services spéciaux (prêt à la Banque de Belgique).
63,074,257 65	168,858,685 21	165,914,370 95	2,744,312 20		
•	117,407,425 97	114,976,586 11	2,490,857 80		
25,278,995 17	152,568,405 61	129,575,909 88	2,994,495 73		
e) 1,609,765 61	121,089,489 56	119,855,950 53	2,133,539 25		e) Y compris 250,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réservé par l'article 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1835, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1836.
84,636,000 •	201,451,700 66	195,185,657 29	6,266,045 57		f) Y compris fr. 114,682 66 c <sup>t</sup> , même objet que ci-dessus.
f) 21,552,566 85	156,234,705 56	154,589,540 80	1,835,355 67		
5,221,700 09	124,116,888 52	122,752,999 20	1,365,889 05		
g) 3,768,642 11	128,985,374 98	127,572,574 99	1,412,999 99		g) Y compris 100,000 francs, comme ci-dessus.
h) 8,924,490 68	140,577,556 49	135,060,595 37	5,516,761 12		h) Y compris 25,000 francs, comme ci-dessus.
946,077 00	115,944,075 41	112,267,069 13	3,677,004 28		
2,559,755 29	122,290,216 56	118,750,904 76	5,559,511 80		i) Non compris fr. 22,656 54 c <sup>t</sup> annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
1,106,145 11	121,502,077 78	118,627,460 84	2,674,616 94		j) Non compris fr. 4 57 c <sup>t</sup> annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
2,540,368 09	153,809,105 22	151,848,564 95	1,960,540 29		
4,960,827 76	157,456,461 95	154,510,907 41	2,925,554 54		k) Non compris fr. 0 81 c <sup>t</sup> annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
9,656,500 56	144,613,782 24	145,172,277 02	1,441,505 22		
10,561,522 01	148,951,797 80	146,926,211 95	2,025,585 85		
8,878,878 91	155,857,819 25	149,727,649 92	4,150,169 51		
8,891,907 80	150,508,628 12	146,291,158 91	4,017,489 21		
5,610,495 66	148,154,910 56	144,745,005 56	5,409,905 20		
4,515,494 69	157,111,886 26	152,889,679 62	4,222,200 64		
16,144,607 42	162,724,145 54	159,025,577 52	5,698,768 02		
17,657,007 78	166,412,642 45	165,451,869 51	2,980,775 14		
27,751,059 51	180,278,560 55	177,082,280 60	5,196,279 95		
55,965,045 02	191,765,615 85	187,062,522 17	4,701,291 68		
447,871,385 17	4,555,557,282 05	4,455,004,252 01	102,463,030 04		l) Les annulations déduites des crédits, comprennent une somme de 261,525 francs pour le montant des annulations opérées en exécution de la loi du 6 mars 1858, sur les portions de crédits transférées de l'exercice 1856, en vertu de l'article 50 de la loi sur la comptabilité de l'État.

Suite du TABLEAU des résultats des Budgets des

<b>RÉSULTATS</b>								
EXERCICES.	BUDGETS ORDINAIRES.		SERVICES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIAUX.		BUDGETS ET SERVICES RÉUNIS.		SUR LES BUDGETS	
	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	de recette.	
1830. (4 <sup>me</sup> trimestre)	25,869,417 15	27,348,564 56	652,804 23	652,804 23	26,522,221 36	27,981,188 79	"	
1831.	66,942,211 82	66,208,008 91	46,283,603 21	46,205,554 60	113,225,815 05	112,413,965 51	755,602 91	
1832.	77,811,942 41	83,908,455 19	74,652,563 56	74,592,463 76	152,404,505 97	158,500,918 95	"	
1833.	88,003,710 44	91,904,074 04	54,003 48	"	88,058,515 92	91,904,074 94	"	
1834.	86,380,008 41	86,515,000 96	10,521,259 55	10,000,000 "	96,701,557 76	96,515,600 96	"	
1835.	87,171,334 50	85,014,004 96	1,905,891 40	1,490,000 "	91,075,225 70	87,104,004 96	3,557,529 54	
1836.	85,817,668 92	84,154,524 25	16,818,965 47	15,574,165 71	102,052,632 59	99,528,487 96	1,659,544 67	
1837.	80,406,615 99	93,331,731 64	12,508,656 25	10,000,000 "	101,715,250 24	103,351,731 64	"	
1838.	97,087,043 81	94,420,544 74	25,822,860 "	25,778,053 70	123,509,914 81	120,198,378 44	3,266,701 07	
1839.	99,788,816 92	108,299,611 11	16,048,612 05	15,806,897 40	115,857,428 97	124,106,508 51	"	
1840.	100,558,748 50	102,840,113 32	68,617,505 27	65,074,257 63	169,576,253 86	165,014,570 95	"	
1841.	101,503,775 25	114,076,586 11	39,052 92	"	101,542,826 17	114,076,586 11	"	
1842.	104,558,407 10	106,094,914 71	22,498,459 45	23,278,995 17	126,766,956 53	129,375,903 88	"	
1843.	105,053,328 51	118,156,186 72	18,356,518 07	1,699,763 61	123,289,847 48	119,835,950 53	"	
1844.	110,425,688 59	110,529,657 29	88,584,820 54	84,656,000 "	198,810,508 73	193,185,657 29	"	
1845.	112,276,648 98	115,050,083 06	17,579,502 99	21,552,566 85	129,855,951 07	134,589,549 89	"	
1846.	113,247,056 72	117,551,299 20	817,006 65	5,221,700 00	114,064,045 37	122,752,999 29	"	
1847.	115,544,560 72	125,805,732 88	183,793 12	3,768,642 11	115,528,063 84	127,572,374 99	"	
1848.	108,957,848 51	126,156,104 69	57,180,958 01	8,924,499 68	146,117,886 55	155,069,595 57	"	
1849.	113,847,157 52	111,520,091 23	24,500 06	946,977 90	113,871,457 58	112,267,069 13	2,527,046 29	
1850.	116,529,519 17	116,171,171 47	16,547,668 69	2,559,733 29	152,877,187 86	118,759,994 76	358,547 70	
1851.	119,093,567 19	117,521,315 75	340,284 84	1,106,145 11	119,545,651 94	118,627,469 84	1,482,051 57	
1852.	124,328,067 80	129,508,195 94	4,123,149 99	2,340,368 99	128,451,298 79	151,848,564 95	"	
1853.	128,857,925 39	129,541,070 65	10,650,546 80	4,969,827 76	159,468,270 19	154,510,997 41	"	
1854.	152,351,582 01	153,515,976 46	20,321,670 46	9,656,509 56	152,675,052 50	145,172,277 02	"	
1855.	159,568,195 50	156,564,889 94	5,155,975 13	10,561,522 01	144,502,166 65	149,926,211 95	2,865,505 56	
1856.	145,097,097 42	140,848,771 01	3,232,114 40	8,878,878 91	146,239,211 91	149,727,649 92	2,158,526 41	
1857.	146,781,442 01	157,599,951 11	2,362,481 92	8,891,997 80	149,145,935 95	146,291,158 91	9,382,210 90	
1858.	153,154,198 22½	159,154,599 70	726,051 15	5,610,495 66	153,880,739 57½	144,745,005 56	16,019,598 52½	
1859.	156,628,276 70	148,574,184 95	1,721,569 15	4,515,494 69	158,549,645 85	132,889,679 62	8,254,091 77	
1860.	153,612,571 17½	142,880,769 90	14,096,647 44	16,144,607 42	169,799,218 61½	159,025,577 52	12,751,891 27½	
1861.	156,771,924 87	143,774,861 55	15,462,486 97	17,657,007 78	172,254,411 84	163,431,869 51	10,997,063 54	
1862.	161,116,559 51½	149,551,221 29	5,421,575 01	27,751,959 31	164,557,914 52½	177,082,270 60	11,783,118 22½	
1863.	163,241,641 14	151,996,577 15	5,685,679 35	35,965,945 02	168,925,520 40	187,062,522 17	12,143,265 99	
	3,888,959,782 52½	3,885,792,246 28	562,122,504 17	569,392,095 75	4,451,082,546 69½	4,453,094,252 01	99,861,291 54½	

exercices clos de 1850 à 1863 inclusivement.

## GÉNÉRAUX.

EXCÉDANTS.					Observations.
ORDINAIRES	SUR LES SERVICES EXTRAORDINAIRES spéciaux		SUR LES BUDGETS ET SERVICES réunis		
de dépense.	de recette.	de dépense.	de recette.	de dépense.	
1,478,947 43	"	"	"	1,478,947 43	Réglé définitivement par la loi du 5 mars 1846.
"	78,248 61	"	811,851 52	"	Idem.
6,096,512 78	60,099 80	"	"	6,056,412 98	Idem.
3,901,364 50	54,603 48	"	"	3,846,661 02	Réglé définitivement par la loi du 15 juin 1846.
133,502 55	321,250 55	"	187,736 80	"	Idem.
"	413,891 40	"	3,971,220 74	"	Idem.
"	1,444,796 70	"	3,104,144 43	"	Réglé définitivement par la loi du 3 mai 1847.
3,925,117 65	2,308,036 25	"	"	1,616,481 40	Idem.
"	44,833 30	"	3,511,536 37	"	Idem.
8,510,794 10	151,714 65	"	"	8,359,079 54	Idem.
2,281,364 73	3,743,247 01	"	3,461,882 91	"	Idem.
13,672,812 86	39,052 92	"	"	13,633,759 94	Réglé définitivement par la loi du 24 mai 1848.
1,736,417 01	"	870,535 72	"	2,606,953 33	Idem.
13,192,858 21	16,536,755 36	"	3,453,897 15	"	Réglé définitivement par la loi du 18 juillet 1849.
103,068 00	3,738,820 34	"	3,624,851 44	"	Réglé définitivement par la loi du 30 juillet 1858.
760,554 08	"	3,773,065 84	"	4,533,397 92	Idem.
4,281,262 48	"	4,404,695 44	"	8,688,953 92	Idem.
10,450,372 16	"	3,384,938 00	"	14,044,311 16	Idem.
17,198,256 15	28,255,547 55	"	11,037,291 18	"	Idem.
"	"	922,677 84	1,604,368 45	"	Réglé définitivement par la loi du 18 mai 1859.
"	13,787,733 40	"	14,146,285 10	"	Idem.
"	"	765,860 27	716,191 10	"	Réglé définitivement par la loi du 7 avril 1865.
3,180,128 14	1,782,772 "	"	"	3,397,536 14	Idem.
705,156 26	5,660,519 04	"	4,937,362 78	"	Idem.
1,164,594 42	10,665,369 90	"	6,500,775 48	"	Idem.
"	"	3,927,348 88	"	2,424,045 52	Idem.
"	"	3,640,704 42	"	3,488,438 01	Idem.
"	"	6,329,423 88	2,852,785 02	"	Idem.
"	"	4,883,864 51	11,135,754 01½	"	Idem.
"	"	2,794,125 54	3,459,966 23	"	Idem.
"	"	2,047,959 08	10,683,841 29½	"	Réglé définitivement par la loi du 31 déc. 1866.
"	"	2,194,320 81	8,802,542 53	"	Idem.
"	"	24,329,484 30	"	12,544,366 07½	
"	"	39,282,293 07	"	18,137,001 68	
94,693,665 10	91,078,088 35	98,257,530 00	102,824,262 54	104,836,167 85½	
556 24½	7,179,441 36		2,011,905 31½		

(76)

ANNEXE N° 7.



# APERÇU

DES

# RECETTES ET DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

COMPRISES DANS LES RÉSULTATS

des Budgets des exercices 1830 à 1866 inclusivement.



## APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

## RECETTES

Produit des domaines vendus (loi du 27 décembre 1822), versé en certificats de rentes remboursables, dits <i>domaines losrenten</i> , portés en recette pour ordre dans les comptes de l'État . . . . .	
Autres recettes pour ordre comprises dans les comptes de l'État . . . . .	
Produit de l'emprunt de 12 millions de florins. . . . .	
— — de 10 millions de florins. . . . .	
— — de 48 millions de florins. (100,800,000 francs) . . . . .	
— — du 18 juin 1856 (30 millions de francs de capital, à 4 p. $\frac{1}{2}$ ). Cet emprunt a produit net une somme de. . . . .	27,564,165 74
Il restait disponible, au 1 <sup>er</sup> septembre 1856, sur le million de francs réservé pour les paiements à faire aux concessionnaires de la Sambre canalisée. . . . .	10,517 34
RESTE la somme portée en recette dans les comptes, de. . . . .	27,555,846 40

Subvention de guerre. (Loi du 28 décembre 1854 et 9 août 1855). . . . .		
Produit des ventes de domaines. (Loi du 26 septembre 1835). . . . .		
— de l'emprunt du 25 mai 1838 (50,850,800 francs de capital, à 3 p. $\frac{1}{2}$ ). . . . .		
Remboursement du prêt à la Banque de Belgique, en vertu de la loi du 1 <sup>er</sup> janvier 1859 . . . . .		
Produit de la négociation des obligations à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ , créées en vertu de la loi du 21 mars 1844 . . . . .		
— de l'emprunt du 26 juin 1840 (86,940,000 francs de capital, à 5 p. $\frac{1}{2}$ ) . . . . .		
Produit des ventes de domaines . . . . .	Loi du 27 mai 1857 . . . . .	904,488 08
	— du 30 juin 1840 . . . . .	1,122,006 78
MONTANT DU PRODUIT . . . . . fr.		2,026,404 86
Dépenses faites sur le crédit alloué au Budget des dépenses pour ordre de l'exercice 1842. . . . .		150,072 85
RESTE NET porté en recette dans les comptes de l'État. . . . . fr.		1,867,422 05

Produit de l'emprunt du 29 septembre 1842 (fr. 28,621,718 40 c <sup>e</sup> de capital, à 5 p. $\frac{1}{2}$ ) . . . . .	
Ressources spéciales provenant de l'exécution du traité conclu avec les Pays-Bas, le 5 novembre 1842. . . . .	
Recette pour non-emploi du crédit alloué par la loi du 28 février 1842, pour les intérêts et l'amortissement du capital d'acquisition de la <i>British-Queen</i> . . . . .	
Sommes non employées sur les fonds d'amortissement de l'emprunt du 22 mars 1844, à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ . . . . .	
Produit de l'emprunt du 22 mars 1844, à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ (84,656,000 francs de capital) . . . . .	
— des ventes de domaines, en vertu de la loi du 3 février 1843 . . . . .	
— des emprunts décrétés par les lois du 26 février et 6 mai 1848. . . . .	
— de la réalisation des valeurs mises à la disposition du Gouvernement par la loi du 20 juin 1849, <i>Moniteur</i> n <sup>o</sup> 174. . . . .	
Versement des intérêts adjugés à l'État sur l'encaisse de l'ancien caissier général, détenue par la Société générale (période du 20 octobre 1850 au 8 novembre 1855) . . . . .	
Produit de l'emprunt du 20 décembre 1851 (26,000,000 de francs de capital nominal, à 5 p. $\frac{1}{2}$ ). . . . .	26,150,000
Partie transférée à l'exercice 1867 . . . . .	107,765 26
RESTE pour la partie renseignée dans les comptes, jusqu'à 1860 inclusivement. . . . .	25,932,254 74

A REPORTER. . . . . fr.

*les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1866 inclusivement.*

1865 ET ANNÉES antérieures.	1864.	1863.	1866.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
<b>EXTRAORDINAIRES.</b>					
33,754,454 95	•	•	•	33,754,454 95	
1,484,212 12	•	•	•	1,484,212 12	
24,613,415 62	•	•	•	24,613,415 62	
21,591,059 »	•	•	•	21,591,059 »	
74,592,462 76	•	•	•	74,592,462 76	
27,553,846 40	•	•	•	27,553,846 40	
4,549,814 02	•	•	•	4,549,814 02	
160,810 15	•	•	•	160,810 15	
35,778,055 70	•	•	•	35,778,055 70	
3,806,897 40	•	•	•	3,806,897 40	
10,000,106 38	•	•	•	10,000,106 38	
82,000,000 »	•	•	•	82,000,000 »	
1,867,422 03	•	•	•	1,867,422 03	
20,250,000 »	•	•	•	20,250,000 »	
a) 11,818,782 69	•	•	•	11,818,782 69	a) Déduction faite d'une somme de fr. 6,422,882 74 c <sup>s</sup> , pour les produits qui se rattachent aux services ordinaires des Budgets.
150,000 »	•	•	•	150,000 »	
493,826 67	•	•	•	493,826 67	
88,042,240 »	•	•	•	88,042,240 »	
10,706,214 45	51,678 03	492 38	58,645 11	10,817,027 07	
57,150,055 56	•	•	•	57,150,055 56	
16,547,068 69	•	15,524 50	•	16,562,095 19	
1,871,058 79	•	•	•	1,871,058 79	
25,441,150 15	247,646 12	133,753 45	109,685 04	25,952,254 74	
542,014,571 51	299,524 15	149,570 55	168,528 15	543,551,594 14	

## APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

## SUITE DES RECETTES

		REPORT. . . . . fr.
Produit de la négociation de titres à 4 1/2 p. 0/0, appartenant au Trésor (placement des fonds des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires).		
Produit de la négociation des titres à 2 1/2 p. 0/0, provenant de la caisse du pilotage		
— de la négociation de 15,000,000 de francs, à 4 1/2 p. 0/0, autorisée par la loi du 14 juin 1853, y compris les fonds d'amortissement attribués au Trésor par ladite loi, et provenant des emprunts à 5 p. 0/0 de 1840 et 1842 . . . . .		
— — d'un capital de 35,700 francs, à 4 1/2 p. 0/0, provenant de la mise à exécution de l'art. 8 de la loi du 31 mars 1853.		
Exercice 1850 . . . . .		83,249 75
— 1851 . . . . .		54,426 30
— 1852 . . . . .		129,856 80
— 1853 . . . . .		45,998 25
— 1854 . . . . .		57,922 27
— 1855 . . . . .		44,835 50
— 1856 . . . . .		48,612 05
— 1857 . . . . .		44,715 95
— 1858 . . . . .		59,052 92
— 1859 . . . . .		71,034 77
— 1840 . . . . .		74,296 46
— 1841 . . . . .		60,393 67
— 1842 . . . . .		92,787 58
— 1843 . . . . .		84,600 "
— 1844 . . . . .		82,703 12
— 1845 . . . . .	fr. 52,296 69	
— 1846 . . . . .	65,388 27	
— 1847 . . . . .	88,199 62	
Produit à titre de dépenses périmées . . . . .		197,884 58
— 1848 . . . . .		77,954 52
— 1849 . . . . .		68,455 87
— 1850 . . . . .		70,416 65
— 1851 . . . . .		73,786 55
— 1852 . . . . .		54,342 02
— 1853 . . . . .		29,188 01
— 1854 . . . . .		18,000 65
— 1855 . . . . .		41,193 60
— 1856 . . . . .		55,472 82
— 1857 . . . . .		25,457 92
— 1858 . . . . .		54,453 78
— 1859 . . . . .		71,411 46
— 1860 . . . . .		68,314 50
— 1861 . . . . .		59,178 50
		1,959,160 12
Produit de l'emprunt du 8 septembre 1859 (15,000,000 de francs, à 4 1/2 p. 0/0) . . . . .		45,000,000 "
Partie de l'emprunt transférée à l'exercice 1867 . . . . .		2,588,545 06
RESTE pour la partie renseignée aux comptes des exercices 1859 à 1866. . . . .		42,411,454 94
Part contributive de la ville d'Anvers, dans les travaux d'agrandissement de cette ville et la continuation des travaux de défense (art. 2 de la loi du 8 septembre 1859). Premier terme . . . . .		
Quotes-parts à payer par les puissances maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut, en vertu des traités conclus en exécution de la loi du 15 juin 1865 . . . . .		
Produit de l'emprunt à 4 1/2 p. 0/0, contracté en vertu de la loi du 28 mai 1865, savoir . . . . .		
Capital effectif applicable aux dépenses spéciales autorisées par la loi du 8 juillet 1865 (art. 1er) . . . . .		60,000,000 "
Excédant du produit au profit du Trésor . . . . .		295 05
		60,000,295 05
Portion de l'emprunt transférée à 1867 . . . . .		40,800,393 22
RESTE pour la partie renseignée aux comptes des exercices 1865 et 1866. . . . .		19,199,901 81
TOTAL DES RECETTES EXTRAORDINAIRES. . . . .		fr.

les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1866 inclusivement.

1865 ET ANNÉES anterieures	1864.	1863.	1866.	Résultat GENERAL.	Observations.
<b>EXTRAORDINAIRES.</b>					
512,014,371 51	200,524 15	440,370 33	168,328 15	515,551,504 14	
53,248 20	"	"	"	53,248 20	
205,645 73	"	"	"	205,645 73	
10,609,440 47	"	"	"	10,609,440 47	
33,178 33	"	"	"	33,178 33	
1,760,055 07	71,411 46	68,514 39	59,178 30	1,059,160 12	
36,915,310 81	4,312,472 69	330,445 07	644,227 47	42,411,454 94	
"	5,000,000 "	"	"	5,000,000 "	
850,920 "	7,504,805 42	5,851,845 22	1,049,486 45	15,237,057 07	
"	"	2,706,925 75	16,402,978 06	19,109,901 81	
692,432,171 04	17,588,015 72	9,116,207 66	18,324,198 41	647,200,680 85	

## APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

## DÉPENSES

Certificats de rentes remboursables, dits <i>domen losrenten</i> , portés en dépense pour ordre dans le compte de l'État . . . . .		
Autres dépenses pour ordre comprises dans les comptes de l'État . . . . .		
Dépenses périmées des exercices apurés . . . . .		
— extraordinaires pour l'organisation du pays, acquittées avec le produit des emprunts de 13 et de 10 millions de florins . . . . .		
Remboursement des emprunts de 12 et de 10 millions de florins, effectué au moyen du produit de l'emprunt de 48 millions de florins (100,800,000 francs, à 5 p. %) . . . . .		
Frais de guerre imputés sur l'excédant du produit de l'emprunt de 48 millions de florins . . . . .		
Loi du 1 <sup>er</sup> mai 1854 . . . . .		10,000,000 "
— 18 juin 1856 . . . . .		14,524,163 74
— 26 mai et du 12 novembre 1857 . . . . .		9,066,448 57
— 25 mai 1858 . . . . .		23,200,807 82
— 28 décembre 1859 . . . . .		11,031,262 85
— 21 juin 1840 . . . . .		4,480,877 59
— 26 id. . . . .		53,951,503 58
— 20 septembre 1842 . . . . .		24,000,000 "
— 7 mars 1845 . . . . .		500,000 "
— 13 avril 1845 . . . . .		7,060,000 "
— 16 août 1846 . . . . .		3,712,960 "
— 21 avril 1846 . . . . .		5,000,000 "
— 24 mai 1846 . . . . .		2,005,611 58
— 20 décembre 1851 . . . . .	{ § 10 <sup>e</sup> 500,000 "	} (1) 1,500,000 "
	{ § 11 <sup>e</sup> 1,000,000 "	
— 25 avril 1853 (objets divers) . . . . .		4,880,000 "
— 21 mai 1854 . . . . .		1,000,000 "
— id. . . . .		3,500,000 "
— id. . . . .		5,500,000 "
— id. . . . .		1,000,000 "
— 31 décembre 1856 . . . . .		100,000 "
— — . . . . .		5,820,000 "
— 30 mars 1857 . . . . .		70,000 "
— 19 décembre 1857 . . . . .		255,000 "
— 31 mars 1859 . . . . .		121,000 "
		500,000 "
		500,000 "
Construction des chemins de fer. . . . .	— 8 septembre 1859 . . . . .	4,850,000 "
		7,365,000 "
	— 2 juillet 1860 . . . . .	(1) 40,000 "
	— 6 id. . . . .	152,000 "
	— 18 id. . . . .	1,000,000 "
	— 2 juin 1861 . . . . .	(2) 2,000,000 "
	— 10 mai 1862 . . . . .	5,899,000 "
	— 27 août 1862 . . . . .	(2) 70,000 "
	— 14 id. . . . .	3,000,000 "
	— id. . . . .	3,000,000 "
	— 21 avril 1864 . . . . .	1,075,000 "
	— 14 septembre 1864 . . . . .	6,000,000 "
	— 30 décembre 1864 . . . . .	2,000,000 "
	— 8 juillet 1865 . . . . .	2,800,000 "
	— id. . . . .	8,000,000 "
	— id. . . . .	5,000,000 "
	— id. . . . .	5,000,000 "
	— id. . . . .	4,000,000 "
	— id. . . . .	600,000 "
	— id. . . . .	300,000 "
	— id. . . . .	5,000,000 "
	— 15 février 1866 . . . . .	9,000,000 "
	— id. . . . .	1,000,000 "
	— 11 mai 1866 . . . . .	150,000 "
		260,289,653 13
A DÉDUIRE : Excédants de crédits annulés dans la comptabilité de 1862, de 1863 et de 1864 . . . . .	{ 310 02 1,000,527 13 665 55 " 60	1,097,505 10
		267,292,152 03

A REPORTER. . . . . fr.

les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1866 inclusivement.

1863 ET ANNÉES antérieures.	1864.	1865.	1866.	RESTANTS disponibles transférés à 1867.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
<b>EXTRAORDINAIRES.</b>						
33,754,434 05	•	•	•	•	33,754,434 05	
1,484,212 12	•	•	•	•	1,484,212 12	
1,760,055 97	71,411 46	68,514 50	50,178 30	•	1,950,160 12	
46,205,354 62	•	•	•	•	46,205,354 62	
46,870,425 98	•	•	•	•	46,870,425 28	
27,713,040 48	•	•	•	•	27,713,040 48	
210,002,123 23	5,843,312 82	10,452,352 74	14,518,281 61	25,486,061 63	267,202,152 03	
568,788,644 63	5,914,724 28	10,520,867 13	14,568,469 01	25,486,061 63	425,278,757 60	

## APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

## SUITE DES DÉPENSES

REPORT. . . . . fr.

Acquisition de l'hôtel Torrington ( <i>Ministère de l'Intérieur</i> ) . . . . .		
Rachat de la Sambre canalisée. ( <i>Loi du 26 septembre 1835, approuvant la transaction du 15 avril et le contrat du 7 août de la même année.</i> )	Loi du 26 septembre 1835 . . . . .	1,400,000 »
	— 18 juin 1850 ( <i>réserve en vertu de l'art. 10 de la transaction du 15 avril 1836</i> ). . . . .	1,000,000 »
	— 17 avril 1845 . . . . .	4,466,426 60
	— 27 mai 1850 ( <i>intérêts dus à la Société générale pour favoriser l'industrie nationale</i> ). . . . .	62,504 47
	Payements du Gouvernement actuel . . . . .	7,018,751 07
— — — — — précédent . . . . .	5,919,082 89	
Créance de la dame veuve Thirionnet (fl. 65,091 88 c <sup>ts</sup> ) . . . . .	155,527 78	
DÉPENSE TOTALE. . . . . fr.		15,071,541 74
Dépenses imputées sur la subvention de guerre, pendant le cours de l'exercice 1855. . . . .		
Rachat du canal de Charleroy ( <i>Loi du 1<sup>er</sup> juin 1850, approuvant la convention du 6 novembre 1854.</i> )	Arrêté du Gouvernement provisoire du 15 décembre 1850 . . . . . fl. 100,000 »	211,640 21
	— — — — — du 14 avril 1851 . . . . . fr. 2,116,402 11	2,116,402 11
	Loi du 1 <sup>er</sup> juin (période du 20 juin 1850 au 1 <sup>er</sup> août 1846). . . . .	4,760,067 55
	— 20 décembre 1851 ( <i>élargissement du canal</i> ). . . . .	1,000,000 »
	— 12 mars 1856 ( <i>idem</i> ). . . . .	214,000 »
	— 12 juillet 1865 ( <i>idem</i> ). . . . .	105,000 »
Payements faits par le Gouvernement actuel . . . . .	8,465,109 87	
— — — — — précédent (2,000,000 florins) . . . . .	6,157,566 13	
DÉPENSE TOTALE. . . . . fr.		14,602,676 »
Construction de routes pavées et empierrées . . . . .	Loi du 18 juin 1856 . . . . .	550,000 »
	— 12 novembre 1857 . . . . .	955,551 45
	— 25 mai 1858 . . . . .	2,577,225 88
	— 28 décembre 1859 . . . . .	968,757 15
	— 21 juin 1840 . . . . .	510,122 61
	— 26 id. . . . .	2,060,562 95
Montant de la dépense fixée par les lois des 2 mai 1856 et 1 <sup>er</sup> juin 1858 . . . . .		8,000,000 »
Acquisition de la bibliothèque de feu M Van Hulthem. ( <i>Loi du 13 mars 1837</i> ). . . . .		515,000 »
— — — — — de feu M. Müller. ( <i>Loi du 2 juin 1861</i> ). . . . .		40,000 »
		555,000 »
Réendiguement des polders de Borgerweert, Lillo et Liefkenshoek. ( <i>Loi du 25 mai 1837</i> ) . . . . .		
Prêt à la Banque de Belgique. ( <i>Loi du 1<sup>er</sup> janvier 1839</i> ). . . . .		
Achat de 4,000 actions de la Société rhénane des chemins de fer. ( <i>Lois des 1<sup>er</sup> mai et 26 juin 1840</i> ). . . . .		

A REPORTER. . . . . fr.

les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1866 inclusivement.

1863 ET ANNÉES antérieures	1864.	1865.	1866.	RESTANTS disponibles transférés à 1867.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
<b>EXTRAORDINAIRES.</b>						
568,788,644 65	5,914,724 28	10,520,867 15	14,568,459 91	25,480,061 65	425,278,757 00	
180,000 "	"	"	"	"	180,000 "	
7,008,415 75	"	"	"	"	7,008,415 75	
4,555,716 02	"	"	"	"	4,555,716 02	
8,295,271 91	576 00	140,515 10	"	29,148 80	8,465,109 87	
8,000,000 "	"	"	"	"	8,000,000 "	
548,082 21	6,917 70	"	"	"	555,000 "	
2,970,899 15	"	"	"	"	2,970,899 15	
5,896,897 40	"	"	"	"	5,896,897 40	
5,540,600 "	"	"	"	"	5,540,600 "	
407,580,525 65	5,922,018 13	10,661,180 25	14,568,459 91	25,515,210 45	464,047,594 55	

## APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

## SUITE DES DÉPENSES

		REPORT . . . . . fr.	
		MONTANT des allocations.	MONTANT des dépenses.
Acquisitions de biens avoisinants ou enclavés dans le domaine de Laeken	Loi du 27 mai 1837 . . . . .	100,000 °	89,651 82
	— 30 juin 1840 . . . . .	660,000 °	659,445 57
	— 4 juin 1842. ( <i>Budget des dépenses pour ordre.</i> ) . . . . .	760,000 °	749,077 59
	— 4 juin 1842. ( <i>Budget des dépenses pour ordre.</i> ) . . . . .	500,000 °	159,072 85
Montant des acquisitions . . . . .			908,150 22
Crédits non consommés par les dépenses . . . . .			551,849 78
		1,260,000 °	1,260,000 °
Acquisition du bateau à vapeur <i>British-Queen</i> . ( <i>Loi du 28 février 1842.</i> ) . . . . .			1,520,000 °
Complément de la dépense imputée sur l'article 2 du chapitre XIV du Budget du Département de l'Intérieur de l'exercice 1841 . . . . .			527,352 48
			1,847,352 48
Intérêts et amortissement du capital d'acquisition de la <i>British-Queen</i> . ( <i>Loi du 22 février 1842.</i> ) . . . . .			
Création et amélioration des voies de communication dans le Luxembourg.	{ Loi du 29 septembre 1842 . . . . .		2,000,000 °
	{ — 8 juillet 1865 . . . . .		2,000,000 °
			4,000,000 °
Parachèvement de l'entre-pôt d'Anvers	Loi du 25 septembre 1842 . . . . .		1,500,000 °
	— 15 mai 1847 . . . . .		540,000 °
	— 10 juin 1851 . . . . .		108,000 °
			2,148,000 °
A DÉDUIRE : excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1851. . . . .			4 57
			2,147,995 65
RESTE pour dépense réelle. . . . .			2,147,995 65
Canal du Rupel au canal de Bois-le-Duc, ou canal de la Campine . . . . . ( <i>Loi du 18 février 1843.</i> )	Loi du 29 septembre 1842 . . . . .		1,750,000 °
	— 24 juillet 1844. . . . .		1,110,000 °
	— 24 septembre 1845 . . . . .		950,000 °
	— 18 juin 1846 . . . . .		200,000 °
	— 15 mai 1847 . . . . .		280,000 °
	— 17 avril 1848 . . . . .		154,000 °
	— 7 juin 1855 . . . . .		300,000 °
	— 1 juillet 1858. . . . .		50,000 °
	— 8 septembre 1850 . . . . .		1,400,000 °
	— 17 février 1860 (solde) . . . . . fr.	1,345 75	
A DÉDUIRE : excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1862. . . . .			88 12
			1,257 65
			7,095,257 65

A REPORTER. . . . . fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1866 inclusivement.

1863 ET ANNÉES antérieures.	1864.	1865.	1866.	RESTANTS disponibles transférés à 1867.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
<b>EXTRAORDINAIRES.</b>						
407,580,525 05	5,922,018 15	10,661,180 25	14,568,459 91	25,515,210 45	464,047,594 55	
749,077 39	"	"	"	"	749,077 39	
1,847,352 48	"	"	"	"	1,847,352 48	
150,000 "	"	"	"	"	150,000 "	
2,000,000 "	"	2,000,000 "	"	"	4,000,000 "	
2,147,995 65	"	"	"	"	2,147,995 65	
7,088,774 07	"	"	"	11,485 56	7,095,257 65	
421,358,705 22	5,922,018 15	12,661,180 25	14,568,459 91	25,520,695 00	480,037,057 48	

## APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

## SUITE DES DÉPENSES

		REPORT	fr.	
Canal de Selzacte . . . . .	A la mer du Nord. {	Loi du 26 juin 1842 . . . . .	1,250,000	»
		— 18 juillet 1846 . . . . .	550,000	»
	Première section . {	— 28 mars 1847 . . . . .	650,000	»
		— 17 avril 1848 . . . . .	100,000	»
	Deuxième section. {	— 28 mars 1847 . . . . .	720,000	»
		— 17 avril 1848 . . . . .	435,000	»
		— 17 juillet 1849 . . . . .	400,000	»
		A la mer du Nord, entre S <sup>t</sup> -Laurent et Damme. (Loi du 6 juin 1850.) . . . . .	150,000	»
		Construction de la 4 <sup>me</sup> et dernière section (première moitié de la dépense). Loi du Budget du 1 <sup>er</sup> janvier 1855 . . . . .	425,000	»
		Complément de la dépense qui précède. (Loi du Budget du 1 <sup>er</sup> janvier 1855.) 555,000		»
	A DÉBITER : excédant annulé dans la comptabilité de 1855 . . . . . 254,706 85			
			500,205 15	
			4,740,293 15	
A DÉBITER : excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1862 (a) . . . . .			275 06	
			4,740,018 09	
Payements faits en exécution du traité conclu avec les Pays-Bas, le 5 novembre 1842 (Loi du 21 mai 1844.) . . . . .				
Rachat du capital de 80,000,000 de florins, à 2 1/2 p. 0/0, dont il est fait mention au n° 7 de l'article 63 du traité conclu avec les Pays-Bas le 5 novembre 1842 . . . . .				
Acquisition, location et réparation de bateaux à vapeur, à l'effet d'établir entre la Belgique et l'Angleterre un service de transport des voyageurs et des dépêches. . . . .		Loi du 9 juillet 1845.	977,505 06	
		— 21 avril 1864. (1)	718,437 50	
		— 5 mars 1866.	655,000 »	
			2,350,943 16	
A DÉBITER : excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1865 (1) . . . . .			1 81	
			2,350,799 55	
Canal de navigation destiné à mettre la ville de Turnhout en communication avec le canal de la Campine, et canal de Turnhout à Anvers, par S <sup>t</sup> -Job in 't Goor . . . . .				
		Loi du 6 avril 1845.	1,040,000 »	
		— 15 mai 1847.	580,000 »	
		— 2 juin 1861.	1,000,000 »	
		— 14 août 1862.	1,000,000 »	
		— 8 juillet 1865.	1,000,000 »	
			4,420,000 »	
Propriétés acquises de M. Duchastel, sises près du domaine de Tervueren. (Loi du 17 avril 1854.) . . . . .				
Construction d'un canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc . . . . .	Loi du	16 mai 1845 . . . . .	3,500,000	»
		— 22 mars 1848. . . . .	2,000,000	»
		— 18 mai 1848 . . . . .	800,000	»
		— 17 juillet 1849 . . . . .	800,000	»
		— 4 juin 1850 . . . . .	590,000	»
		— 5 mars 1858 . . . . .	8,371	56
		— 8 septembre 1859 . . . . .	210,000	»
		— 2 juin 1861 . . . . .	1,400,000	»
		— 12 id. . . . .	1,510	52
		— 14 août 1862. . . . .	600,000	»
— 14 septembre 1864. . . . .	195,000	»		
— 12 juillet 1865 . . . . .	40,000	»		
			10,144,881 88	

A REPORTER. . . . . fr.

les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1866 inclusivement.

1863 ET ANNÉES antérieures.	1864.	1865.	1866.	RESTANTS disponibles transférés à 1867.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
<b>EXTRAORDINAIRES.</b>						
421,358,705 22	5,922,018 13	12,661,180 23	14,568,459 91	25,526,093 09	480,037,057 48	
4,731,460 34	"	"	8,557 73	"	4,740,018 00	
(b) 603,174 00	"	"	"	"	603,174 00	b) Déduction faite d'une somme de fr 2,948,083 70 c <sup>s</sup> , pour les dépenses qui se rattachent aux services ordinaires des Budgets
84,656,000 "	"	"	"	"	84,656,000 "	
977,565 06	607,606 19	50,829 50	304,500 "	350,500 "	2,350,799 35	
1,423,919 31	918,072 98	562,891 05	169,242 13	1,345,873 73	4,420,000 "	
39,402 65	"	"	"	"	39,402 65	
0,563,090 35	454,322 01	66,453 90	4,364 40	56,671 16	10,144,881 88	
525,555,116 53	7,062,010 31	13,541,333 28	16,053,124 25	27,270,738 88	586,991,334 05	

## APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

## SUITE DES DÉPENSES

		REPORT. . . . . fr.
Mesures relatives aux subsistances . . . . .	Loi du 24 septembre 1845 . . . . .	2,000,000 »
	— 20 décembre 1846 . . . . .	1,500,000 »
	— 6 mai 1847 . . . . .	300,000 »
	— 31 décembre 1847 . . . . .	500,000 »
		4,300,000 »
	Crédits non consommés par les dépenses. . . . .	16,159 90
	RESTE. . . . . fr.	4,283,840 10
Acquisition d'un hôtel rue de la Loi, n° 10, à Bruxelles. ( <i>Ministère des Finances.</i> ) . . . . .		
Canal de Deynze à Schipdonck, et écoulement des eaux de l'Escaut . . . . .	Loi du 18 juin 1846 . . . . .	800,000 »
	— 28 mars 1847 . . . . .	250,000 »
	— 17 avril 1848 . . . . .	400,000 »
	— 17 juillet 1849 . . . . .	500,000 »
	— 4 juin 1850 . . . . .	350,000 »
	— 20 décembre 1851 . . . . .	2,500,000 »
	— id. . . . .	1,500,000 »
	— 7 juin 1855 . . . . .	1,200,000 »
	— 12 mars 1856 . . . . .	1,754,000 »
	— 5 mars 1858 . . . . .	1,500,000 »
	— 8 septembre 1850 . . . . .	900,000 »
	— id. . . . .	525,000 »
	— id. . . . .	550,000 »
	— id. . . . .	350,000 »
— 14 août 1862 . . . . .	400,000 »	
— 12 juillet 1865 . . . . .	50,000 »	
	13,500,000 »	
Réendiguement du polder de Lillo. . . . .	Loi du 18 juillet 1840 . . . . .	508,000 »
	— 17 avril 1848 . . . . .	12,000 »
	520,000 »	
Mesures relatives aux irrigations, aux défrichements, à la colonisation, ainsi qu'au drainage. . . . .	Loi du 20 décembre 1846 . . . . .	150,000 »
	— 25 mars 1848 . . . . .	350,000 »
	— 6 juin 1851 . . . . . fr.	600,000 »
	Excédant de ce crédit, annulé . . . . .	4 15
	Loi du 25 mars 1833 . . . . .	500,005 85
	75,000 »	
	1,174,905 85	
	A REPORTER. . . . . fr.	

## les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1866 inclusivement.

1863 ET ANNÉES antérieures	1864.	1865.	1866.	RESTANTS disponibles transférés à 1867.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
<b>EXTRAORDINAIRES:</b>						
525,353,116 35	7,062,019 31	13,341,355 28	15,055,124 25	27,279,738 88	586,901,534 03	
4,285,840 10	"	"	"	"	4,285,840 10	
262,500 "	"	"	"	"	262,500 "	
11,671,134 43	247,656 32	189,850,88	109,720 04	1,009,658 33	13,509,000 "	
520,000 "	"	"	"	"	520,000 "	
1,174,905 85	"	"	"	"	1,174,905 85	
541,265,586 71	8,209,675 63	15,522,186 16	15,164,844 20	28,579,577 21	606,541,670 "	

## APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

## SUITE DES DÉPENSES

	Report.	fr.
Hôtel du Nord, à Bruxelles, acquis de M. Haumann. (Loi du 8 mars 1847.)		
Amélioration du régime des eaux du sud de Bruges. (Loi du 28 mars 1847.)		
Acquisition des deux hôtels, n° 12 et 14, rue de la Loi, et d'une maison, n° 5, rue de l'Orangerie, à Bruxelles. (Loi du 8 mai 1847.)		
Maintien du travail industriel, agricole et artistique; exportation des fabricats et des produits belges et toutes autres mesures à prendre dans l'intérêt des classes ouvrières	Loi du 20 décembre 1846 . . . . .	500,000
	— 18 avril 1848 . . . . .	2,000,000
	— 21 juin 1849 . . . . .	500,000
	— 30 décembre 1855 . . . . .	500,000
		1,500,000
		4,800,000
Loi du 15 avril 1848 . . . . .		9,000,000
Excédant de ce crédit, annulé . . . . .		2,200,000
Montant des dépenses . . . . .		6,800,000
Loi du 3 avril 1852 . . . . .		4,700,000
— 11 juin 1855 (démolition des forteresses) . . . . .	3,500,600	
Excédant de ce crédit, annulé . . . . .	11,800	
		5,489,000
Loi du 18 mars 1854 (amélioration du matériel de l'artillerie et du génie)		1,750,000
— 4 juin 1855 (dépenses diverses) . . . . .	2,435,000	
Transfert à l'exercice 1856. (Loi du 11 mars 1856.) . . . . .	77,570	
		2,357,450
Loi du 4 juin 1855. (matériel et constructions) . . . . .		280,000
— ( id. id. ) . . . . .		74,900
— ( id. id. ) . . . . .		756,750
— ( id. id. ) . . . . .		288,061 86
— ( id. id. ) . . . . .		2,500,288 14
Loi du 8 mars 1856 (matériel du génie et de l'artillerie)		2,539,760
— 11 mars 1856 (matériel du génie) . . . . .		77,570
— 21 mai 1856 (matériel et constructions) . . . . .		6,054,400
— ( id. id. ) . . . . .		889,200
— ( id. id. ) . . . . .		1,158,270
— 8 mai 1861 (matériel du génie et de l'artillerie)		1,142,146 44
— ( id. id. id. ) . . . . .		700,000
— ( id. id. id. ) . . . . .		1,800,000
— ( id. id. id. ) . . . . .		2,251 40
— ( id. id. id. ) . . . . .		500,000
— ( id. id. id. ) . . . . .		1,200,000
— 9 août 1862 (matériel de l'artillerie) . . . . .		115,000
— ( id. id. ) . . . . .		150,000
— 8 mai 1861 ( id. id. ) . . . . .		2,500,000
— ( id. du génie ) . . . . .		42,548
— ( id. de l'artillerie ) . . . . .		411,000
— 9 août 1862 ( id. id. ) . . . . .		40,000
— 8 mai 1861 ( id. id. ) . . . . .		1,000,000
— ( id. id. ) . . . . .		1,000,000
— ( id. id. ) . . . . .		700,000
— 9 août 1862 ( id. id. ) . . . . .		35,910
— 21 avril 1864 ( id. id. ) . . . . .		100,000
— 8 mai 1861 ( id. id. ) . . . . .		0,000
— ( id. du génie ) . . . . .		1,061 40
— ( id. de l'artillerie ) . . . . .		500,000
— ( id. id. ) . . . . .		205,000
— ( id. id. ) . . . . .		500,000
— 21 avril 1864 ( id. id. ) . . . . .		110,000
— 8 mai 1861 ( id. du génie ) . . . . .		5,717
— ( id. de l'artillerie ) . . . . .		350,000
— 21 avril 1864 ( id. id. ) . . . . .		30,000
— 8 mai 1861 ( id. du génie ) . . . . .		795,475 76
— ( id. de l'artillerie ) . . . . .		157,000
— ( id. id. ) . . . . .		18,754 34
— 21 avril 1864 ( id. id. ) . . . . .		100,000
— ( id. id. ) . . . . .		50,450
— 8 mai 1861 ( id. id. ) . . . . .		100,000
— ( id. id. ) . . . . .		150,000
		48,760,704 34

Dépenses extraordinaires du  
Département de la Guerre.

A REPORTER. . . . . fr.

les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1866 inclusivement.

1863 ET ANNÉES ANÉRIEURES	1864.	1865.	1866.	RESTANTS disponibles transférés à 1867.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
<b>EXTRAORDINAIRES.</b>						
541,265,580 71	8,209,675 63	13,522,186 16	15,164,844 29	28,379,377 21	606,541,670 "	
165,000 "	"	"	"	"	165,000 "	
380,000 "	"	"	"	"	380,000 "	
490,000 "	"	"	"	"	490,000 "	
4,800,000 "	"	"	"	"	4,800,000 "	
40,781,787 51	2,343,635 86	5,245,850 97	389,430 "	"	48,760,704 54	
587,882,374 22	10,553,311 49	18,768,037 13	15,554,274 29	28,379,377 21	661,137,374 54	

## APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

## Suite des DÉPENSES

		fr.	fr.
	Loi du 14 juin 1850 . . . . .	450,000 »	
	A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1853 . . . . .	» 81	
			449,999 19
Travaux d'amélioration de la voirie vicinale; travaux d'assainissement dans les villes et communes, et travaux d'utilité communale dans les localités atteintes par la crise de l'industrie cotonnière. . . . .	Loi du 20 décembre 1851 . . . . .	600,000 »	
	A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1854 . . . . .	509 27	
			599,490 75
	Loi du 7 mars 1859 . . . . .		1,000,000 »
	— id. . . . .		1,000,000 »
	— 2 juin 1861 . . . . .		150,000 »
	— 26 décembre 1862 . . . . .		500,000 »
	— 8 juillet 1865 . . . . .		2,000,000 »
			5,699,489 92
Établissement des télégraphes électriques sur les lignes des chemins de fer de l'État . . . . .	Loi du 4 juin 1850 . . . . .		250,000 »
	— 20 décembre 1851 . . . . .		150,000 »
	— 7 avril 1854 . . . . .		170,000 »
	— 31 décembre 1856 . . . . .		180,000 »
	— 27 mai 1859 . . . . .		220,000 »
	— 6 août 1862 . . . . .		525,000 »
	— 21 avril 1864 . . . . .		100,000 »
	— 22 mars 1865 . . . . .		500,000 »
	— 9 mai 1866 . . . . .		650,000 »
			2,551,000 »
Prolongement jusqu'à Anvers du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut . . . . .	Loi du 20 décembre 1851 . . . . .	4,500,000 »	
	— 1 <sup>er</sup> juillet 1858 . . . . .	110,000 »	
	— 6 juillet 1860 . . . . .	550,000 »	
	— 14 août 1862 . . . . .	510,000 »	
	— 12 juillet 1865 . . . . .	140,000 »	
			5,610,000 »
Communication du bassin houiller de Chokier avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut, et amélioration de l'écoulement des eaux de la Meuse dans la traverse de la ville de Liège, etc. . . . .	Loi du 20 décembre 1851 (a) . . . . .	8,000,000 »	
	— 2 juin 1861 . . . . .	1,600,000 »	
	— — . . . . .	225,000 »	
	— 14 août 1862 . . . . .	1,400,000 »	
	— 1 <sup>er</sup> juin 1865 . . . . .	1,400,000 »	
	— 14 septembre 1864 . . . . .	2,000,000 »	
	— 8 juillet 1865 . . . . .	2,000,000 »	
			16,625,000 »
	A DÉDUIRE : excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1862 (a) . . . . .		50 98
			16,624,969 02
Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut . . . . .	Loi du 20 décembre 1851 . . . . .	2,650,000 »	
	— 1 <sup>er</sup> juillet 1858 . . . . .	450,000 »	
	— 6 juillet 1860 . . . . .	10,000 »	
	— 27 août 1862 . . . . .	15,015 78	
			5,125,015 78
	A REPORTER . . . . .		fr.

les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1866 inclusivement.

1865 ET ANNÉES antérieures.	1864.	1863.	1866.	RESTANTS disponibles transférés à 1867.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
<b>EXTRAORDINAIRES.</b>						
587,882,374 22	10,553,311 40	18,768,037 13	15,554,274 20	28,370,377 21	061,137,374 54	
3,587,956 92	80,017 .	95,036 .	1,600,978 .	336,622 .	3,690,480 92	
1,210,413 45	162,071 45	109,595 25	329,003 21	448,114 64	2,351,000 .	
5,351,810 83	114,424 35	66,538 50	1,095 00	76,130 60	5,610,000 .	
9,451,572 40	1,645,185 40	1,788,052 22	1,390,554 87	2,349,604 13	16,624,969 02	
3,121,403 54	.	.	17 10	1,503 28	3,123,015 78	
610,605,601 18	12,553,900 69	20,916,158 00	18,876,825 43	31,591,551 86	694,545,847 06	

## APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

## SUITE DES DÉPENSES

	REPORT.	fr.	
Approfondissement du canal de Gand à Bruges, etc.	Loi du 20 décembre 1851.	1,000,000	»
	— 12 mars 1856 . . . . .	1,000,000	»
	— 5 mars 1858 . . . . .	700,000	»
	— 8 septembre 1859 . . . . .	1,340,000	»
	— — . . . . .	765,000	»
	— 14 août 1862 . . . . .	500,000	»
— 12 juillet 1865. . . . .	39,000	»	
		5,344,000	»
Amélioration des ports et côtes . . . . .	Loi du 20 décembre 1851 (port d'Ostende) . . . . .	400,000	»
	— 7 juin 1855 ( id. ) . . . . .	300,000	»
	— 12 mars 1856 ( id. ) . . . . .	640,000	»
	— 5 mars 1858 ( id. ) . . . . .	700,000	»
	— 8 septembre 1859 ( id. ) . . . . .	650,000	»
	— — ( id. ) . . . . .	395,000	»
	— 2 juin 1861 (port de Blankenberghe) . . . . .	1,500,000	»
	— 2 juin 1861 (port de Nieuport) . . . . .	200,000	»
	— 14 août 1862 ( id. ) . . . . .	300,000	»
	— 1 <sup>er</sup> juin 1865 (port d'Ostende, ses abords et ses côtes) . . . . .	550,000	»
— 8 juillet 1865 (port d'Ostende, ses abords et ses côtes) . . . . .	300,000	»	
— — (port de Blankenberghe) . . . . .	300,000	»	
— — (port de Nieuport) . . . . .	1,000,000	»	
		7,455,000	»
Amélioration de l'écoulement des eaux de la Sambre, et approfondissement de la Sambre dans la partie comprise entre Mornimont et la frontière de France.	Loi du 20 décembre 1851 . . . . .	650,000	»
	— 8 septembre 1859 . . . . .	1,000,000	»
		600,000	»
		2,250,000	»
Construction de prisons. (Loi du 20 décembre 1851.) . . . . .			
Amélioration de la Dendre.	Loi du 20 décembre 1851 . . . . .	500,000	»
	— 5 mars 1858 . . . . .	65,148 50	»
	— 8 septembre 1859 . . . . .	1,500,000	»
	— — . . . . .	1,000,000	»
	— 1 <sup>er</sup> juin 1865. . . . .	2,000,000	»
— 8 juillet 1865. . . . .	2,500,000	»	
		7,565,148 50	
Subsidés aux provinces pour l'amélioration de la Senne, de l'Yser et des Nèthes . . . . .	Loi du 20 décembre 1851 . . . . .	300,000	»
	— 12 juillet 1865 . . . . .	17,000	»
A DÉDUIRE : Excédant de crédit à annuler dans la comptabilité de 1866. . . . .		269 45	
		16,730 55	
		516,730 55	
Acquisition de l'hôtel d'Assche, place des Palais, à Bruxelles. (Loi du 14 décembre 1852.) . . . . .			
Construction le long de l'Escaut, à Anvers, d'un embarcadère destiné au service des bateaux à vapeur transatlantiques. (Loi du 7 juin 1855.) . . . . .		120,000	»
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1862. . . . .		110,885	»
Part contributive de la Belgique dans les frais des travaux à exécuter sur le territoire français, dans le but d'obvier aux inondations de la vallée de la Ilaine. (Loi du 6 juin 1855.) . . . . .			
	A REPORTER.		fr.

les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1866 inclusivement.

1863 ET ANNÉES antérieures.	1864.	1865.	1866.	RESTANTS disponibles transférés à 1867.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
<b>EXTRAORDINAIRES.</b>						
610,605,601 18	12,555,009 60	20,016,158 90	18,876,825 43	51,591,551 86	694,545,847 06	
5,520,540 23	231,195 38	126,676 48	43,552 87	1,415,026 04	5,544,000 "	
5,502,700 55	714,048 40	221,128 95	400,405 75	2,416,028 55	7,435,000 "	
1,855,018 28	96,905 86	26,168 89	76,018 44	105,888 53	2,250,000 "	
1,200,000 "	"	"	"	"	1,200,000 "	
962,274 45	1,058,017 94	2,868,420 33	2,410,594 58	257,841 29	7,563,148 59	
300,000 "	"	16,750 55	"	"	316,750 55	
215,000 "	"	"	"	"	215,000 "	
117 "	"	"	"	"	117 "	
17,000 "	"	"	"	"	17,000 "	
622,277,200 40	14,056,077 27	24,175,284 10	21,908,484 87	55,874,756 27	718,886,843 "	

## APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

## SUITE DES DÉPENSES

	REPORT.	fr.
Indemnité due en vertu d'un arrêt de la Cour d'appel de Bruxelles, concernant la concession d'un chemin de fer de Manage à Erquelines, et d'un canal de Mons à la Sambre.	Loi du 27 mai 1856 . . .	527,695 55
	— 5 mars 1858 . . .	804 69
		328,500 22
Amélioration, au double point de vue de la navigation et de l'écoulement des eaux, du régime de la grande Nèthe, de l'Yser et du canal de Plasschendaele et de Nieuport, par Furnes, à la frontière de France . . . . .	Loi du 8 mars 1858 . . .	500,000 "
	— 8 septembre 1859 . . .	900,000 "
	— — — . . .	550,000 "
		1,950,000 "
Continuation des travaux de l'église de Laeken . . . . .	Loi du 5 juin 1859 . . .	400,000 "
	— 9 janvier 1861 . . .	50,000 "
	— 1 <sup>er</sup> juin 1860 . . .	150,000 "
		600,000 "
Construction et ameublement d'écoles . . . . .	Loi du 20 décembre 1851 . . .	1,000,000 "
	— 31 mai 1859 . . .	1,000,000 "
	— 14 mars 1863 . . .	1,000,000 "
	— 15 juillet 1864 . . .	1,000,000 "
	— 7 avril 1865 . . .	1,000,000 "
— 8 juillet 1865 . . .	5,000,000 "	
		10,000,000 "
Acquisition de l'hôtel de Trazegnies, rue Ducale, à l'angle de la rue Latérale du Parc, à Bruxelles. (Loi du 1 <sup>er</sup> juillet 1860) . . . . .		20,000,000 "
Travaux d'agrandissement de la ville d'Anvers et continuation des travaux de défense . . . . .	Loi du 8 septembre 1859 . . .	18,925,000 "
	— 12 — 1864 . . .	10,000,000 "
	— — — . . .	5,575,000 "
		54,500,000 "
Canalisation de la Lys . . . . .	Loi du 8 septembre 1859 . . .	500,000 "
	— 14 — 1864 . . .	550,000 "
	— — — . . .	250,000 "
	— 8 juillet 1865 . . .	250,000 "
— 30 mai 1866 . . .	106,000 "	
		1,256,000 "
Transfert, rue de la Loi, des Ministères de la Justice et des Travaux publics . . . . .	Loi du 8 septembre 1859 . . .	700,000 "
	— 14 — 1864 . . .	550,000 "
	— 30 mai 1866 . . .	160,000 "
		130,000 "
		1,540,000 "

A REPORTER. . . . . fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1866 inclusivement.

1863 ET ANNÉES antérieures.	1864.	1865.	1866.	RESTANTS disponibles transférés à 1867.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
<b>EXTRAORDINAIRES.</b>						
022,277,260 49	14,650,077 27	24,175,284 10	21,905,484 87	55,874,756 27	718,880,843 °	
528,500 22	°	°	°	°	528,500 22	
685,119 82	120,115 24	81,000 91	41,550 42	1,022,105 61	1,050,000 °	
197,807 51	°	120,007 59	129,021 59	152,265 51	600,000 °	
2,060,010 19	645,047 °	1,565,752 81	1,554,715 °	3,267,577 °	10,000,000 °	
275,000 °	°	°	°	°	275,000 °	
42,452,057 59	7,744,141 55	2,855,541 °	717,501 08	750,408 58	54,500,000 °	
275,240 60	°	180,518 86	264,017 81	520,322 75	1,250,000 °	
920,167 70	262,518 55	161,054 10	118,655 75	71,826 10	1,540,000 °	
670,565,764 12	25,428,500 21	29,148,958 17	24,720,092 12	41,665,529 60	780,550,545 22	

## APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

## SUITE DES DÉPENSES

	REPORT.	fr.
Part de l'État dans les frais de construction d'un nouveau Palais de Justice à Bruxelles.	Loi du 8 septembre 1859. { — 8 juillet 1865 . . .	1,200,000 " 800,000 " 3,000,000 "
		5,000,000 "
Agrandissement du Palais royal à Bruxelles . . . . .	Loi du 8 septembre 1859. { — 8 juillet 1865 . . . — 30 mai 1866 . . .	675,000 " 1,100,000 " 1,000,000 " 180,000 "
		2,955,000 "
Restauration intérieure des habitations royales et ameublement. (Loi du 25 décembre 1865).		
Travaux de restauration et d'appropriation du Palais de Liège . . . . .	Loi du 8 septembre 1859. { — 8 juillet 1865 . . . — 30 mai 1866 . . .	500,000 " 400,000 " 450,000 "
		1,150,000 "
Travaux d'appropriation du palais Ducal pour les expositions générales des beaux-arts, etc., à Bruxelles. (Loi du 8 septembre 1859)		
Subsides destinés à des travaux d'amélioration du régime de la Vesdre et de la Mandel dans un intérêt industriel et hygiénique. . . . .	Loi du 8 septembre 1859. { — 14 août 1862 . . . — 8 juillet 1865 . . . — — . . .	500,000 " 1,000,000 " 1,000,000 " 5,250,000 "
		5,750,000 "
Établissement d'un pont définitif sur la Sambre à Oignies. (Loi du 6 juillet 1860)		105,000 "
A DÉDUIRE : excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1862 . . . . .		8,508 75
		96,691 25
Acquisitions d'œuvres d'art anciennes.	Loi du 2 juin 1861 . . . . . 250,000 " A DÉDUIRE : excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1866. . . . . 47 00 Loi du 50 juin 1865 . . . . .	249,952 91 200,000 "
		449,952 91
Acquisitions pour la galerie des plâtres du Musée royal de peinture et de sculpture (Loi du 2 juin 1861).		
Acquisitions pour les collections de paléontologie, etc., du Musée royal d'histoire naturelle (Loi du 2 juin 1861).		
Création d'une section ethnologique belge au Musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie) . . . . .	Loi du 2 juin 1861 . . . . . 50,000 " A DÉDUIRE : excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1866. . . . . 16 09 Loi du 50 juin 1865. . . . .	49,983 91 100,000 "
		149,985 91
	A REPORTER.	fr.

les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1866 inclusivement.

1863 ET ANNÉES antérieures.	1864.	1865.	1866.	RESTANTS disponibles transférés à 1867.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
<b>EXTRAORDINAIRES.</b>						
670,505,704 12	25,428,599 21	20,148,958 17	24,720,692 12	41,665,329 60	789,536,545 22	
473,941 08	1,015,102	455,248 21	1,051,080 76	2,023,718 35	5,000,000 "	
594,918 77	345,907 55	260,917 42	279,158 55	1,468,097 95	2,955,000 "	
"	"	"	250,000 "	470,000 "	760,000 "	
262,110 77	4,575 14	15,241 05	46,788 55	821,475 09	1,150,000 "	
324,095 46	"	"	"	"	524,095 46	
185,196 28	370,155 70	250,662 31	471,556 12	4,472,420 50	5,750,000 "	
96,691 25	"	"	"	"	96,691 25	
210,552 01	1,820 "	22,600 "	15,000 "	200,000 "	449,952 01	
"	6,000 "	"	4,000 "	15,000 "	25,000 "	
25,000 "	"	"	"	"	25,000 "	
52,917 29	5,842 95	39,073 69	57,750 "	34,400 "	149,983 91	
672,570,077 53	25,177,802 40	30,178,700 85	26,865,054 88	51,170,451 09	805,062,966 75	

## APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

## SUITE DES DÉPENSES

	REPORT.	fr.
Agrandissement et restauration du monument de la porte de Hal, servant au Musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie. (Loi du 2 juin 1861.)		
Acquisition de terrains et dépenses de construction d'un établissement pour le tir national; subsides pour l'établissement d'autres tirs	Loi du 2 juin 1861 . . . . .	( <sup>1</sup> ) 500,000 •
	— 14 août 1862 . . . . .	( <sup>1</sup> ) 99,779 51
		599,779 51
Excédant de crédit, annulé dans la comptabilité de	1864 ( <sup>1</sup> ) . . . . .	61 22
	1865 ( <sup>2</sup> ) . . . . .	5 90
		65 21
		599,714 50
Reconstruction partielle d'un mur de quai s'étendant sur la rive gauche de l'Ourthe, depuis le pont de Longdoz jusqu'au pont d'Amercéeur à Liège, et consolidation de la partie à conserver de ce mur de quai. (Loi du 6 août 1862.)		160,040 •
Amélioration et complément de l'armement de la garde civique. (Loi du 8 août 1862.)		26 04
A DÉDUIRE : Excédant de crédit, annulé dans la comptabilité de 1866		160,015 96
Remboursement à la caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée, d'avances faites depuis 1850 jusqu'au 31 décembre 1859, pour le paiement des pensions accordées par le Gouvernement des Pays-Bas aux veuves et orphelins des officiers belges décédés à l'armée des Indes. (Loi du 9 août 1862.)		
Subside pour la souscription d'actions de la société concessionnaire d'un canal à grande section, formant jonction de la Lys à l'Yperlée. (Loi du 14 août 1862, art. 2.)		
Exécution de divers travaux d'amélioration et d'ornementation à la salle des séances du Sénat.	Loi du 1 <sup>er</sup> juin 1863 . . . . .	120,000 •
	— 21 avril 1864 . . . . .	17,000 •
A DÉDUIRE : Excédant de crédit, annulé dans la comptabilité de 1866		2 19
		16,997 81
		156,997 81
Prix de rachat du péage de l'Escaut, intérêts et frais y relatifs.	Loi du 15 juin 1865 . . . . .	58,400,000 •
	— 18 mars 1866 . . . . .	22,595 10
		58,422,595 10
Exécution de travaux d'amélioration que réclame la navigation de la Zuidleede. (Loi du 14 septembre 1864.)		
Exécution des travaux stipulés dans le traité conclu entre la Belgique et les Pays-Bas, le 12 mai 1865, pour régler le régime des prises d'eau à la Meuse.	Loi du 14 septembre 1864. . . . .	1,200,000 •
	— 8 juillet 1865 . . . . .	600,000 •
		1,800,000 •
	A REPORTER.	fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1866 inclusivement.

1863 ET ANNÉES antérieures	1864.	1865.	1866.	RESTANTS disponibles transférés à 1867.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
<b>EXTRAORDINAIRES.</b>						
672,570,077 53	25,177,802 40	50,178,700 85	26,865,951 88	51,170,451 09	805,962,968 75	
2,500 "	"	"	"	247,500 "	250,000 "	
594,456 25	3,504 10	1,063 86	"	"	599,714 50	
190,857 06	11,580 84	"	3,270 84	24,493 26	250,000 "	
60,156 05	95,000 85	4,752 76	97 40	"	160,015 96	
180,766 15	"	"	"	"	180,766 15	
"	"	"	400,000 "	2,400,000 "	2,800,000 "	
31,050 "	92,661 54	10,818 77	2,467 50	"	156,997 81	
12,002,867 72	9,258,150 55	8,706,864 76	8,584,510 09	"	58,422,593 10	
"	"	26,562 47	6,595 24	6,842 29	40,000 "	
"	103,892 66	238,991 79	1,357,166 50	1,119,940 05	1,800,000 "	
685,522,711 66	54,722,498 01	59,168,555 26	56,000,051 45	54,969,255 69	850,582,852 07	

## APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

## SUITE DES DÉPENSES

	REPORT.	fr.
Acquisition d'un immeuble destiné à l'installation d'une partie des bureaux de l'administration centrale des chemins de fer, postes et télégraphes. (Loi du 1 <sup>er</sup> septembre 1864.)		
Avance des sommes nécessaires pour couvrir les frais du premier établissement de la caisse d'épargne	Loi du 16 mars 1865 . . . . .	50,000 »
	— 26 mars 1866 . . . . .	75,000 »
		125,000 »
Exhaussement et renforcement de la digue du comte Jean. (Loi du 8 juillet 1865.)		
Part d'intervention de l'État dans les travaux d'assainissement de la Seine.	Loi du 8 juillet 1865 . . . . .	5,000,000 »
	— 4 juin 1866 . . . . .	5,000,000 »
		6,000,000 »
Agrandissement du bassin d'échouage des bateaux pêcheurs, à Ostende. (Loi du 8 juillet 1865.)		
Installation pour le service des établissements maritimes, à Anvers. (Loi du 8 juillet 1865.)		
Éclairage de l'Escaut. (Loi du 8 juillet 1865.)		
Construction d'un manège. (Loi du 8 juillet 1865.)		
Acquisition de l'ancien hôtel de la Tour-et-Taxis, frais d'acte, d'expertise, de procédure et accessoires. (Loi du 12 juillet 1865.)		
Acquisition et appropriation d'un immeuble destiné notamment au service de la poste aux lettres et au bureau central des petites marchandises, à Mons. (Loi du 12 juillet 1865.)		
Dépenses résultant de la participation des producteurs belges à l'exposition universelle qui doit avoir lieu à Paris en 1867. (Loi du 6 mars 1866.)		
Érection d'un monument à feu S. M. le Roi Léopold I <sup>er</sup> . (Loi du 1 <sup>er</sup> mai 1866.)		
Frais des funérailles de S. M. Léopold I <sup>er</sup> ainsi que de quelques dépenses relatives à l'inauguration de S. M. Léopold II. (Loi du 29 mai 1866.)		
Dépenses relatives au legs à l'État des œuvres artistiques de feu Wiertz. (Loi du 29 mai 1866.)		
Frais de recensement général à effectuer au 31 décembre 1866. (Loi du 29 mai 1866.)		
Reconstruction du pont en charpente établi, à Waelkens, sur la Nèthe pour le passage de la route de 1 <sup>re</sup> classe de Bruxelles à Anvers. (Loi du 30 mai 1866.)		
Reconstruction du pont de Dinant sur la Meuse et construction de nouveaux ponts sur le même fleuve. (Loi du 30 mai 1866.)		
Part de l'État dans les frais d'érection, par la ville de Bruxelles, d'une salle d'exposition des beaux-arts et des fêtes et cérémonies publiques. (Loi du 4 juin 1866.)		
Frais des expériences de raffinage de sucre effectuées, à Cologne, en exécution de l'art. 2 de la convention signée à Paris, le 4 juillet 1866. (Loi du 28 décembre 1866.)		
	TOTAL DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.	fr.

## RECTIFICATIONS :

Canal de Zelzaete . . . . .

Routes dans le Luxembourg . . . . .

## les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1866 inclusivement.

1863 ET ANNÉES antérieures.	1864.	1865.	1866.	RESTANTS disponibles transférés à 1867.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
685,522,711 00	54,722,408 01	59,168,555 20	56,000,031 45	54,969,255 69	850,582,852 07	
"	200,000 "	6,625 97	1,791 02	1,585 01	210,000 "	
"	"	50,000 "	75,000 "	"	125,000 "	
"	"	"	"	450,000 "	450,000 "	
"	"	"	"	6,000,000 "	6,000,000 "	
"	"	"	"	550,000 "	550,000 "	
"	"	"	699,198 79	3,500,801 21	4,000,000 "	
"	"	"	150,165 57	549,854 45	500,000 "	
"	"	"	110,171 49	89,828 51	200,000 "	
"	"	"	160,662 70	2,857 50	165,500 "	
"	"	56,091 08	55,821 95	8,025 97	80,000 "	
"	"	"	3,567 70	599,652 50	600,000 "	
"	"	"	"	1,000,000 "	1,000,000 "	
"	"	"	234,986 26	20,767 10	275,755 56	
"	"	"	55,211 25	40,788 77	85,000 "	
"	"	"	54,795 40	520,204 60	555,000 "	
"	"	"	61 00	198,058 10	200,000 "	
"	"	"	1,101 40	198,898 60	200,000 "	
"	"	"	"	1,000,000 "	1,000,000 "	
"	"	"	"	185,000 "	185,000 "	
685,522,711 00	54,922,408 01	59,261,072 51	57,562,449 86	69,401,575 59	860,760,105 45	
			en moins.	en plus.		
			8,557 75	8,557 75		
			id.	id.		
			1,284,460 92	1,284,460 92		
			1,293,018 07			
			56,269,451 10	70,784,592 20		

(106)

ANNEXE N° 8.

---

## APERÇU GÉNÉRAL

DE

# LA DETTE CONSTITUÉE.

---

*APERÇU GÉNÉRAL de la dette constituée, à la date du 1<sup>er</sup> août  
pour les dettes à 4 1/2 p. 0/0, et à celle du 1<sup>er</sup> jan*

NATURE ET ORIGINE DE LA DETTE.	TAUX DE L'INTÉRÊT.
<b>DETTE ORDINAIRE.</b>	
Avantages de navigation et de commerce assurés à la Belgique par le traité du 3 novembre 1842 . . . . .	»
Cession faite à l'État par la ville de Bruxelles, de divers immeubles, collections scientifiques et objets d'art. . . . .	»
Dettes dérivant de l'exécution de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842. . . . .	2 1/2 p. 0/0.
— provenant de l'exécution de la loi du 1 <sup>er</sup> mai 1842, sur la réparation des portes causées par les événements de guerre de la révolution . . . . .	3 p. 0/0.
— résultant de la conversion, autorisée par la loi du 21 mars 1844, de l'emprunt de 100,800,000 francs, à 5 p. 0/0, contracté, en 1831 et 1832, pour les besoins du service ordinaire. (Frais de premier établissement) . . . . .	4 1/2 p. 0/0. (Conversion de 1844.)
L'emprunt de 84,686,000 francs a produit une somme effective de 88,042,240 francs, qui a été employée de la manière suivante :	
1 <sup>o</sup> fr. 84,686,000 » au rachat du capital de 169,512,000 francs (80,000,000 de florins) de dette à 2 1/2 p. 0/0, dont il est fait mention au n <sup>o</sup> 7 de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842; . . . . .	} 4 1/2 p. 0/0. (Emprunt.)
2 <sup>o</sup> » 3,386,240 » ont été portés en recette au profit du Trésor, dans le compte de l'exercice 1844. . . . .	
La dette à 4 1/2 p. 0/0, 3 <sup>e</sup> série, résultant de la conversion décrétée par la loi du 1 <sup>er</sup> décembre 1832, des emprunts à 5 p. 0/0 de 1840, 1842 et 1848, et de l'émission autorisée par la loi du 14 juin 1853, s'élève à fr. 157,615,300 »	
De ce capital, il faut déduire, comme appartenant à la dette extraordinaire . . . . .	133,753,272 71
La différence imputée sur la dette ordinaire, soit . . . . .	fr. 23,862,027 29
se compose :	
1 <sup>o</sup> de fr. 8,862,003 29 restant de la somme de 9,000,000 de francs, allouée par la loi du 18 avril 1848 ( <i>Monit.</i> n <sup>o</sup> 109), pour les dépenses extraordinaires du Département de la Guerre jusqu'au 1 <sup>er</sup> septembre 1848, et prélevée sur le capital primitif de 37,513,940 francs des emprunts de 1848, à 5 p. 0/0;	
2 <sup>o</sup> de » 15,000,000 » capital dont la négociation a été autorisée par la loi du 14 juin 1853, pour le produit venir en déduction de la dette flottante, et couvrir ainsi divers crédits extraordinaires alloués pour des travaux de défense du pays;	} 4 1/2 p. 0/0, 3 <sup>e</sup> série. (Conversion de 1853.)
3 <sup>o</sup> de » 23 » dont l'émission a été autorisée par cette dernière loi, afin d'arrondir le capital total de la dette à 4 1/2 p. 0/0, 3 <sup>e</sup> série.	
<b>TOTAL ÉGAL.</b> fr. 23,862,027 29	
La dette à 4 1/2 p. 0/0, 4 <sup>me</sup> série, se compose :	
1 <sup>o</sup> d'un capital de fr. 24,582,000 » provenant de la conversion décrétée par la loi du 28 mai 1856. (Dette extraordinaire);	
2 <sup>o</sup> de l'emprunt de » 48,000,000 » autorisé par la loi du 8 septembre 1859 et négocié aux conditions déterminées par l'arrêté royal du 12 janvier 1860.	
<b>ENSEMBLE.</b> . fr. 60,582,000 »	} 4 1/2 p. 0/0, 4 <sup>e</sup> série.
Le capital de l'emprunt de 48,000,000 de francs, réalisé au pair, a été affecté, jusqu'à concurrence de 23,700,000 francs, aux travaux d'agrandissement de la ville d'Anvers et à la continuation des travaux de défense du pays, ainsi qu'à des frais de construction et d'agrandissement de bâtiments civils, à des travaux hygiéniques, etc.	
Le restant, soit 21,300,000 francs, figure à la dette extraordinaire.	
<b>TOTAL DE LA DETTE ORDINAIRE (A RPORTER).</b> . . . . .	. . . . . fr.

1866 pour la dette à 5 p. %, à celle du 1<sup>er</sup> novembre 1866  
 vier 1867 pour les dettes à 2½ et à 4 p. %.

CAPITAL			DOTATION ANNUELLE.		FRAIS	Observations.
PRIMITIF.	AMORTI.	A AMORTIR.	INTÉRÊTS.	AMORTISSEM <sup>t</sup> .	ANNUELS.	
			846,860			
			300,000			
389,417,631 74	169,512,000	220,105,631 74	5,302,640 78		1,000	
7,624,000	3,986,000	4,638,000	228,720	76,240	3,520	
84,341,632	51,868,552 55	52,473,079 45	3,705,373 44	815,416 52	7,955 20	
84,656,000	15,447,000	69,209,000	3,809,520	423,280	8,000	
23,862,027 20	2,119,602 35	21,742,524 96	1,073,791 23	119,310 15	2,546 60	
23,700,000	802,482	22,897,518	1,066,800	118,500	2,591 10	
613,601,291 03	222,535,536 88	591,065,754 15	16,623,106 47	1,580,740 45	25,210 90	

*Suite de l'APERÇU GÉNÉRAL de la dette constituée, à la date du  
pour les dettes à 4 1/2 p. 0/0, et à celle du 1<sup>er</sup> jan*

NATURE ET ORIGINE DE LA DETTE.	TAUX DE L'INTÉRÊT.
DETTE ORDINAIRE. — REPORT. . . . .	. . . . . fr.
<b>DETTE EXTRAORDINAIRE</b>	
CRÉÉE POUR CONSTRUCTION DES CHEMINS DE FER, ROUTES, CANAUX, ETC.	
L'emprunt de 30,000,000 de francs, à 4 p. 0/0, a produit une somme effective de fr. 27,365,163 74 c <sup>t</sup> , qui a été spécialement affectée :	
1 <sup>o</sup> Au remboursement des bons du Trésor émis en 1834, pour le chemin de fer;	
2 <sup>o</sup> Au remboursement des bons du Trésor émis pour la rétrocession de la Sambre canalisée;	4 p. 0/0.
3 <sup>o</sup> Jusqu'à concurrence du complément du produit de l'emprunt, à la construction de routes nouvelles, pavées et ferrées, et à la continuation des travaux du chemin de fer.	
L'emprunt de 50,850,800 francs, à 3 p. 0/0, a produit une somme effective de fr. 53,778,033 70 c <sup>t</sup> , qui a été spécialement affectée :	
1 <sup>o</sup> Au remboursement d'un capital de 10,000,000 de francs en bons du Trésor, émis pour travaux de chemins de fer et de routes pavées et ferrées;	3 p. 0/0.
2 <sup>o</sup> A la continuation des travaux du chemin de fer.	
La seconde partie de la dette à 4 1/2 p. 0/0, 1 <sup>re</sup> série, de 1845, provient :	
1 <sup>o</sup> De la conversion du capital non amorti de l'emprunt de fr. 1,481,581 48 c <sup>t</sup> , créé en 1829, pour l'érection de l'entrepôt d'Anvers, montant à . . . . . fr. 1,380,200 »	4 1/2 p. 0/0.
2 <sup>o</sup> De l'émission d'un capital nominal de . . . . . fr. 9,721,000 »	(Conversion de 1845.)
La seconde partie de la dette à 4 1/2 p. 0/0, 3 <sup>e</sup> série, s'élevant à fr. 133,753,272 71 c <sup>t</sup> , créée pour travaux de chemins de fer, de routes pavées et de canaux, pour matériel de locomotion, pour parachèvement de l'entrepôt d'Anvers, pour achat de 4,000 actions du chemin de fer rhénan, etc., provient :	
A. Du capital restant de l'emprunt de 86,040,000 francs, à 5 p. 0/0 (de 1840), dont la conversion a été autorisée par la loi du 1 <sup>er</sup> décembre 1852, soit . . . . . fr. 79,107,128 »	
B. Du capital restant de l'emprunt de fr. 28,021,718 40 c <sup>t</sup> , à 5 p. 0/0 (de 1842), converti en vertu de ladite loi, soit . . . . . fr. 26,569,408 »	
C. Du capital restant (pour la part entrant dans la dette extraordinaire) des emprunts à 5 p. 0/0 de 1848, soumis à la conversion en vertu de la même loi . . . . . fr. 28,076,736 71	4 1/2 p. 0/0, 3 <sup>e</sup> série. (Conversion de 1853)
TOTAL ÉGAL. . . . . fr. 133,753,272 71	
La seconde partie de la dette de 69,382,000 francs, à 4 1/2 p. 0/0, 4 <sup>me</sup> série, comprend :	
1 <sup>o</sup> Un capital de fr. 24,382,000 » provenant de la conversion, autorisée par la loi du 28 mai 1856, de l'emprunt de 26,000,000 de francs, à 5 p. 0/0, contracté en 1852 pour les divers travaux d'utilité publique mentionnés à l'article 8 de la loi du 20 décembre 1851;	
2 <sup>o</sup> — de » 21,300,000 » prélevé sur l'emprunt de 45,000,000 de francs, autorisé par la loi du 8 septembre 1859, pour des travaux de chemins de fer, de routes pavées et de canaux, créés par cette loi et par celle du 2 juin 1861.	4 1/2 p. 0/0, 4 <sup>e</sup> série.
ENSEMBLE. . fr. 45,682,000 »	
Emprunt au capital nominal de 59,525,000 francs, à 4 1/2 p. 0/0 (5 <sup>e</sup> série), autorisé par la loi du 28 mai 1865, pour travaux d'utilité publique . . . . .	4 1/2 p. 0/0, 5 <sup>e</sup> série.
TOTAL DE LA DETTE EXTRAORDINAIRE. . . . . fr.	
TOTAL GÉNÉRAL. . . . . fr.	

1<sup>er</sup> août 1866 pour la dette à 3 p. %, à celle du 1<sup>er</sup> novembre 1866  
 vier 1867 pour les dettes à 2½ et à 4 p. %.

CAPITAL			DOTATION ANNUELLE.		FRAIS ANNUELS.	Observations.
PRIMITIF.	AMORTI.	A. AMORTIR.	INTÉRÊTS.	AMORTISSEM <sup>2</sup> .		
613,601,291 03	222,535,536 88	391,065,754 15	16,623,105 47	1,580,746 45	25,210 90	
30,000,000 »	19,828,000 »	10,172,000 »	1,200,000 »	500,000 »	1,500 »	
80,850,800 »	34,917,800 »	45,933,000 »	1,525,524 »	508,508 »	23,480 »	
11,101,200 »	4,104,597 23	6,996,602 77	499,554 »	111,012 »	1,046 80	
133,753,272 71	11,880,397 67	121,872,875 04	6,018,897 28	668,766 37	13,153 40	
45,682,000 »	1,066,418 »	43,715,582 »	2,055,690 »	228,410 »	4,608 90	
50,525,000 »	151,000 »	59,174,000 »	2,669,625 »	200,625 »	6,000 »	
350,712,272 71	72,938,212 90	277,774,059 81	15,960,290 28	2,113,321 37	49,789 10	
944,313,563 74	a) 298,473,749 78	648,839,813 96	50,592,395 72	3,694,067 82	75,000 »	
TOTAL. . . . . fr.			34,286,463 54			

a) Voir le tableau de développement ci-après (annexe n° 9).

(112)

ANNEXE N° 9.  


## ÉTAT

*Indiquant les sommes appliquées à l'amortissement partiel des divers emprunts et dettes de l'Etat actuellement existants, et qui sont mentionnés dans l'aperçu général qui précède, ainsi que les capitaux rachetés ou remboursés au moyen de ces fonds d'amortissement, depuis la date de la création des emprunts et dettes jusqu'aux époques fixées dans ledit aperçu général.*



**ÉTAT indiquant les sommes appliquées à l'amortissement partiel des divers emprunts et dettes de  
les capitaux rachetés ou remboursés au moyen de ces fonds d'amortissement, depuis la date**

EXERCICES.	EMPRUNT à 4 p. 0/0. (fr. 30,000,000.)		EMPRUNT et dette réunis à 3 p. 0/0. (fr. 58,474,800)		DETTE CONVERTIE à 4 1/2 p. 0/0, de 1844. (fr. 95,442,832.)		EMPRUNT à 4 1/2 p. 0/0, de 1844. (fr. 84,656,000.)	
	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.
1837. . .	506,600	329,682 12	"	"	"	"	"	"
1838. . .	525,220	341,228 91	"	"	"	"	"	"
1839. . .	557,780	365,454 57	522,592	740,421 15	"	"	"	"
1840. . .	552,420	365,282 15	544,667	758,547 95	"	"	"	"
1841. . .	555,940	601,185 88	816,307 83	1,156,211 20	"	"	"	"
1842. . .	597,400	421,757 21	612,547	859,146 13	"	"	"	"
1845. . .	412,400	426,554 64	629,050 50	850,560 04	"	"	"	"
1844. . .	426,740	426,554 76	655,709 50	831,079 02	150,556 60	156,132 26 a)	"	"
1845. . .	444,520	450,218 53	682,552	871,967 64	977,908 75	972,469 51 b)	214,540	214,195 41
1846. . .	465,580	475,901 53	710,202	940,508 97	1,045,192 50	1,046,057 40	447,977 50	448,620 65
1847. . .	485,510	516,514 02	819,992	1,181,510 94	1,090,455 37	1,135,165 15	409,742 50	487,910 42
1848. . .	515,480	814,955 21	859,069 50	1,578,446 14	1,144,081 56	1,408,488 01	495,517 50	676,912 27
1849. . .	527,520	625,971 10	512,112	791,422 94	679,575 95	1,097,571 81	424,517 71	488,090 51
1850. . .	546,880	659,440 40	611,217	1,596,461 44	1,251,162 70	1,545,565 09	555,025 76	575,900 85
1851. . .	578,620	686,284 70	655,112	1,479,616 46	1,291,855 01	1,580,551 80	560,091 26	598,980 65
1852. . .	605,900	657,650 19	697,652	1,452,874 24	1,354,247 76	1,575,754 71	587,147 50	597,882 99
1853. . .	652,240	708,970 57	1,059,752	1,584,509 58	1,416,595 08	1,466,406 49	614,192 50	640,585 05
1854. . .	661,580	744,585 75	1,082,807	1,555,762 19	1,484,704 98	1,617,025 55	645,957 50	704,550 24
1855. . .	691,060	741,700 84	1,128,962	1,520,991 76	1,557,698 58	1,654,668 48	675,752 50	712,245 87
1856. . .	729,920	760,440 69	1,174,727	1,574,580 65	1,631,525 06	1,647,516 12	707,837 50	718,210 02
1857. . .	751,620	790,506 66	1,222,087	1,651,264 98	1,706,250 06	1,728,982 84	740,507 50	750,516 99
1858. . .	785,480	854,788 86	1,272,712	1,688,489 28	1,784,696 51	1,798,905 67	774,617 50	780,460 58
1859. . .	812,120	851,175 60	1,525,092	1,756,285 76	1,866,810 06	1,881,945 59	810,280	822,942 20
1860. . .	850,700	879,515 54	1,575,907	1,766,025 92	1,952,757 56	1,984,164 46	847,742 50	859,957 15
1861. . .	885,663	892,572 96	1,429,097	1,762,485 75	2,042,445 06	2,029,556 49	886,000	878,150 11
1862. . .	921,700	924,475 80	1,481,687	1,775,502 79	2,154,897 56	2,127,195 22	926,560	918,555 20
1863. . .	959,000	961,266 46	1,555,422	1,822,565 58	2,251,445 06	2,215,908 54	968,520	959,251 75
1864. . .	998,980	1,012,678 82	1,590,717	1,925,774 26	2,352,555 06	2,522,651 96	1,012,015	1,005,154 61
1865. . .	1,058,980	1,059,587 86	1,648,797	1,955,457 76	2,425,957 56	2,427,707 60	1,054,557 50	1,055,650 01
1866. . .	555,460	c) 555,022 55	846,156	e) 984,978 60	1,200,127 53	g) 1,267,622 59	540,777 50	g) 551,976 58
	950 46 d)	961 67	512 59 f)	565 95	115 12 h)	112 24	650 05 h)	625 11
TOTAUX. . .	18,519,470 46	19,828,000	28,577,885 72	57,905,800	55,101,052 90	56,065,149 78	14,945,105 26	15,447,000

A ajouter :

Au capital nominal amorti, le capital de 169,512,000 francs, en dette à 2 1/2 p. 0/0, inscrit au grand-livre de Belgique au l'article 65 du traité du 5 novembre 1842. — Le prix de ce rachat a été prélevé sur le produit de l'emprunt de

a) La somme de fr. 282,186 67 c<sup>ts</sup>, formant la dotation d'amortissement pour le service du 1<sup>er</sup> mai au 31 décembre 1844, n'a pas été employée à cause du cours trop élevé des titres en circulation. Cette somme a été attribuée au Trésor, conformément à la loi d'emprunt, et portée en recette au compte du Budget de l'exercice 1844.

b) Non compris la somme de 211,610 francs, formant la dotation du 1<sup>er</sup> semestre 1845, non employée pour le motif exprimé ci-dessus, et portée en recette au compte du Budget de l'exercice 1845.

c) Semestre d'amortissement échu le 1<sup>er</sup> juillet 1866.

d) A compte du semestre d'amortissement échu le 1<sup>er</sup> janvier 1867.

e) Semestre d'amortissement échu le 1<sup>er</sup> février 1866.

f) A compte du semestre d'amortissement échu le 1<sup>er</sup> août 1866.

g) Semestre d'amortissement échu le 1<sup>er</sup> mai 1866.

h) A compte du semestre d'amortissement échu le 1<sup>er</sup> novembre 1866.

*l'État actuellement existants, et qui sont mentionnés dans l'aperçu général qui précède, ainsi que de la création des emprunts et dettes jusqu'aux époques fixées dans ledit aperçu général.*

DETTE CONVERTIE à 4 1/2 p. 0/0, de 1855. (fr. 157,615,300.)		DETTE à 4 1/2 p. 0/0, 4 <sup>me</sup> série. (fr. 69,382,000.)		EMPRUNT à 4 1/2 p. 0/0, de 1865. (fr. 59,325,000.)		TOTAUX.	
SOMMES dépendues pour l'amortissement	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépendues pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépendues pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépendues pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.
"	"	"	"	"	"	306,600 "	520,682 12
"	"	"	"	"	"	525,320 "	541,228 91
"	"	"	"	"	"	860,172 "	1,105,875 52
"	"	"	"	"	"	897,087 "	1,101,050 10
"	"	"	"	"	"	1,572,247 85	1,757,595 08
"	"	"	"	"	"	1,006,747 "	1,260,885 34
"	"	"	"	"	"	1,041,450 50	1,262,925 68
"	"	"	"	"	"	1,250,980 16	1,415,766 04
"	"	"	"	"	"	2,519,100 75	2,508,851 09
"	"	"	"	"	"	2,664,752 "	2,917,897 35
"	"	"	"	"	"	2,805,529 87	3,321,107 55
"	"	"	"	"	"	3,012,843 56	4,478,796 25
"	"	"	"	"	"	2,445,725 60	3,000,856 36
"	"	"	"	"	"	3,225,185 40	3,955,257 78
"	"	"	"	"	"	3,383,676 27	4,145,213 07
"	"	"	"	"	"	3,544,927 26	4,064,142 13
394,058 25	408,880 06	"	"	"	"	4,096,817 85	4,600,150 25
816,404 "	805,500 80	"	"	"	"	4,680,415 48	5,515,512 51
850,904 "	902,420 16	"	"	"	"	4,910,377 08	5,512,006 11
897,516 50	900,621 14	"	"	"	"	5,132,320 06	5,810,177 "
958,804 "	950,709 59	"	"	"	"	5,350,958 50	5,871,781 06
982,026 50	982,822 52	125,282 50	125,505 79	"	"	5,720,814 81	6,208,070 50
1,027,071 50	1,042,711 14	128,050 "	129,855 01	"	"	5,909,113 56	6,444,913 70
1,074,411 50	1,088,050 58	247,347 50	248,851 59	"	"	6,548,846 06	6,817,325 02
1,123,713 50	1,117,280 29	375,685 "	370,086 57	"	"	6,741,200 56	7,050,501 15
1,174,617 50	1,171,795 04	500,587 "	589,451 02	"	"	7,050,049 06	7,506,751 67
1,227,762 50	1,218,548 58	408,227 "	404,512 56	"	"	7,350,176 56	7,580,550 87
1,285,202 50	1,277,605 60	426,654 50	424,007 37	"	"	7,645,004 06	7,966,452 62
1,355,985 "	1,554,042 13	445,187 50	445,900 15	"	"	7,945,244 56	8,257,124 51
695,517 50 g)	698,356 47	230,515 "	g) 232,578 81	148,512 50	g) 150,549 80	4,264,646 05	4,445,126 88
582 60 h)	558 20	077 77	h) 970 13	455 05	h) 450 11		
15,824,607 35	13,900,000 "	2,773,593 77	2,768,900 "	148,766 15	151,000 "	113,688,541 61	126,161,749 78
profit du Gouvernement des Pays-Bas, et dont le rachat a été effectué au cours de 50 p. 0/0, en vertu du § 8 de 84,650,000 francs, à 4 1/2 p. 0/0, créé en vertu de la loi du 22 mars 1844 ( <i>Bulletin officiel</i> , n° 44), ci . . . . .							160,512,000 "
ENSEMBLE . . . . . fr.							295,475,749 78
Capital racheté ou remboursé sur les emprunts convertis. (Voir le tableau suivant, annexe n° 10) . . . . .							34,622,115 96
TOTAL GÉNÉRAL . . . . . fr.							550,095,865 74

(116)

ANNEXE N° 10.  


## ÉTAT

*Indiquant les sommes appliquées à l'amortissement partiel des emprunts à 5 p. %, qui ont été convertis en rente 4½ p. %, ainsi que les capitaux rachetés ou remboursés au moyen de ces fonds d'amortissement, depuis la date de la création de ces emprunts jusqu'à l'époque de leur conversion.*



ÉTAT indiquant les sommes appliquées à l'amortissement partiel des emprunts à 5 p. %, moyen de ces fonds d'amortissement, depuis la date de la

EXERCICES.	EMPRUNT de fr. 100,800,000, de 1832.		EMPRUNT de fr. 1,481,481 48 c., de 1829.		EMPRUNT de fr. 86,940,000, de 1840.		EMPRUNT de fr. 28,621,718 40 c., de 1842.	
	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.						
1832. . .	788,046 60	1,008,517 90	"	"	"	"	"	"
1833. . .	1,003,276 80	1,180,877 08	"	"	"	"	"	"
1834. . .	1,158,973 20	1,109,512 90	"	"	"	"	"	"
1835. . .	1,190,952 "	1,190,695 03	"	"	"	"	"	"
1836. . .	1,250,928 "	1,241,614 01	"	"	"	"	"	"
1837. . .	1,207,598 40	1,207,598 40	"	"	"	"	"	"
1838. . .	1,540,245 "	1,540,859 88	"	"	"	"	"	"
1839. . .	1,447,712 80	1,447,070 08	14,814 81	14,814 81	"	"	"	"
1840. . .	1,483,300 "	1,531,962 22	14,814 81	14,814 81	"	"	"	"
1841. . .	1,661,927 20	1,650,933 56	17,142 85	16,009 45	"	"	"	"
1842. . .	1,662,355 60	1,662,159 92	17,142 85	17,151 92	"	"	"	"
1843. . .	1,723,080 90	1,723,080 90	17,989 41	17,989 41	"	"	"	"
1844. . .	"	"	20,226 91	20,226 91	"	"	"	"
1845. . .	"	"	"	"	47,119 27	46,916 67	"	"
1846. . .	"	"	"	"	875,662 20	868,273 40	"	"
1847. . .	"	"	"	"	939,191 40	930,221 45	137,622 67	148,754 14
1848. . .	"	"	"	"	993,690 60	1,241,610 11	304,248 38	386,379 30
1849. . .	"	"	"	"	859,479 00	806,093 16	264,012 72	282,786 45
1850. . .	"	"	"	"	1,082,437 20	1,092,388 72	331,248 58	332,974 65
1851. . .	"	"	"	"	1,137,321 80	1,154,357 31	348,043 58	346,271 04
1852. . .	"	"	"	"	5,634,853 33	5,632,008 26	1,706,969 05	1,705,926 33
1853. . .	"	"	"	"	a) 630,141 17	624,503 44	b) 194,331 21	192,594 18
1854. . .	"	"	"	"	"	"	"	"
1855. . .	"	"	"	"	"	"	"	"
1856. . .	"	"	"	"	"	"	"	"
1857. . .	"	"	"	"	"	"	"	"
TOTAUX.	10,105,692 50	10,458,368 "	102,131 64	101,587 29	12,200,096 57	12,473,272 58	3,286,475 97	3,395,686 09

qui ont été convertis en rente 4 1/2 p. 0/0, ainsi que les capitaux rachetés ou remboursés au création des emprunts jusqu'à l'époque de leur conversion.

EMPRUNT de fr. 37,513,940, de 1848.		EMPRUNT de fr. 25,000,000, de 1852.		TOTAL.		Observations.
SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL. nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL. nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL. nominal amorti.	
"	"	"	"	788,646 00	1,008,517 06	
"	"	"	"	1,093,276 80	1,180,877 08	
"	"	"	"	1,158,973 20	1,169,312 06	
"	"	"	"	1,190,952 "	1,190,605 05	
"	"	"	"	1,250,028 "	1,241,614 01	
"	"	"	"	1,297,598 40	1,297,598 40	
"	"	"	"	1,546,245 "	1,546,859 88	
"	"	"	"	1,462,527 61	1,462,790 89	
"	"	"	"	1,498,210 81	1,546,777 63	
"	"	"	"	1,679,070 05	1,673,542 99	
"	"	"	"	1,679,498 45	1,679,271 84	
"	"	"	"	1,741,670 31	1,741,070 31	
"	"	"	"	20,226 91	20,226 91	
"	"	"	"	47,119 27	46,016 67	
"	"	"	"	875,662 20	868,273 46	
"	"	"	"	1,076,814 07	1,084,975 50	
"	"	"	"	1,297,938 98	1,627,080 41	
"	"	"	"	1,123,492 32	1,170,770 61	
"	"	"	"	1,413,685 78	1,425,363 37	
"	"	"	"	1,483,565 18	1,480,628 33	
376,839 40	375,150 70	130,000 "	128,440 65	7,848,661 76	7,841,526 05	
201,854 65	200,049 21	268,825 "	264,976 80	1,295,152 01	1,282,123 63	a) Y compris la somme de fr. 4,640,400 58 c <sup>5</sup> tenue en réserve, conformément à la loi, sur les fonds d'amortissement des exercices 1841, 1842, 1843, 1844, 1845 et 1852, et employée aux remboursements qui ont été effectués en vertu de la loi du 1 <sup>er</sup> décembre 1832, décrétant la conversion dudit emprunt.
"	"	283,250 "	286,753 72	283,250 "	286,753 72	
"	"	297,725 "	296,795 70	297,725 "	296,795 70	
"	"	310,250 "	307,704 64	310,250 "	307,704 64	
"	"	356,369 58	355,528 49	356,369 58	353,328 40	b) Y compris la somme de fr. 1,343,378 69 c <sup>5</sup> tenue en réserve, conformément à la loi, sur les fonds d'amortissement des exercices 1842 à 1847, et qui a été employée de la même manière.
578,604 03	575,200 "	1,626,419 58	1,618,000 "	35,899,510 20	34,622,113 06	
Capital racheté pour les dettes actuellement existantes. (Voir le tableau précédent, annexe n° 0.)						295,473,749 78
TOTAL GÉNÉRAL. . . fr.						330,095,863 74

## TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
Situation générale du Trésor public, au 1 <sup>er</sup> janvier 1867 . . . . .	2— 8
Tableau de la situation générale du Trésor, au 1 <sup>er</sup> janvier 1867 . . . . .	9—15
<b>ANNEXE N<sup>o</sup> 1.</b> — État de la situation du Budget général des recettes de l'exercice 1865, au 31 octobre 1866 . . . . .	17—24
— N <sup>o</sup> 2. — État de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1865, au 31 octobre 1866, comprenant les transferts des exercices 1861 à 1864 . . . . .	25—33
— N <sup>o</sup> 3. — État de la situation du Budget général des recettes de l'exercice 1866, au 1 <sup>er</sup> janvier 1867 . . . . .	35—42
— N <sup>o</sup> 4. — État de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1866, au 31 décembre 1865, comprenant les transferts des exercices 1862 à 1865 . . . . .	43—49
— N <sup>o</sup> 5. — État des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique. (Services spéciaux.) — Situation au 1 <sup>er</sup> janvier 1867. . . . .	51—67
— N <sup>o</sup> 6. — Tableau des résultats des Budgets des exercices clos de 1850 à 1865 inclusivement. . . . .	69—75
— N <sup>o</sup> 7. — Aperçu des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1866 inclusivement . . . . .	77—105
— N <sup>o</sup> 8. — Aperçu général de la dette constituée, à la date du 1 <sup>er</sup> août 1866 pour la dette à 3 p. %, à celle du 1 <sup>er</sup> novembre 1866 pour les dettes à 4 1/2 p. %, et à celle du 1 <sup>er</sup> janvier 1867 pour les dettes à 2 1/2 et à 4 p. % . . . . .	107—111
— N <sup>o</sup> 9. — État indiquant les sommes appliquées à l'amortissement partiel des divers emprunts et dettes de l'État actuellement existants, et qui sont mentionnés dans l'aperçu général qui précède, ainsi que les capitaux rachetés ou remboursés au moyen de ces fonds d'amortissement, depuis la date de la création des emprunts et dettes jusqu'aux époques fixées dans ledit aperçu général . . . . .	113—115
— N <sup>o</sup> 10. — État indiquant les sommes appliquées à l'amortissement partiel des emprunts à 5 p. %, qui ont été convertis en rentes 4 1/2 p. %, ainsi que les capitaux rachetés ou remboursés au moyen de ces fonds d'amortissement, depuis la date de la création de ces emprunts jusqu'à l'époque de leur conversion . . . . .	117—119